

COMMUNIQUER LA DÉVOTION : LE RÔLE DES DOMESTIQUES DANS LES
FICIONS MORALISATRICES DE JEAN-PIERRE CAMUS (1584-1652).

Par
Laurianne Montpetit

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales à titre d'exigence
partielle en vue de l'obtention de la maîtrise en histoire.

Université d'Ottawa

©Laurianne Montpetit, Ottawa, Canada, 2014

Résumé**Communiquer la dévotion : Le rôle des domestiques dans les fictions moralisatrices de Jean-Pierre Camus (1584-1652)****Laurianne Montpetit****Superviseure : Sylvie Perrier****2014**

Cette étude évalue les méthodes de communication de la dévotion à travers des fictions moralisatrices de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley (1584-1652). Notre analyse s'est faite sous l'angle des domestiques et du rôle moral qui leur est attribué dans l'œuvre de l'auteur. Nous y comparons les responsabilités morales que l'évêque donnait aux domestiques avec les devoirs accordés à ces derniers par les auteurs de manuels de domesticité. Ce procédé nous a permis d'observer les méthodes utilisées pour transmettre le message de la Contre-Réforme dans le cadre plus précis de la responsabilité morale des domestiques. Cette étude s'intègre à l'histoire de la communication des idées religieuses puisque nous observons les moyens utilisés par Camus et les moralistes pour transmettre leur message, tout en évaluant comment la fiction s'intègre dans cette communication.

Remerciements

Cette thèse n'aurait pas vu le jour sans le soutien et les encouragements de plusieurs personnes que je me dois de remercier. Tout d'abord, j'aimerais grandement remercier ma superviseure Sylvie Perrier dont les encouragements et le soutien, à la fois académique et financier, m'ont permis de compléter ce projet. Je souhaiterais de plus reconnaître le soutien de Lotfi Ben Rejeb et le remercier pour les multiples lettres de recommandation qu'il a rédigées au cours des dernières années.

Je voudrais ensuite souligner les contributions du Conseil de recherches en sciences humaines et celles du Fonds de recherche du Québec — Société et culture, dont les fonds ont permis d'effectuer la recherche nécessaire à ce projet. J'aimerais encore remercier les archivistes ainsi que le personnel de la Bibliothèque Nationale de France pour leur aide au cours de ma recherche.

Enfin, un gros merci à mes collègues, mes amis et ma famille, particulièrement Maxime Grégoire, Natasha Bélair, Catherine Packman et Jennifer Rego Cunha pour leur soutien moral tout au long de ces deux dernières années.

Table des matières

Introduction	1
1. Communiquer la dévotion : L'œuvre de Jean-Pierre Camus	10
1.1. Camus et son époque	10
1.2. Moyens de communication.....	17
1.3. Mécanismes de communication.....	26
1.4. La dévotion pour qui?.....	37
2. Dévotion et domesticité : Les domestiques et les moralistes	44
2.1 Les manuels de domesticité : pour qui?.....	44
2.2 Responsabilités des maîtres	51
2.3 Obéissance et fidélité : les devoirs des domestiques.	66
2.4 Responsabilités morales des domestiques	82
3. Jean-Pierre Camus et les domestiques	100
3.1 L'absence et le domestique objet.....	102
3.2 Le domestique générique.....	106
3.3. Les domestiques : personnages principaux?.....	115
Conclusion : Camus, les moralistes et la communication de la dévotion.	130
Bibliographie	134

Introduction

Jean-Pierre Camus, évêque de Belley (1584-1652), fut une figure importante de la littérature française du XVII^e siècle. Tout en étant auteur, il fut d'abord un homme d'Église qui eut une grande influence dans l'implantation des idées de la Contre-Réforme en France. En effet, cet homme, qui n'était pas destiné à un avenir religieux, devint prêtre en 1608 et fut nommé évêque de Belley la même année par Henri IV. Camus était à la fois un personnage littéraire, religieux et politique qui était reconnu pour sa position sociale. Son importance politique l'amena entre autres à prononcer les homélies des États généraux de 1614.

Camus fut l'un des auteurs les plus prolifiques de son temps avec plus de 200 œuvres à son actif. Ses écrits furent grandement inspirés de la philosophie morale de l'évêque François de Sales (1567-1622), grand dévot et auteur de *L'introduction à la vie dévote*. En effet, Camus fut l'un des émules de François de Sales et après la mort de ce dernier, il écrivit un livre sur sa vie. Inspirés par les théories de François de Sales et par l'élan religieux de la Contre-réforme, les écrits de l'évêque de Belley, ainsi que ceux d'autres auteurs de l'époque, créèrent une tradition littéraire qui sera plus tard nommée l'humanisme dévot, notamment par Henri Brémond¹. Ce nom leur a été attribué parce que les propos de ces auteurs communiquaient les objectifs du mouvement dévot, qui s'était développé en France au XVII^e siècle en réponse aux réformes protestantes initiées au siècle précédent.

Les réformes protestantes du XVI^e siècle créèrent une rupture dans l'unité religieuse qui existait en Europe. Cette scission fut marquée en France par des guerres de religion s'échelonnant sur plus de trente ans. Le Concile de Trente, se déroulant de 1545 à 1563, avait parmi ses objectifs, celui de répondre aux inquiétudes qu'avaient les catholiques par rapport au

¹ Henri Brémond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France. Depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*, Tome 1, Paris, Librairie Armand Colin, 1967 (1916), 552 p.

protestantisme. Il réitéra les principes du dogme catholique et il instaura une nouvelle discipline et un enthousiasme au sein du clergé en France et en Europe, amorçant ainsi la Contre-Réforme. Les effets de cette Réforme catholique ne purent cependant se faire sentir en France qu'après la fin des tensions politiques majeures créées par les réformes protestantes et des violences causées par les guerres religieuses².

L'impact du Concile fut un renouveau religieux qui s'illustra en France par la montée du mouvement dévot, particulièrement influent au XVII^e siècle. L'objectif des dévots était à la fois d'éduquer et de moraliser les fidèles catholiques. Des entreprises de catéchisme et de reconversion des Français au catholicisme se mirent en place. Les dévots tentaient d'encourager les fidèles à vivre leur foi au quotidien et dans tous les aspects de leur vie³. L'un des moyens utilisés pour communiquer cette dévotion fut la littérature, principalement les traités de dévotion. Si Jean-Pierre Camus participa à cette entreprise, sa particularité fut de choisir d'illustrer ses propos par la littérature de fiction, notamment par des romans et des histoires courtes à caractère édifiant. Les récits de l'évêque de Belley abordaient de nombreux thèmes et tentaient de faire la promotion d'une morale catholique s'appliquant à la fois aux choix quotidiens et aux grandes décisions. Cette méthode était particulière à Camus et révélait une nouvelle forme de communication de la dévotion. L'auteur n'écrivait cependant pas que des récits fictifs. En réalité, il est possible de distinguer chez Camus un style proprement religieux, qui se composait d'homélies, de sermons et de traités de dévotion, ainsi qu'un style qui peut être qualifié de laïque. Les œuvres de fiction de l'évêque s'intégraient dans ce deuxième genre. Camus commença son œuvre littéraire dès 1608 et il écrivit avec une grande passion et un rythme effréné pendant près de 20 ans. Néanmoins, après ces premières années,

² Marc Vénard et Anne Bonzon, *La religion dans la France moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Hachette Supérieur, 2008 (1998), p. 16-17.

³ *Ibid.*, p. 18-22.

il ralentit sa cadence. Il se dirigea de plus en plus vers les histoires courtes et les nouvelles à partir de 1628. Il semblerait que ce ralentissement aurait été causé par un épuisement en raison du rythme frénétique qu'il avait tenu pendant ces premières années. L'historien de la littérature Jean Descrains, pour sa part, justifie le passage entre les romans et les histoires brèves par une lassitude de l'auteur qui l'amena vers des récits plus courts⁴.

Les histoires de l'auteur mettaient en scène des personnages de tous âges et de toutes catégories sociales qui, ne suivant pas la conduite morale dictée par l'Église, subissaient généralement les conséquences particulièrement tragiques de leurs actes. Les récits de Camus présentaient souvent des situations familiales puisqu'ils avaient pour objectifs de promouvoir une attitude morale dans la vie quotidienne. L'auteur considérait que les rois et les grands personnages de l'histoire n'étaient pas nécessairement les meilleurs exemples lorsqu'il s'agissait de conduite morale. Aussi préférait-il présenter des personnages venant de tous les milieux que ce soit des marchands, des paysans ou des petits nobles pour que ses lecteurs pussent adopter un comportement suivant un model dans lequel ils pouvaient se reconnaître⁵.

Lorsqu'il traitait des scènes familiales, Camus incluait, outre parents et enfants, les domestiques. En effet, au XVII^e siècle, ceux-ci faisaient aussi partie de la maison. Le mot « domestique » avait alors une définition beaucoup plus large que celle qu'il prend vers la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle et qu'il conserve de nos jours. À l'époque, le terme domestique comprenait toute personne servant le maître de la maison, sans faire partie de la famille immédiate de ce dernier. Aussi, même les nobles pouvaient être des domestiques sans qu'il y ait de conflit avec leur statut de noblesse, le roi et les princes ayant leur propre maison

⁴ Jean Descrains, *Essais sur Jean-Pierre Camus*, Paris, Klincksiek, 1992, p. 11.

⁵ J. Descrains, *op. cit.*, p. 8.

qui comptait d'autres nobles comme domestiques⁶. Certaines définitions allaient même jusqu'à inclure la femme et les enfants du maître comme faisant partie de la catégorie des domestiques. Furetière définissait les domestiques comme une personne « Qui est d'une maison, sous un même chef de famille. En ce sens il se prend pour femme, enfans, hostes, parens & valet. » Une deuxième entrée précisait cependant que le terme domestique « se prend quelquefois seulement pour les Officiers, valets à gages d'un Maistre⁷. » Une évolution s'opéra dans la définition à partir du XVIII^e siècle. À ce moment, le terme « domestique » prit un caractère qui s'associait plus au travail de salarié et tendit également à se limiter à la deuxième définition présentée par Furetière. « Domestiques » et « serviteurs » prirent alors le même sens⁸. Cependant, à l'époque où Camus écrivait, ils étaient toujours considérés comme étant partie intégrante de la maison du maître. Ce faisant, le maître avait donc une responsabilité envers ses domestiques.

Selon l'historien Jean-Pierre Gutton, si les domestiques avaient pour devoir de servir et d'obéir à leur maître, ils étaient également en droit de s'attendre à ce que le maître s'occupât de leur positionnement social, par exemple en procurant une dot pour le mariage d'une servante ou en assurant un meilleur poste pour l'un de ses domestiques⁹. Le maître était également responsable de contribuer aux besoins matériels de ses domestiques et il devait exercer une autorité semblable à celle d'un père envers ses enfants; aussi était-il responsable de l'éducation et de la morale ses domestiques. Plusieurs manuels de domesticité de l'époque

⁶ Jean-Pierre Gutton, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien régime*. Paris, Aubier Montaigne, 1981, p. 11-12.

⁷ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, Tome 1, La Haye, Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, p. 863.

⁸ J.-P. Gutton, *op. cit.*, p. 13.

⁹ *Ibid.*, p. 62-63.

recommandaient d'ailleurs aux nobles d'assurer le catéchisme et une messe pour leurs domestiques, ces services étant donnés par l'aumônier de la maison¹⁰.

Notre étude s'intéresse à la communication de la dévotion au sein de l'œuvre de Camus sous l'angle de la responsabilité morale donnée aux domestiques. Comment Camus tentait-il de communiquer la dévotion et comment ses méthodes différaient-elles de celles de ses contemporains? Comment cette dévotion s'articulait-elle pour les domestiques? Quelles responsabilités morales Camus leur attribuait-il? Cette vision du rôle moral des domestiques était-elle partagée par d'autres dévots de l'époque? Nous nous pencherons sur les méthodes employées par Camus pour faire passer son message moral, en portant une attention particulière au rôle moral accordé aux domestiques. Nous comparerons les manuels de domesticité, rédigés par certains moralistes de l'époque, et les œuvres de fiction de Camus. Cette comparaison nous donnera l'occasion de cerner les stratégies de communication qui étaient propres à l'évêque de Belley et celles qui étaient partagées par ses contemporains. L'analyse de tous ces éléments permettra de comprendre pourquoi Camus choisit de s'exprimer à travers la littérature de fiction et de considérer comment une œuvre littéraire peut s'intégrer dans l'histoire des idées religieuses. En outre, notre étude permettra d'apporter des précisions sur les hiérarchies familiales de la France du XVII^e siècle, réévaluant l'influence des domestiques au sein des familles, notamment sur le plan moral. La comparaison entre les manuels de domesticité et les œuvres de fiction de Camus nous permettra d'identifier les points de convergence et de divergence entre le rôle moral attribué aux domestiques par l'évêque de Belley et celui accordé par d'autres auteurs de son époque. Enfin, à travers cette

¹⁰ Notons entre autres Claude Fleury, *Les Devoirs des maîtres et des domestiques*, Paris, Jean-Pierre Mariette, 1736 (1688), p. 23-31.

étude, il sera possible de comprendre comment des valeurs religieuses peuvent influencer la société et la culture.

Notre recherche s'est intégrée à la fois à l'histoire de la littérature, à l'histoire de la communication des idées religieuses et à l'histoire de la famille. Beaucoup d'auteurs ont étudié les œuvres de Jean-Pierre Camus. Néanmoins, la plupart des spécialistes de Camus ont abordé ses récits d'un point de vue littéraire. Il est possible de nommer par exemple Max Vernet, Jean Descrains, Sylvie Robic du Baecque ainsi que Joël Zufferey. L'historien de la littérature Jean Descrains est un incontournable en ce qui concerne les œuvres de Camus puisqu'il a répertorié toutes les œuvres qui ont été attribuées à l'auteur¹¹. Sylvie Robic du Baecque, pour sa part, s'intéresse à l'utilisation par l'auteur d'une méthode profane pour faire la promotion d'idées religieuses¹². D'autres, tel Thomas Worcester, se sont plutôt concentrés sur l'aspect théologique des écrits de l'évêque, en étudiant les thèmes présents dans ses sermons¹³. Si ces études créent une base solide de connaissances sur les thèmes exploités ainsi que les stratégies littéraires employées par Camus, l'auteur semble toutefois avoir été oublié par la plupart des historiens. En effet, aucune étude n'a été faite sur l'influence de l'homme dans sa société.

Par ailleurs, il existe une historiographie de la communication des idées religieuses, plus particulièrement à travers l'imprimerie. Par exemple, Roger Chartier s'est penché sur la fonction de l'imprimé et son utilisation par le lecteur dans la France moderne¹⁴. Emily

¹¹ Jean Descrains, *Bibliographie des œuvres de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley (1584-1652)*, Paris, Publications de la Société d'Étude du XVII^e siècle, 1971, 80 p.

¹² Sylvie Robic de Baecque, *Le Salut par l'excès. Jean-Pierre Camus (1584-1652), la poésie d'un évêque romancier*, Paris, Honoré Champion, 1999, 456 p.

¹³ Thomas Worcester, *Seventeenth-Century Cultural Discourse: France and the Preaching of Bishop Camus*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter, 1997, 306 p.

¹⁴ Roger Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France d'ancien régime*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, 370 p.

Butterworth, pour sa part, a étudié comment les auteurs de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle étaient critiqués par leurs contemporains¹⁵. L'un de ses cas d'étude est d'ailleurs Jean-Pierre Camus. Pour sa part, Maurice Lever a exploré la pratique des canards sanglants. Cette dernière se révèle être une première forme des faits divers évoquant des événements particulièrement violents se pratiquant dans l'Ancien régime¹⁶. Prenant appui sur cette pratique, Joël Zufferey établit que les histoires courtes de Camus se situent entre le style du canard sanglant et la nouvelle qui gagne en popularité au XVII^e siècle¹⁷. Il est donc intéressant de lier les thèmes exploités par Camus aux divers procédés de communication utilisés par ce dernier. Enfin, Jean-Pierre Gutton a exploré le mouvement dévot en faisant une analyse des objectifs du mouvement ainsi que de l'intégration de ces idéaux dans la société française du XVII^e siècle¹⁸. Notre analyse suit de très près l'approche de Gutton, en associant le contexte historique et social aux récits de Camus.

Enfin, notre étude s'inscrit également dans l'histoire de la famille puisqu'elle traite du rôle moral des domestiques. Si certains historiens ont envisagé les domestiques à travers une histoire de la famille, par exemple Stéphane Minvielle, d'autres chercheurs ont concentré leurs regards sur le monde des domestiques¹⁹. Cissie Fairchild, Jean-Pierre Gutton, Sarah Maza et Jacqueline Sabattier se sont intéressés spécifiquement aux domestiques et à leur importance dans la société française à l'époque moderne. Néanmoins, Fairchild, Maza et Sabattier se sont

¹⁵ Emily Butterworth, *Poisoned Words: Slander and Satire in Early Modern France*, London, Legenda, 2006, 112 p.

¹⁶ Maurice Lever, *Canards sanglants: naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993, 517 p.

¹⁷ Joël Zufferey, *Le Discours fictionnel: autour des nouvelles de Jean-Pierre Camus*, Louvain, Édition Peeters, 2006, 223 p.

¹⁸ Jean-Pierre Gutton, *Dévots et société au XVIIe siècle : construire le ciel sur la terre*, Paris, Éditions Belin, 2004, 219 p.

¹⁹ Stéphane Minvielle, *La famille en France à l'époque moderne : XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, A. Colin, 2010, 299 p.

concentrées sur le XVIII^e siècle, alors que Gutton fait un survol de tout l’Ancien régime²⁰. De plus, ces auteurs ont centré leurs recherches sur la réalité de la vie de domestique et non sur la communication des principes moraux qui structuraient les relations entre les maîtres et leurs domestiques. Il reste donc encore beaucoup à découvrir en ce qui concerne le XVII^e siècle français. Dans cette optique, cette étude contribue à enrichir certaines des connaissances déjà acquises dans ce domaine et tente de l’explorer avec un angle unique.

Bien que les domaines historiographiques entourant cette recherche aient été étudiés de manière assez extensive, il restait encore à lier les stratégies de communication de la dévotion utilisées par Camus aux réalités sociales et historiques de la France du XVII^e siècle. C’est pourquoi il a été intéressant d’analyser certaines des fictions moralisatrices de Camus pour y révéler le rôle des domestiques. Ces récits fictifs ont également été comparés aux manuels de domesticité écrits par des moralistes de l’époque. Cette étude permet de comprendre comment les objectifs du mouvement dévot ont été communiqués et, plus spécifiquement, quelle place prend l’œuvre de Camus au sein de cette communication.

L’auteur ayant écrit plus de 200 œuvres, il a été nécessaire de limiter l’analyse à quelques ouvrages qui nous semblaient particulièrement significatifs, plus particulièrement ceux qui traitaient directement des domestiques ou qui incluaient ces derniers dans la trame principale de l’histoire. Une œuvre clé de la recherche a été *Flaminio et Colman. Deux miroirs, l’un de la fidélité, l’autre de l’infidélité des Domestiques*. Des histoires courtes illustrant les actions de domestiques ont également été utilisées. Les textes, étudiés dans leur

²⁰ Cissie Fairchilds, *Domestic Enemies: Servants and Their Masters in Old Regime France*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1984, 325 p., Jean-Pierre Gutton, *Domestiques, op. cit.*, 252 p., Sarah C. Maza, *Servants and Masters in Eighteenth-Century France, The Uses of Loyalty*, Princeton, Princeton University Press, 1983, 368 p. et Jacqueline Sabattier, *Figaro et son maître : maîtres et domestiques à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Perrin, 1984, 338 p.

ensemble, ont permis de déceler le contenu religieux et moral, de même que les stratégies littéraires employées par l'auteur. Enfin, nous avons consulté un certain nombre de manuels de domesticité, ce qui nous a permis de comparer le rôle moral attribué aux domestiques par Camus et par d'autres auteurs dévots. D'un autre côté, l'analyse de ces manuels nous a permis d'évaluer les différents moyens de communiquer les idéaux de la Contre-Réforme.

Nous commencerons en abordant l'œuvre de Camus et les stratégies employées par ce dernier pour faire passer son message moral. Ce premier chapitre abordera principalement les œuvres de fiction de l'évêque de Belley, mais établira également un lien avec ses œuvres religieuses et la variété de méthodes par lesquelles l'auteur tentait de communiquer la dévotion. Dans le deuxième chapitre, il sera question de certains aspects de la relation entre les domestiques, leur maître et la famille de ce dernier. Nous évoquerons principalement les devoirs attribués à chacun par les moralistes. La littérature du XVII^e siècle entourant la question des domestiques sera ainsi intégrée dans cette deuxième section, spécifiquement certains manuels de domesticité. Enfin, les deux aspects seront joints pour analyser plus amplement la question des domestiques et de leur influence morale dans les œuvres de Camus. Ce dernier chapitre nous permettra de définir jusqu'à quel point les opinions de l'auteur différaient de celles de ses contemporains, tout en établissant la différence entre ces deux modèles de diffusion des idéaux de la Contre-Réforme.

1. Communiquer la dévotion : L'œuvre de Jean-Pierre Camus

L'œuvre de Jean-Pierre Camus peut-elle être considérée comme représentative de la production littéraire du début du XVII^e siècle? En observant la manière dont les écrits de l'auteur s'inscrivent dans les idéaux de la Contre-Réforme, Camus et ses textes semblent bien incarner leur époque. Toutefois, l'œuvre de l'évêque de Belley peut également être considérée comme unique en son genre puisque personne n'a tenté de poursuivre son entreprise après sa mort. Dans cette optique, il est important d'observer l'environnement dans lequel s'inscrivait l'auteur, de même que les méthodes utilisées par celui-ci pour propager les idéaux de la Contre-Réforme. De plus, nous tenterons d'identifier le lectorat à qui s'adressait le message du prélat, puisque Camus écrivait nécessairement pour un public. Enfin, nous ferons quelques observations concernant les lecteurs qui auraient réellement été touchés par les œuvres de l'évêque.

1.1. Camus et son époque

Jean-Pierre Camus naquit le 3 novembre 1584. Aîné d'une famille de 20 enfants, l'auteur n'était pas destiné à une carrière ecclésiastique et devait suivre les traces de son père dans le domaine de la finance²¹. La famille Camus avait acquis de l'influence dans plusieurs domaines en servant la monarchie, notamment en finance²². Il n'est donc pas surprenant que l'auteur ait été destiné à cette profession. Toutefois, après avoir reçu une formation en droit comme beaucoup de ses contemporains, étudiant tout d'abord le droit canonique à Paris, puis

²¹ Albert Garreau, *Jean-Pierre Camus, parisien, évêque de Belley, 1584-1652*, Paris, Éditions du Cèdre, 1968, p. 29.

²² Thomas Worcester, *Seventeenth-Century Cultural Discourse: France and the Preaching of Bishop Camus*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter, 1997, p. 27-28.

le droit civil à Orléans, Camus décida de prendre une différente voie et de devenir religieux²³. Devant le refus de leur fils aîné de se marier et son désir de se diriger vers la vie ecclésiastique, les parents de Jean-Pierre Camus durent se résigner. Ils jouèrent alors de leur influence pour lui obtenir un poste prestigieux afin de garder leur honneur²⁴. Dans sa biographie de Camus, Albert Garreau fait remarquer qu'en raison de l'importance qu'avait la famille Camus, il n'est pas étonnant que celui-ci soit devenu évêque de Belley à un jeune âge et peu de temps après avoir embrassé la vie ecclésiastique. Il note à ce sujet : « Camus n'est donc pas un enfant trouvé. Il appartient à une pullulante tribu de personnages actifs et biens placés, parisiens, normands, lyonnais, bourguignons, qui le pousseront²⁵. » Sa nomination à l'évêché de Belley n'était d'ailleurs pas un hasard. En effet, l'évêché de Belley avait une importance politique, car il n'appartenait à la France que depuis 1601 et le roi avait besoin de mettre en poste un évêque qui serait fidèle à la monarchie française²⁶. La famille de Camus étant restée loyale au roi pendant les conflits de la Ligue, dans la dernière phase des guerres de religion du XVI^e siècle, elle se vit récompensée par la nomination de l'un des leurs à ce poste important en 1608²⁷. Après quelques mois d'attente, Jean-Pierre Camus fut sacré évêque de Belley par François de Sales en 1609. Ce dernier devint alors comme un père spirituel pour le prélat²⁸.

Camus n'attendit pas d'être officiellement en poste pour publier ses premiers sermons puisque les *Panegyrique de la mère Dieu* et *Parénétiqve de l'amour de Dieu* furent publiés en 1608, avant même qu'il ne soit sacré évêque. Ses publications se multiplièrent au cours de sa

²³ Sylvie Robic de Baecque, *Le Salut par l'excès. Jean-Pierre Camus (1584-1652), la poésie d'un évêque romancier*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 22.

²⁴ A. Garreau, *op. cit.*, p. 29.

²⁵ *Ibid.*, p. 16.

²⁶ S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p. 22.

²⁷ A. Garreau, *op. cit.*, p. 13.

²⁸ *Ibid.*, p. 39.

carrière et il fut l'auteur qui publia le plus de sermons dans sa période, sans compter ses nombreuses histoires dévotes et ses essais²⁹. Néanmoins, s'il était reconnu pour ses discours hauts en couleur, son style ne plaisait pas à tous et lui attira le mécontentement de certains milieux religieux, notamment des jésuites³⁰. En outre, dans les années 1630-1640, l'évêque de Belley s'engagea dans plusieurs polémiques religieuses qui le forcèrent à réduire sa production d'histoires dévotes, de même que sa publication de sermons, car ses efforts étaient essentiellement investis dans ces querelles³¹. Toutefois, si les conflits dans lesquels l'auteur s'était engagé occupèrent la plupart de ses efforts et de son temps, il est important de ne pas évaluer l'influence de l'auteur qu'à travers ceux-ci puisqu'ils ne correspondent qu'à un aspect de l'œuvre de Camus.

L'ampleur de la production camusienne est assurément impressionnante. L'évêque utilisait une diversité de moyen pour transmettre son message et il accordait une grande importance à l'écrit. Ces éléments associaient Camus avec la volonté d'éduquer la population et de faire le salut de tous les catholiques qui étaient promue par la Contre-Réforme. En effet, l'action des dévots en France, encouragée par l'esprit de la Réforme catholique, s'illustrait par une volonté de former et de contrôler la société française. Cette société dévote, formée d'anciens Ligueurs, avait dû se résigner à avoir un impact sur la société puisque ses tentatives d'influer sur la politique extérieure du royaume avaient échoué. En effet, malgré les efforts de certains dévots, la monarchie française était en conflit ouvert avec le très catholique Saint-

²⁹ T. Worcester, *op. cit.* p. 22.

³⁰ *Ibid.*, p.51-52.

³¹ S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p. 66.

Empire romain germanique³². L'efficacité du mouvement dévot s'explique par le fait que les réformes sociales venaient à la fois des milieux ecclésiastiques et des élites laïques³³. Une des idées principales poussant l'action des dévots était qu'il fallait sauver d'autres âmes pour sauver la sienne³⁴. Dans cette optique, Camus était influencé par les idées de son temps puisqu'il tentait de faire le salut des autres par ses sermons et ses livres. La volonté de sauver le plus de fidèles possible s'exprimait principalement par un désir de contrôler la population et de l'éduquer dans les voies qui la mèneraient au salut. Jean-Pierre Gutton dans son livre, *Dévots et société au XVIIe siècle : construire le ciel sur la terre*, illustre bien que l'action des dévots était exercée dans de multiples domaines. Leurs énergies se portaient notamment sur les prisons et les hôpitaux où ils tentaient de faire le salut des indésirables de la société française : pauvres, prostituées et condamnés à mort³⁵.

Selon Gutton, les dévots tentaient de créer une sécurité qui reposait à la fois sur le salut après la mort et sur une paix terrestre. Cette volonté d'ordre sur terre s'expliquait par la période de conflits religieux et de frondes qui marquèrent les XVI^e et XVII^e siècles³⁶. Thomas Worcester, pour sa part, expose que c'était la stabilité qui était recherchée par les dévots et il émet l'idée que l'étude des sermons de Camus peut illustrer comment un évêque tentait de favoriser cet élément³⁷. Worcester lie également l'évêque de Belley à son époque par son opinion concernant certains enjeux politiques, par exemple l'interdiction des duels. Les sermons de Camus étaient très clairs dans leur condamnation des duels que le prélat considérait comme un péché des nobles qui défiaient les lois divines et royales pour une

³² Jean-Pierre Gutton, *Dévots et société au XVIIe siècle : construire le ciel sur la terre*, Paris, Éditions Belin, 2004, p. 12.

³³ Philippe Salvadori, *La vie culturelle en France aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Paris, Éditions OPHRYS, 1999, p. 77.

³⁴ J.-P. Gutton, *Dévots. op. cit.*, p. 87.

³⁵ *Ibid.*, p. 39-86.

³⁶ *Ibid.*, p. 39.

³⁷ T. Worcester, *op. cit.*, p. 5-6.

question d'honneur mal placé³⁸. D'ailleurs, selon Worcester, la réponse proposée par l'évêque de Belley au problème des duels n'aurait pas été bien différente de la politique mise en place par Richelieu à la même époque³⁹. Il s'agissait d'un thème qui apparaissait non seulement dans les sermons de l'évêque, mais qui revenait aussi très souvent dans ses histoires dévotes. Nombreux sont les récits des *Spectacles d'Horreur* qui portent sur le sujet. Le concept du duel transparait aussi dans *Le Saint Désespoir d'Oléastre*, alors que le jeune Cariton offusqué de voir sa bien-aimée mariée à un rival, désire se venger et « [...] selon la brutalité des combats singuliers, dont notre nation est si diffamée, ne minute que des duels⁴⁰. » Camus n'annonçait rien de moins que l'enfer à ce jeune homme pour l'acte projeté. Il dénonçait aussi la tradition qui voulait qu'un ami assistât celui qui cherchait à se battre et par le fait même jouait son propre salut pour cette convention. Cariton, dans sa soif de vengeance, amène son ami Amiante à la mort sur un champ de bataille, trahit le serment qu'il fait à ce dernier de se faire religieux pour aller mourir des suites d'un duel. Si le destin de ces jeunes hommes est funeste dans *Le Saint Désespoir d'Oléastre*, Camus condamnait immanquablement les duels et ceux qui s'y engageaient dans toutes les histoires qui traitaient du sujet, liant l'opinion de l'auteur à celle des gens de son époque.

L'une des formes de contrôle les plus importantes promues par la Contre-Réforme, et par extension par les dévots, était celle du contrôle des passions. En effet, l'homme devait triompher de ses passions par l'exercice de la raison et le meilleur moyen d'y arriver était par l'éducation⁴¹. Camus adhérait à ces idées. En vérité, la prémisse de la plupart de ses histoires

³⁸ *Ibid.*, p. 111.

³⁹ *Ibid.*, p.186.

⁴⁰ Jean-Pierre Camus, *Le Saint Désespoir d'Oléastre*, Lyon, Jacques Gaudion, 1624, p. 306.

⁴¹ J.-P. Gutton, *Dévots. op.cit.*, p. 40.

dévotes concernait l'apprentissage du contrôle des passions du protagoniste ou la punition d'un des personnages pour s'être laissé emporter par ses désirs. En étudiant le *Traité sur les passions de l'âme* de Camus, Sylvie Robic de Baecque a cependant conclu que l'évêque croyait que les passions ne devaient pas être supprimées. Au contraire, celles-ci devaient être contrôlées et guidées par l'amour de Dieu, servant alors la volonté divine⁴². Ainsi, dans la préface du *Saint Désespoir d'Oléastre*, Camus expliquait que les passions n'étaient pas mauvaises en soi, mais que leur effet était néfaste selon l'utilisation qui en était faite. Il notait par exemple :

Les passions sont comme les sens extérieurs, qui ne tirent leur bonté ou leur mauvaistié que de l'abus, ou d'un usage legitime. [...] L'amour la haine, le desir, l'aversion, la joye, la tristesse, la colère, la crainte, la hardiesse, l'esperance, & le desespoir, sont des qualitez d'elles-mesmes indifferentes, & qui ne sont louables ou blasmables que selon la difference de leur application⁴³.

Pour bien employer ses passions, Camus recommandait la modération et l'obéissance à Dieu. Ce conseil s'appliquait également à toutes les actions des fidèles. En effet, Thomas Worcester a remarqué dans les sermons imprimés de l'évêque de Belley que celui-ci prêchait une attitude modérée face à la dévotion et il était préférable selon lui d'être obéissant envers Dieu plutôt que dévot⁴⁴. La démonstration de Worcester s'appuie sur des discours de Camus portant sur les jours de jeûne et les jours de fête. Il mentionne que, bien que le prélat condamnât le carnaval, il ne recommandait pas nécessairement un carême trop sévère. En effet, l'évêque favorisait la retenue plutôt que l'excès qui, même dans le service de Dieu, était un vice⁴⁵. Si la modération est représentée par Worcester comme s'appliquant à la nourriture, elle vise de nombreux sujets traités par Camus. En fait, tout ceci revient à l'idée de contrôle

⁴² S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p. 109-119.

⁴³ J.-P. Camus, *Le Saint Désespoir d'Oléastre*, *op. cit.*, p. 6-7.

⁴⁴ Worcester. *op. cit.* p. 108.

⁴⁵ *Ibid.* p. 76-77, 126-130.

évoquée plus tôt. La modération dans tous les aspects de la vie assurait un contrôle des passions et de la démesure auxquelles étaient sujets les fidèles. L'évêque recommandait d'ailleurs une certaine retenue lorsqu'il s'agissait de la lecture. À vrai dire, il n'est pas rare de voir Camus condamner les lecteurs qui lisaient trop rapidement ses œuvres puisqu'ils ne prenaient pas le temps de déchiffrer le message de dévotion derrière ses histoires. Dans *l'Éloge des Histoires dévotes*, l'auteur avait entrepris de justifier sa production d'œuvres de fiction, tout en précisant comment ses histoires devaient être lues. Aussi, il indiquait :

Qui aime la lecture, le plus doux entretien de la vie, la doit mesnager prudemment, & s'en retirer comme les medecins conseillent du repas, plustost en deça, qu'au de-là de l'appetit. Il est une voracité spirituelle, qui donne à quelqu'un le nom de gourmands ou devoreurs de livres. [...] Icy la sobriété, & la mediocrité est aussi salutaire qu'au manger. Et ce n'est pas estre sobre que de vouloir en un instant engloutir un livre, qui a cousté tant de veilles, & tant de traicts de plume à celuy qui l'a faict. [...] De semblables liseurs ressemblent à ces vantouses qui n'attirent que le mauvais sang, non le bon suc⁴⁶.

Ceux qui lisaient trop vite manquaient donc l'essentiel de ce que l'auteur avait voulu présenter et tombaient dans le piège des passions immodérées.

Si les dévots encourageaient la lecture, ils avaient également peur des effets de celle-ci sur les fidèles et de l'interprétation que ces derniers pouvaient faire de certains livres, particulièrement de la Bible. Alors que les réformés encourageaient une lecture individuelle de la Bible, les catholiques développèrent des formules, tels les catéchismes, pour diriger la lecture des fidèles⁴⁷. Il y avait en effet une crainte de la part des agents de la Contre-Réforme que les fidèles déformassent les éléments principaux des textes. Philippe Salvadori explique que la peur d'une mauvaise compréhension des textes saints « [...] renvoie d'abord à l'horreur qu'éprouve l'élite cléricale devant l'erreur intellectuelle, interprétée comme une insulte à

⁴⁶ Jean-Pierre Camus, « Éloge des histoires dévotes », *Agatonphile, ou les martyrs siciliens*, Paris. Jean Branchu, 1638 (1620), p. 898.

⁴⁷ Joël Zufferey, *Le Discours fictionnel: autour des nouvelles de Jean-Pierre Camus*, Louvain, Édition Peeters, 2006, p. 169.

Dieu. Erreur d'interprétation, l'hérésie est ressentie comme un blasphème⁴⁸. » Ainsi, alors que la lecture devenait plus accessible aux fidèles grâce à l'action d'éducation entreprise par les dévots, il y avait des inquiétudes par rapport à la privatisation de la lecture et à la possibilité de mauvaises interprétations. Toutefois, la lecture prit sa place et vint à être considérée comme un moyen de remplir des fonctions pastorales. Il se créa alors une production de textes religieux pour orienter la dévotion des fidèles⁴⁹. Camus s'intégrait dans cette volonté de créer une littérature pieuse pour les catholiques. L'évêque de Belley considérait que ses histoires dévotes pouvaient servir de prolongement à l'exercice spirituel commencé dans la direction de conscience⁵⁰. D'ailleurs, le volume de sa production pourrait être expliqué entre autres par une volonté de sa part d'offrir le plus de soutien possible à ses lecteurs. À cet égard, il n'est donc pas surprenant de constater que les histoires dévotes de Camus étaient munies d'un grand mécanisme de contrôle et d'explication pour diriger l'interprétation de la lecture.

1.2. Moyens de communication

Comment Camus tentait-il de communiquer la dévotion? Si l'écriture, les fictions moralisatrices en particulier, offre une grande partie de la réponse, il ne faudrait pas limiter l'action de l'évêque à cet unique aspect. En effet, Camus luttait sur plusieurs fronts à la fois. Comme l'énonce Max Vernet : « Camus reste persuadé de la profonde similitude d'intention qui unit les *Sermons* ou les *Homélies* et ce qu'il appelle (avec son siècle) les "narrés"⁵¹. » Ainsi, pour bien comprendre l'œuvre de l'évêque, il faut la prendre dans son ensemble et la considérer comme une tentative de communiquer la dévotion au plus de gens possible par tous

⁴⁸ P. Salvadori, *op. cit.*, p. 70.

⁴⁹ J. Zufferey, *Discours fictionnel, op. cit.*, p. 168-169.

⁵⁰ S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p.10.

⁵¹ Max Vernet, *Jean-Pierre Camus : Théorie de la contre-littérature*, Ste-Foy, Griffon d'Argile, 1995, p. 3.

les moyens concevables. Il ne s'agit pas d'une spécificité de Camus. En réalité, les dévots tentaient de faire passer leur message par de nombreux et différents modes de communication. Dans un article sur les médias de la Contre-Réforme, Hélène Duccini évoque les diverses formes de communications des idéaux des dévots⁵². Au nombre de ceux-ci se trouvent le prêche, les fêtes et les images. Étonnamment toutefois, l'écrit ne fait pas partie de son analyse, que ce soit sous la forme de traité moral ou encore de fiction. Pourtant, il nous semble que l'œuvre de Camus dans son ensemble, incluant ses écrits, doit être considérée comme faisant partie des médias de la Contre-Réforme.

L'un des fronts sur lequel Camus défendait les idées de la Réforme catholique était la prédication. Le Concile de Trente avait décrété que la prédication était une tâche des évêques et qu'ils se devaient d'être présents dans leur paroisse pour enseigner à leurs ouailles et prêcher par l'exemple. Ils ne pouvaient être absents plus de trois mois par année. Il était particulièrement important pour ceux-ci d'être présents pour les grandes fêtes, telles que l'avent, Noël, le carême, Pâques, etc⁵³. Aussi, le fait de prêcher était-il important pour l'évêque de Belley puisqu'il s'agissait pour lui de faire son devoir d'ecclésiastique. Il se considérait tout d'abord comme un prédicateur avant autre chose. À vrai dire, il précisait dans ses préfaces qu'il écrivait pendant l'été parce que la chaleur de la saison l'empêchait de faire son devoir, comme dans cet extrait provenant de *L'Éloge des Histoires Dévotes*.

Car apres avoir employé, selon l'ordinaire, tout l'hyver aux penibles exercices de la predication, & donné le printemps aux travaux non moins laborieux de ma visite generale, contrainct par l'excés des chaleurs de l'esté, de prendre cette tresve, que les Romains donnoient, non seulement à leurs armes, mais encores au maniment de leurs affaires, & pour tromper ce temps lasche, &

⁵² Hélène Duccini, « Les médias de la Contre-Réforme en France au XVII^e siècle », *Le Temps des médias*, no 17, vol. 2 (2011), p. 11-20.

⁵³ T. Worcester, *op. cit.*, p.12.

autant inconmode aux fonctions publiques que peu favorables aux études, comme plus serieuses, aussi plus fortes, & plus tendües; je pensay de m'occuper en un sujet moins grave, & qui me grevast moins; & laissant à part les matieres de doctrines, qui demandent des recherches laborieuses & difficiles, d'en tracer quelque historique aux pieces de loysir que je pourrois espargner dedant les inevitables occupations de ma charge⁵⁴.

Tout en précisant les raisons de sa démarche, l'évêque de Belley tentait de prêcher par l'exemple. En effet, le prélat, qui avertissait ses lecteurs des vices et des dangers de l'oisiveté, s'assurait de s'occuper même lorsque le temps l'obligeait à réduire ses activités. Par l'écriture d'histoires dévotes, l'auteur montrait qu'il valait mieux s'occuper de petites choses utiles que de ne rien faire. Le même genre de discours se retrouvait chez les moralistes qui recommandaient aux domestiques de toujours s'occuper, même lorsque leur maître ne leur avait pas donné de tâche à accomplir. Le cadre moral post-tridentin qui inspirait tous ces auteurs les amenait à faire le même genre recommandation dans leurs écrits, malgré la différence entre leur style. Par l'écriture de récits dévots, l'évêque de Belley mettait en action ses propres préceptes et donnait une justification à son entreprise romanesque.

Dès 1610, Camus était reconnu comme un prédicateur de renom à la fois à Paris et dans son évêché⁵⁵. Il est intéressant de noter que, selon Worcester, l'évêque utilisait un vocabulaire et des thèmes différents entre ses prédications de Paris et celles de Belley. En effet, il précise que le prélat limitait les interventions en latin et les références à l'Antiquité lorsqu'il prêchait dans son diocèse⁵⁶. Cela dit, Worcester précise également que les fidèles plus humbles auraient pu se sentir exclus des sermons de l'évêque de Belley. Il justifie cette affirmation par certains extraits des discours de Camus qui critiquent l'oisiveté de la noblesse et font la promotion du travail, ainsi que d'autres qui font un parallèle entre les pauvres et le

⁵⁴ J.-P. Camus, « Éloge des Histoires Dévotes », *op. cit.*, p. 849.

⁵⁵ S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p.9.

⁵⁶ T. Worcester, *op. cit.*, p. 57-58.

Christ. Worcester précise encore que Camus aurait imprimé des copies de ses sermons pour un public lettré qui en avait plus besoin que les humbles. Le prélat justifiait aussi la publication de ses prédications par le fait que ces derniers pouvaient servir d'inspiration aux prêtres pour leur propre prêche. C'était également un moyen pour lui d'amener ses sermons dans la sphère domestique puisqu'il considérait qu'ils pouvaient être utiles à des fins de méditation pour les fidèles⁵⁷. Il semblerait que le pari de l'évêque ait fonctionné puisque les sermons de l'auteur étaient réimprimés, témoignant de leur vente en assez grand nombre. De plus, Worcester suggère que certaines copies de ses œuvres étaient vendues sans approbation, prouvant ainsi qu'il y avait réellement un marché pour les écrits de l'évêque de Belley⁵⁸. Zufferey, quant à lui, propose que les sermons et les textes religieux de Camus ne quittaient pas le monde ecclésiastique. Ainsi, il semble que, malgré la popularité des sermons de l'évêque, attestée par leurs rééditions, ceux-ci n'aient atteint qu'un certain milieu dévot, incitant l'auteur à innover par ses fictions moralisatrices afin de rejoindre un lectorat différent⁵⁹. Assurément, comme l'objectif de l'auteur était de faire le salut du plus de fidèles possible, il n'est pas surprenant qu'il ait choisi de varier sa production littéraire pour atteindre un plus grand nombre de lecteurs.

Ceci ne veut toutefois pas dire que Camus n'entreprit pas une production littéraire visant un public dévot, plus initié à certaines notions théologiques. En effet, la production camusienne comprenait une composante d'essais qui ne se résumaient pas qu'aux sermons imprimés et qui traitaient de dévotion ou de certains aspects théologiques. En publiant des œuvres telles que *L'Acheminement à la dévotion civile* (1624) ou encore *L'Esprit du*

⁵⁷ *Ibid.*, p. 47.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 47-53.

⁵⁹ J. Zufferey, *Discours fictionnel. op. cit.*, p. 108.

Bienheureux François de Sales (1639-1641), Camus créait une littérature spécifique pour des lecteurs dévots et liait ses propres écrits avec la doctrine de François de Sales. Ce rappel de la similarité de ses conceptions théologiques avec celles de François de Sales fut un moyen pour l'auteur d'éviter certaines critiques. Il fit principalement appel à cette stratégie au moment de sa querelle avec les réguliers se déroulant au cours des années 1630-1640. En effet, Sylvie Robic de Baecque suggère qu'en publiant *L'Esprit du Bienheureux François de Sales* en plein cœur de sa querelle avec les religieux et en rappelant le lien entre sa pensée et celle de Sales, Camus s'assurait l'appui de l'un des personnages les plus respectés de l'époque⁶⁰.

Il ne s'agit pas du seul moyen utilisé par l'évêque de Belley pour soutenir les idées qu'il exposait dans ses querelles. Dans une étude sur l'utilisation de la satire et de la diffamation dans la France du XVII^e siècle, Elizabeth Butterworth tente de démontrer que Camus utilisait de nombreuses stratégies de défense et d'accusation dans les différentes polémiques auxquelles il avait participé. Une de ces stratégies de défense consistait à inclure l'appui d'amis dans les préfaces de ses œuvres. C'était à la demande de ces derniers que l'auteur publiait ces écrits, ce qui justifiait l'intervention de Camus sur certains sujets. Dans le même ordre d'idée, il se créait aussi des adversaires qui lui servaient de motif de défense et d'apologie⁶¹. Il est intéressant de noter que l'auteur avait recours à des techniques similaires pour justifier ses histoires dévotes. L'évêque de Belley utilisait également une doctrine de correction fraternelle pour légitimer son intervention dans un conflit. Le principe de correction fraternelle avait été développé par Thomas d'Aquin. Il s'agissait d'un précepte et d'une obligation chrétienne de corriger un autre fidèle lorsqu'il était dans le tort pour l'empêcher d'être dans l'erreur au sujet de sa religion. Butterworth remarque que la correction était même

⁶⁰ S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p.47.

⁶¹ Elizabeth Butterworth, *Poisoned Words: Slander and Satire in Early Modern France*, London, Legenda, 2006, p. 80.

obligatoire dans certains manuels de confession. Cette correction devait toutefois se faire avec modération et Camus se faisait parfois accuser d'en manquer⁶². Selon Butterworth, cette doctrine de correction permettait à l'évêque de Belley de justifier son implication, tout en niant le fait qu'il était satirique. En effet, l'auteur condamnait la satire comme étant de la diffamation, tout en utilisant certaines caractéristiques du modèle satirique à ses propres fins⁶³.

Enfin, Butterworth fait un parallèle entre les polémiques religieuses de Camus et la pratique des duels. Cette association est justifiée par le fait que, tout comme les duels, les querelles de l'évêque de Belley suivaient un protocole et des conventions, par exemple l'utilisation de citations pour ne pas se faire accuser de déformer les propos d'un autre auteur. De plus, Camus répétait souvent qu'il devait se battre avec les mêmes armes que ses adversaires⁶⁴. Toutefois, il utilisait beaucoup plus cette expression dans ses textes de nature théologique que dans ses textes de fiction. Lorsqu'il était question des histoires dévotes, l'auteur préférait se comparer à un chirurgien qui blessait pour guérir. Aussi, dans l'avant-discours au lecteur du roman *Élise ou l'innocence coupable*, il écrivait :

A ma volonté que je puisse attirer au bien les personnes mondaines par les mesmes artifices qui les portent au mal, & que ma plume eust la qualité de cette lance de Pelias qui blessoit & guerrisoit d'un mesme coup. Ou qu'elle fust semblable au rasoir du chirurgien qui ne faict des playes que pour donner la santé⁶⁵.

C'est ainsi que Camus décrivait son entreprise de création littéraire. Son objectif était de créer une œuvre de fiction qui attirerait les lecteurs de romans, tout en permettant de les écarter de la lecture de divertissement. Toute la justification des histoires dévotes et de

⁶² *Ibid.*, p. 84-85.

⁶³ *Ibid.*, p. 84.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 82, 95.

⁶⁵ Jean-Pierre Camus, *Élise ou l'innocence coupable. Événements tragiques de nostre temps*, Paris, Claude Chapelet, 1621. Avant-discours au lecteur.

l'utilisation de moyens profanes reposait sur le fait que Camus souhaitait détourner les lecteurs de romans en leur offrant une lecture dévote qui utilisait les mêmes armes de séduction⁶⁶. Comme Zufferey le mentionne, l'évêque de Belley avait décidé de se déplacer sur le terrain pour mener son combat contre les romans, au lieu de le faire à distance⁶⁷. Toutefois, ce n'était pas seulement les romans que critiquait Camus, mais la lecture de divertissement dans son ensemble parce qu'elle n'avait pas d'autre but que de distraire le lecteur. Les romans étaient particuliers puisque, tout en n'offrant qu'une lecture de divertissement, ils s'insinuaient dans l'esprit et faisaient triompher la passion sur la raison⁶⁸. L'évêque de Belley n'était pas seul dans sa critique des romans et ceux-ci étaient condamnés par plusieurs de ses contemporains. Toutefois, il innovait en attaquant également les mauvaises pratiques de lecture⁶⁹. C'est précisément ces pratiques de lecture que souhaitait modifier l'auteur par l'utilisation de moyens profanes. Il tentait toutefois d'assurer un contrôle de la lecture par des interventions et des explications de la morale au sein même de l'histoire. Robic de Baecque voit dans la volonté de Camus d'écrire des livres de dévotion un « désir de réformer dévotement la pratique même de la lecture⁷⁰. »

Il est évident que Camus s'attendait à être critiqué pour son entreprise de création d'histoires dévotes et qu'il s'était muni de plusieurs moyens de défense, dont certains étaient similaires à ceux identifiés par Butterworth dans son étude sur la diffamation. En effet, Camus s'était une fois de plus associé à François de Sales dans sa production d'histoires dévotes. Pour ce faire, il avait annoncé à de multiples reprises que c'était ce dernier qui lui avait proposé d'écrire des histoires dévotes puisque c'était un projet que de Sales n'avait pas eu le temps

⁶⁶ S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p. 94, 120.

⁶⁷ J. Zufferey, *Discours fictionnel*, *op. cit.*, p. 109.

⁶⁸ Joël Zufferey, « Le piège du récit : aspects de la coénonciation dans les nouvelles de J.-P. Camus », *Dix-septième siècle*, no 521, vol 2 (2011), p. 222.

⁶⁹ S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p. 102.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 95.

d'entreprendre et qu'il avait légué à l'évêque de Belley⁷¹. Les préfaces et postfaces de l'auteur indiquaient également un désir de justification étant donné qu'il ne voulait pas se faire accuser de ne pas écrire à des fins dévotes. Le plus souvent, il retournait le blâme d'une mauvaise compréhension de ses objectifs vers les lecteurs qui auraient mal lu ou lu trop vite pour bien saisir les visées de l'auteur⁷².

Puisque l'évêque de Belley souhaitait produire des histoires dévotes qui attireraient les lecteurs de fiction, ses œuvres prirent plusieurs formes. En effet, dans les premiers temps, Camus écrivit des romans puis il évolua vers les récits brefs au cours des années 1630. Le marché du livre en France commençait alors à intégrer en plus grand nombre des nouvelles venues d'Espagne et d'Italie. La popularité de cette forme littéraire aurait eu un impact sur la production camusienne qui, pour rester au goût du jour, aurait emprunté la forme brève⁷³. Comme nous l'avons déjà mentionné, cette évolution aurait aussi pour source l'épuisement de l'évêque de Belley, suite à quelques années d'intense production littéraire⁷⁴. Il semble logique que les deux facteurs aient pu influencer l'auteur dans sa décision. Assurément, la volonté de créer des histoires dévotes dans un style en vogue semble une raison satisfaisante, mais l'épuisement aurait aussi pu accélérer la transition de l'auteur des romans aux histoires courtes. En ce qui a trait aux romans, ils offraient le plus souvent une histoire mettant en scène des adolescents qui partaient généralement pour un voyage, qui prenait la forme d'un pèlerinage par lequel ils se trouvaient instruits à la fois du côté sentimental, culturel et religieux, le parcours se dotant d'un cheminement moral et spirituel⁷⁵.

⁷¹ *Ibid.*, p. 224-225.

⁷² *Ibid.*, p. 130-132.

⁷³ S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p. 260.

⁷⁴ Jean Descrains (dir), *Essais sur Jean-Pierre Camus*, Paris, Klincksiek, 1992, p. 11.

⁷⁵ S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p. 379-382.

Les récits courts pour leur part donnaient l'occasion d'aborder différents thèmes et une variété de personnages. De plus, la simplicité du récit permettait de mettre l'accent sur un aspect particulier de morale que l'auteur souhaitait aborder et il était plus facile de diriger le lecteur vers une leçon spécifique à tirer du comportement des protagonistes⁷⁶. Zufferey a tenté de classer les récits brefs de Camus dans un genre spécifique. Il en est venu à la conclusion que les recueils d'histoires courtes de Camus avaient une grande ressemblance avec les nouvelles de tradition italienne introduites en France au XVI^e siècle. En vérité, les récits de l'auteur s'associaient à la nouvelle en suivant trois caractéristiques du genre, soit la brièveté, la variété et la vérité. Si les histoires de Camus comportaient ces caractéristiques, Zufferey nous avise cependant de ne pas ranger les récits dans le genre des nouvelles puisque, malgré les ressemblances, l'évêque de Belley n'avait pas pour seul objectif de plaire et de distraire ses lecteurs, mais bien de réformer les pratiques de lectures qui avaient été amenées par ces mêmes nouvelles⁷⁷. Ainsi, qu'il s'agisse des histoires longues ou des récits brefs, Camus évoquait toujours son objectif qui était d'amener les lecteurs de fiction vers des lectures dévotes en les distrayant de leur lecture de divertissement.

Les explications de Camus n'ont toutefois pas convaincu tous ses détracteurs contemporains, ni tous les analystes littéraires. Pour Nancy Oddo, les explications camusiennes entourant ses histoires dévotes n'étaient qu'un moyen de légitimer son attirance pour la matière romanesque. Elle explique de plus que l'évêque de Belley s'inscrivait dans un mouvement généralisé au début du XVII^e siècle d'entrée du religieux dans des secteurs

⁷⁶ *Ibid.*, p. 379-380.

⁷⁷ J. Zufferey, *Discours fictionnel, op. cit.*, p. 133-135.

autrefois réservés aux domaines mondains, notamment la littérature⁷⁸. Nous croyons que si l'attrance pour le romanesque justifie en partie l'entreprise de Camus, il ne faut cependant pas en tirer l'interprétation qu'il n'était pas sincère dans sa volonté de réformer dévotement les pratiques de lecture des croyants et de les amener à de meilleures pratiques de dévotion. L'étendue de la production de l'auteur, de même que la diversité des moyens qu'il utilisa pour transmettre les objectifs promus par le Concile de Trente montrent bien que l'évêque de Belley souhaitait réellement atteindre le plus de fidèles possible. Ceci s'illustre à la fois par les prêches de l'évêque, ses productions théologiques et celles s'adressant à un public dévot, de même que ses histoires dévotes qui avaient pour objectif d'attirer le lecteur de romans et d'amener les fidèles à des pratiques de dévotion plus constantes. De plus, l'objectif de l'auteur d'être largement diffusé s'alliait bien avec l'utilisation de la fiction. En effet, puisque les romans étaient en vogue, Camus pouvait tenter de rejoindre un public plus large par l'utilisation de ce genre littéraire.

1.3. Mécanismes de communication

Camus utilisa plusieurs moyens pour faire la promotion de la dévotion. Une des méthodes les plus importantes selon nous est la fiction puisque l'évêque de Belley innova en la jumelant avec la dévotion. L'auteur savait pourtant qu'il y avait des risques à s'aventurer dans l'écriture fictionnelle et il entreprit d'utiliser plusieurs techniques au sein de ses histoires dévotes qui assureraient à la fois de garder les lecteurs intéressés, tout en garantissant qu'ils ne lisaient pas seulement ses histoires pour se divertir. Comment l'évêque de Belley tentait-il

⁷⁸ Nancy Oddo, « L'invention du roman français au XVIIe siècle : littérature religieuse et matière romanesque », *Dix-septième siècle*, no 215, vol 2 (2002), p. 222.

d'attirer les lecteurs vers ce genre hybride dont faisaient partie les histoires dévotes, tout en communiquant la dévotion?

Puisque la lecture pouvait être dangereuse pour les fidèles si elle n'était pas bien encadrée, Camus s'était muni de plusieurs outils pour diriger ses lecteurs dans leur progression. Le premier de ces moyens se trouvait dans les préfaces et postfaces de ses livres. En effet, ces sections des livres de l'auteur, aussi appelées préludes et diludes, avaient pour objectif de fournir un guide de lecture de ses œuvres. Vernet propose d'ailleurs que ce n'est pas par ses sujets que Camus se distinguait puisqu'il utilisait les mêmes sujets que les autres auteurs de fiction de l'époque, mais qu'il se différenciait par l'encadrement de la narration de ses histoires⁷⁹. Robic de Baecque et Zufferey voient dans la pratique des préludes et diludes un encerclement de la lecture qui se continuait aussi au sein même de l'œuvre. Ces sections faisaient partie de l'œuvre puisqu'elles devaient être lues pour que les lecteurs atteignent entièrement l'expérience de dévotion souhaitée par l'évêque de Belley. Les préfaces qui se trouvaient à la fois dans les récits longs et les recueils d'histoires brèves exposaient aux lecteurs la démarche et les objectifs de l'auteur⁸⁰. Il y présentait ses méthodes de déguisement des faits et les enseignements moraux qu'il fallait tirer des actions des personnages. Le but était d'amener les lecteurs à une réflexion sur l'histoire et ses morales, à la fois en annonçant certains éléments avant la lecture, mais également en revenant sur les thèmes et les leçons à la fin de l'histoire⁸¹.

⁷⁹ M. Vernet, *op. cit.*, p. 6.

⁸⁰ J. Zufferey, « Le piège du récit : aspects de la coénonciation dans les nouvelles de J.-P. Camus », *loc. cit.*, p. 221.

⁸¹ S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p. 202-205.

Les diludes étaient d'une grande importance pour Camus, car ils assuraient que même les lecteurs impatients, qui s'empressaient de lire l'histoire sans s'attarder à la préface, avaient un retour sur les leçons qu'il souhaitait transmettre en écrivant l'histoire. Robic de Baecque explique à propos des diludes que : « [la] temporalité d'après-coup est la seule capable de déjouer l'aversion naturelle pour les avertissements, parce qu'elle saisit le lecteur dans l'élan continué de sa pratique; elle est aussi la plus apte à l'édification, parce qu'elle redouble, en les éclairant, les effets de l'histoire⁸². » Cette volonté d'offrir un guide à son lectorat revient aux idées de la Contre-Réforme concernant le contrôle de la lecture. L'évêque de Belley tentait de s'assurer que ses lecteurs dégageraient les bons éléments de ses histoires. L'acte de lire devait dès lors être contrôlé par une autorité et devait se faire d'une manière précise afin d'avoir les buts escomptés. Robic de Baecque note que, dans les derniers recueils de Camus, les mécanismes de contrôle de la lecture étaient beaucoup plus présents et la quantité de citations bibliques avait augmenté. Celle-ci attribue l'attitude de l'auteur à un scepticisme par rapport à l'efficacité de l'utilisation de la fiction et propose qu'il désirât apporter une dimension doublement édifiante à ses histoires⁸³. Il semble donc qu'après plusieurs années d'écriture, Camus semblait remettre en question le succès des méthodes qu'il avait choisies lorsqu'il avait commencé sa production fictionnelle et c'est pourquoi il avait augmenté le contrôle autour de l'interprétation que pouvait faire le lecteur des histoires présentées par l'auteur.

Les méthodes utilisées par l'auteur pour motiver ses objectifs étaient multiples et rappellent certaines techniques évoquées par Butterworth. L'intervention d'amis ou d'ennemis, qui se trouvaient convertis à des pratiques dévotes par la lecture des histoires de Camus, était une tactique utilisée à maintes reprises par l'évêque de Belley dans ses histoires

⁸² *Ibid.*, p. 204.

⁸³ *Ibid.*, p. 364.

dévotes, de même que dans certains autres écrits. Il faisait aussi appel à des figures, tels d'autres écrivains ou des religieux réguliers, qui complimentaient son entreprise et donnaient du crédit à ses histoires⁸⁴. Par exemple, dans son tout premier roman, *La mémoire de Darie*, Camus avait intégré un avis du libraire, expliquant au lecteur les raisons qui faisaient de l'histoire un récit digne d'être lu. Cette section présentée avant le début du récit remplaçait l'avis au lecteur qui était généralement rédigé par l'auteur et elle contenait similairement le type de leçon que cette histoire apporterait au lecteur⁸⁵. Les préfaces et diludes étaient une composante essentielle des œuvres de Camus puisqu'ils servaient à justifier les histoires dévotes au lecteur et qu'ils servaient de guide pour les amener à une lecture plus dévote. Ainsi, la clé de la lecture des œuvres de Camus se trouvait dans une lecture complète de l'œuvre à venir, incluant la préface des histoires qui donnait une grille d'interprétation de l'œuvre et la postface, qui, lorsqu'elle était présente, faisait un retour sur les éléments importants de l'histoire et des éléments à retenir du récit. Dans une double pédagogie de la lecture, Camus indiquait à la fois comment lire et quoi comprendre.

Les démarches de Camus pour contrôler les pratiques dévotes lors de la lecture de ses œuvres ne se limitaient pas qu'aux préfaces et postfaces de ses livres, mais s'intégraient aussi dans le corps même de ses œuvres. Dans son étude des récits brefs de l'auteur, Zufferey a remarqué que l'évêque utilisait la coénonciation, une pratique qui consiste à laisser voir au lecteur ce que le narrateur souhaite qu'il comprenne. En fait, il propose que si l'acte de lire comprend trois composantes, soit l'énonciation du narrateur, la production et la reconnaissance de l'allocataire, Camus ajoutait une autre composante qui avait pour objectif

⁸⁴ *Ibid.*, p.190.

⁸⁵ Jean-Pierre Camus, *La mémoire de Darie. Où se voit l'idée d'une dévote vie & d'une religieuse mort*, Paris, Claude Chapelet, 1620, Le libraire au lecteur.

de contrôler la réception du message⁸⁶. Zufferey note de plus que l'auteur faisait souvent des décrochages narratifs pour indiquer au lecteur quel jugement il devrait porter sur les actions des protagonistes. Les interventions de Camus voulaient également amener son lectorat à réfléchir sur ses propres actions et mouvements de conscience au moment de la lecture⁸⁷. Il souligne :

On comprend dès lors que la lecture préconisée par Camus se distingue absolument de celle requise par le roman traditionnel. Loin de suspendre l'attention à soi par les attraits de l'imaginaire, la narration camusienne cherche à orienter le regard de soi sur soi et à amorcer une introspection qui constitue le premier pas vers la spiritualité⁸⁸.

Par plusieurs mécanismes de syntaxe, par le choix d'un certain vocabulaire et par les interventions auprès du lecteur, Camus s'assurait d'un contrôle de la lecture à l'intérieur de ses œuvres tentant ainsi de garantir que le lecteur comprenait ce que l'évêque désirait⁸⁹. Ces mécanismes de contrôle ne se bornaient pas qu'au contenu du texte, mais étaient aussi présents dans la disposition du texte. Robic de Baecque souligne que, selon l'évêque de Belley, la lecture devait se faire lentement et il était nécessaire que les lecteurs prissent des pauses pour songer à ce qu'ils venaient de lire et à ce qu'ils devaient en tirer. C'est pour cette raison, ajoute-t-elle, que les chapitres étaient généralement courts et qu'il y avait des interruptions entre les différentes parties des livres, permettant ainsi à ceux qui lisaient de faire des pauses et de transformer la pratique de la lecture en un exercice spirituel⁹⁰. Dès lors, c'était un

⁸⁶ J. Zufferey. « Le piège du récit : aspects de la coénonciation dans les nouvelles de J.-P. Camus ». *loc. cit.* p. 222-223.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 223-225.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 225.

⁸⁹ Zufferey explore de nombreuses méthodes fort intéressantes qui sont présentes au sein des récits brefs de Camus, mais que nous n'avons pas la chance de développer ici. Voir Joël Zufferey, « Le piège du récit : aspects de la coénonciation dans les nouvelles de J.-P. Camus », *Dix-septième siècle*, 2011/2 n° 251, p. 221-231. et *Le Discours fictionnel: autour des nouvelles de Jean-Pierre Camus*, Louvain, Édition Peeters, 2006, p. 157-170.

⁹⁰ S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p. 140-142, 206-207.

éventail de moyens qui étaient utilisés par Camus pour s'assurer que ses lecteurs n'employaient pas ses œuvres que pour se divertir, mais aussi comme pratique de dévotion.

Le fait d'écrire des fictions n'était toutefois pas suffisant en soi pour séduire les lecteurs et l'évêque de Belley devait s'assurer d'ajouter des éléments qui les attireraient dans le piège de la lecture d'histoires dévotes qu'il avait conçu. L'une des méthodes utilisées était l'allégorie, un procédé ayant une longue histoire dans la littérature à caractère religieux et qui était en vogue à l'époque. Les allégories trouvées dans les œuvres de Camus ne nécessitaient qu'une simple connaissance religieuse pour être comprises et étaient accessibles à un large public. L'auteur cessa d'inclure des allégories dans ses histoires dans les années 1630 parce que leur popularité avait diminué, prouvant ainsi que cette méthode n'avait probablement pas d'autre objectif que d'attirer et de retenir les lecteurs par des pratiques à la mode⁹¹. Une autre tactique utilisée par l'auteur fut d'avoir recours aux images. Bien qu'utilisées avant le XVII^e siècle, les images prirent un nouvel élan au moment où la Contre-Réforme s'implanta en France. Hélène Duccini souligne que, par opposition à l'austérité protestante, les catholiques avaient embrassé l'image qui devait toucher la sensibilité des fidèles⁹². Aussi, se conformant au Concile de Trente qui encourageait les évêques à « [...] instruire leurs fidèles "par des peintures ou autres représentations"⁹³ », Camus intégra les représentations dans leur forme large, à la fois dans ses sermons, mais aussi dans ses histoires dévotes. Il s'agissait pour l'évêque de Belley de rendre la dévotion attrayante. L'objectif était que le message atteigne les

⁹¹ Robic de Baecque fait une analyse intéressante des différentes allégories trouvées dans les romans de Camus et de la manière dont elles pouvaient être comprises et appréciées par les lecteurs de l'époque. Voir S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p. 283-285.

⁹² H. Duccini, *loc. cit.*, p. 15-17.

⁹³ S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p. 393-394.

fidèles de façon sentimentale pour les amener à porter leur âme « [...] vers la contemplation des mystères de la foi⁹⁴. »

Stéphan Ferrari a, pour sa part, observé une utilisation du comique au sein des histoires dévotes de l'auteur. Il propose que Camus aurait souhaité rendre la dévotion joyeuse, même dans ses histoires tragiques, en faisant usage de l'eutrapélie qu'il décrit comme suit :

[...] dénomination générique désignant toute plaisanterie fine et bienvenue, bannissant la vulgarité, est donc conçue comme un ressort de l'éloquence persuasive, un procédé rhétorique tout à fait légitime apte à conférer au discours chrétien beaucoup d'efficacité, à agir sur le public. L'eutrapélie serait comme une compensation comique à la tension qu'exige la sévérité du discours moral et religieux⁹⁵.

À travers une étude de l'*Amphithéâtre Sanglant*, Ferrari conclut que l'utilisation de métaphores, d'un vocabulaire coloré, d'exagérations et de formules familières, était un moyen pour l'évêque d'attirer les lecteurs et de faciliter leur accès à la dévotion⁹⁶. Les méthodes de séduction du lectorat ne se limitaient donc pas qu'à l'utilisation de la fiction, mais elles se retrouvaient dans l'ensemble de son œuvre par différentes formules pour attirer et conserver l'attention de son lectorat, tout en dictant le rythme de la lecture.

La volonté d'utiliser les genres à la mode pour attirer des lecteurs explique à la fois l'évolution des histoires de Camus de la forme du roman à celle des histoires courtes et la similarité des histoires dévotes avec d'autres formes littéraires, telles que les histoires tragiques, les canards et les exemplars. Si les premières histoires dévotes de l'auteur s'inspiraient de la forme des romans, les récits brefs qu'il entreprit d'écrire par la suite peuvent facilement être rapprochés du genre des canards et des histoires tragiques. Ces dernières se

⁹⁴ H. Duccini, *loc. cit.*, p. 15.

⁹⁵ Stéphan Ferrari, « Camus comique. L'ivresse d'écrire et de raconter dans l'*Amphithéâtre sanglant* », *Dix-septième siècle*, no 251 (2011), p. 191.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 189-196.

rapprochaient de la nouvelle par leur forme brève et des canards parce qu'elles s'inspiraient d'histoires dites vraies qui avaient une composante sanglante ou violente⁹⁷. Ferrari propose que Camus en serait venu à utiliser ce genre puisqu'il le considérait plus approprié à ses objectifs de transmission de la dévotion. En effet, les histoires tragiques auraient conduit les lecteurs vers le bien en évoquant l'effroi ou la pitié⁹⁸. Zufferey suggère quant à lui qu'après avoir gagné de la popularité avec ses romans, l'évêque de Belley pouvait se permettre de transmettre son message par un genre différent qui reposait beaucoup moins sur l'invention que le roman, car les histoires tragiques disaient s'inspirer d'événements réels. Zufferey a tenté de positionner les récits brefs de Camus au sein des genres littéraires de son époque. Il en conclut que si les histoires dévotes de l'évêque de Belley ne correspondent à aucun genre spécifique, elles se rapprochent plus des histoires tragiques que des nouvelles en raison de leurs allégations de vérité⁹⁹.

Les histoires tragiques s'inspiraient du genre des canards, aussi les récits brefs de Camus avaient-ils de toute évidence des similarités avec ceux-ci. Les canards étaient des récits d'événements spectaculaires, tragiques ou sanglants, ancêtres de ce qui est aujourd'hui connu comme le fait divers¹⁰⁰. Il s'agissait généralement de pièces imprimées en petits formats, de piètre qualité pour permettre de les vendre à un prix modique. Leur coût était modeste puisque les textes étaient destinés à un public populaire, bien qu'il ait été montré que leurs lecteurs venaient de tous les milieux¹⁰¹. Maurice Lever a identifié certaines caractéristiques importantes du genre qui peuvent aussi être trouvées dans les récits brefs de Camus. Il note

⁹⁷ Joël Zufferey, « Un cas de positionnement générique. Les récits brefs de Jean-Pierre Camus », *Poétique*, no 152, vol 4 (2007), p. 432. S. Ferrari, *loc. cit.*, p. 189.

⁹⁸ S. Ferrari, *loc. cit.*, p. 189-190.

⁹⁹ J. Zufferey, *Discours fictionnel, op. cit.*, p. 141-142.

¹⁰⁰ J. Zufferey, « Un cas de positionnement générique. Les récits brefs de Jean-Pierre Camus », *loc. cit.*, p. 428.

¹⁰¹ Maurice Lever, *Canards sanglants: naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993, p. 11-12.

entre autres que « [le] canard tragique commence presque toujours par un préambule plus ou moins long, destiné à éclairer le lecteur sur sa signification morale. Il arrive que celle-ci prenne de telles proportions qu'elle déborde sur le récit lui-même, jusqu'à le chasser complètement¹⁰². » Ainsi, à l'instar des histoires brèves de l'évêque de Belley, les auteurs des canards justifiaient leurs histoires en leur donnant une raison d'être morale. C'était pour montrer les punitions de Dieu ou encore faire part des avertissements venus du Ciel que les canardiens disaient écrire ces histoires. Lever souligne de plus que les auteurs aimaient terminer les histoires en rappelant la thèse du commencement et en invitant les lecteurs à se repentir¹⁰³. Zufferey propose que l'encadrement des canards, tout comme celui des récits de Camus, visait à mettre de l'avant une règle morale. De plus, il explique la ressemblance entre les deux genres par le fait qu'ils suivaient le schéma narratif de l'exemplum, qui avait comme objectif principal de prouver une thèse ou une loi par un exemple, tout en ayant une pertinence morale¹⁰⁴.

Il est possible de remarquer par une simple lecture des *Spectacles d'Horreur* que le schéma narratif de l'*exemplum* était particulièrement présent dans les récits brefs de Camus. L'évêque de Belley émettait souvent une règle au début du récit que l'histoire devait servir à démontrer et répétait cette thèse à la fin du texte. Ainsi, dans *Le jeu d'enfants*, l'auteur proposait qu'il fallait faire attention à ce que les parents faisaient devant leurs enfants puisque ces derniers « [...] ont cela du naturel des synges qu'ils sont imitateurs, & de fait tous leurs jeux ne sont qu'imitations de ce qu'ils voyent faire aux personnes plus grandes, soit aux

¹⁰² *Ibid.*, p. 21.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 22.

¹⁰⁴ J. Zufferey, « Un cas de positionnement générique. Les récits brefs de Jean-Pierre Camus », *loc. cit.*, p. 428-429. et *Discours fictionnel, op. cit.*, p. 151.

actions publiques, soit aux particulières¹⁰⁵. » Il donnait ensuite l'exemple de deux enfants qui ayant vu leurs parents égorger un veau, avait décidé faire de même avec leur petit frère. Réalisant la mort du petit, ils se cachent dans le poêle, alors que leur mère revient et fait un feu, tuant les deux enfants. Camus concluait en précisant que l'histoire « [...] nous avertit à ne faire rien de mauvais devant les enfants, puis qu'ils tournent en mal les choses les plus indifférentes¹⁰⁶. » Cette courte histoire servait donc à illustrer de manière concrète une maxime que l'auteur avait annoncée dans l'introduction du récit.

Zufferey ajoute que, selon Camus, la règle morale par elle-même ne suffisait pas pour les fidèles et que l'exemple fictif permettait aux lecteurs de s'approprier la règle et d'en faire un modèle dirigeant leurs actions¹⁰⁷. Les morts tragiques à la fin des histoires, se trouvant à la fois dans les récits de l'évêque et dans les canards, étaient également une pratique reconnue des récits exemplaires. L'évêque de Belley suivit presque toujours ce modèle, sauf dans les *Bouquets d'histoires agréables* (1630) où les protagonistes étaient récompensés pour leurs bonnes actions¹⁰⁸. Ainsi, l'intégration des caractéristiques de l'exemplum liait les deux genres. Toutefois, Zufferey remarque que, contrairement aux canardiens, Camus ne laissait pas le lecteur interpréter la morale de l'histoire par lui-même, mais s'assurerait d'avoir un guide de compréhension au sein de ses récits pour garantir que son lectorat retirait ce qu'il devait de sa lecture¹⁰⁹. Par cet élément, l'évêque de Belley priorisait l'objectif moral de son œuvre sur le genre populaire dont il s'inspirait pour attirer ses lecteurs.

Un dernier élément qui rapproche les deux genres, tout en les dissociant, se trouve dans la volonté des auteurs de montrer la véracité de leurs histoires. D'une part, les canards avaient

¹⁰⁵ Jean-Pierre Camus, « Le jeu d'enfants ». *Les Spectacles d'Horreur. Où se découvrent plusieurs tragiques effets de notre siècle*, Genève, Slatkine Reprints, 1973 (1630), p. 202.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 206.

¹⁰⁷ J. Zufferey, *Discours fictionnel*, *op. cit.*, p.151-153.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 153-154.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 157.

souvent les termes « vrai », « véritable », « véridique » dans leur titre. D'autre part, les caractéristiques de l'histoire tentaient de donner le plus d'information possible pour situer l'action, tel que le nom des personnes, le lieu ou l'heure¹¹⁰. C'est que le primat des canards était de proposer aux lecteurs une histoire réelle tirée aux sources mêmes de l'événement, d'où l'importance de donner le plus d'information possible afin de démontrer cette véracité¹¹¹. De son côté, Camus disait tenir ses histoires de véritables sources, mais rajoutait certains éléments fictifs, tels les noms, les lieux, et même certains événements, afin de conserver l'honneur des familles concernées. C'était sous cette justification que l'évêque de Belley se permettait d'accéder à la fiction¹¹². L'important selon l'auteur n'était pas la véracité des circonstances, mais celle de la morale entourant l'histoire qui n'était pas modifiée par l'altération des noms ou des lieux¹¹³.

Camus s'efforçait néanmoins de montrer qu'il y avait une certaine authenticité dans les événements et une vérité aux récits. En effet, au sein de son *Éloge des histoires dévotes*, l'auteur notait : « [...] il n'y a rien en tout le cours de cette œuvre qui ne soit vrai, soit en fait, soit en allegorie, ou moralité, & dont on ne puisse tirer de l'instruction¹¹⁴. » Zufferey explique cet élément par une composante morale, puisque la fiction était mauvaise à la fois pour l'auteur et le lecteur car elle n'avait pour but que de divertir. Toutefois, un argument théologique s'ajoutait au raisonnement moral. En effet, Zufferey suggère que l'évêque de

¹¹⁰ M. Lever, *op. cit.*, p. 18.

¹¹¹ J. Zufferey, *Discours fictionnel, op. cit.*, p. 140.

¹¹² Françoise Lavocat présente l'évolution du concept de vérité chez Camus dans un court article qui, bien qu'il mériterait d'être approfondi, offre certains éléments de compréhension des concepts de réalité et de fiction pour l'évêque de Belley. Christian Jouhaut pour sa part a fait une comparaison entre l'utilisation de la fiction par Camus et celle de la narration historique par Charles Sorel. Il en a conclu que les deux auteurs se servaient de la fiction pour illustrer ce qu'ils considéraient comme étant des vérités. Françoise Lavocat. « Fait et Fiction dans l'œuvre de Jean-Pierre Camus : la frontière introuvable », *Dix-septième siècle*, no 251 (2011), p. 263-270. et Christian Jouhaut, « Roman historié et histoire romancée : Jean-Pierre Camus et Charles Sorel », *Dix-septième siècle*, no 215 (2002/2), p. 307-316.

¹¹³ J. Zufferey, *Discours fictionnel, op. cit.*, p.130.

¹¹⁴ J.-P. Camus, « Éloge des histoires dévotes », *op. cit.*, p. 852-853.

Belley rejetait la fiction parce que c'était une création de l'homme et qu'il n'y avait que Dieu qui pouvait créer. Par conséquent, il se serait assuré de préciser la base factuelle de ses histoires afin de se dissocier de la fiction qui avait la prétention d'imaginer quelque chose de nouveau¹¹⁵.

En somme, bien que les canards et les récits de Camus aspiraient à démontrer leur véracité, ce n'était pas pour les mêmes raisons. De plus, l'objectif des deux genres n'était pas le même. En fait, Zufferey suggère que les canards tentaient de démontrer l'altérité et la particularité de leur histoire à laquelle se soudait une morale. Au contraire, l'évêque de Belley voulait montrer l'exemplarité du récit et les personnages, bien que présentés individuellement, devaient être interprétés dans une perspective générale qui venait illustrer la morale qui devait être au centre de la lecture¹¹⁶. Le souci de l'auteur de s'intégrer aux styles à la mode pour attirer les lecteurs ne supplanta jamais son objectif principal qui était de procurer une lecture dévote faisant primer la morale sur la fiction. Toutefois, tous ces éléments de contrôle de la lecture ne pouvaient garantir que les lecteurs respecteraient les prescriptions de l'auteur, ni que les œuvres de l'évêque de Belley seraient lues par ceux à qui elles étaient destinées. À qui Camus s'adressait-il et qui lisait réellement ses histoires dévotes?

1.4. La dévotion pour qui?

La variété de la production camusienne évoque la volonté de l'auteur de rejoindre un public large. Même au sein de ses histoires dévotes, Camus abordait des sujets diversifiés pour plaire à différents lecteurs. Toutefois, l'auteur devait tout de même viser un lectorat au

¹¹⁵ J. Zufferey, *Discours fictionnel*, *op. cit.*, p. 106, 128.

¹¹⁶ J. Zufferey, « Un cas de positionnement générique. Les récits brefs de Jean-Pierre Camus », *loc. cit.*, p. 429-430.

moment de son écriture et certains indices nous permettent de dresser un portrait des lecteurs qu'il tentait d'atteindre. De prime abord, nous pouvons déterminer que les histoires dévotes de l'évêque de Belley ne s'adressaient pas aux dévots qui lisaient des manuels de piété ou encore à ceux qui s'intéressaient aux essais de Camus. Vernet précise qu'en utilisant le français au lieu du latin, l'auteur s'opposait à la tradition ecclésiastique et rendait ses œuvres accessibles à un plus grand lectorat¹¹⁷. L'idée de l'auteur était de rejoindre un public plus étendu, notamment les lecteurs de romans, mais sans nécessairement se limiter à ceux-ci. Ainsi, Robic de Baecque note qu'alors que les romans étaient traditionnellement lus par des femmes, Camus tentait aussi de s'adresser à un public masculin pour se dissocier des romanciers de son époque¹¹⁸. De fait, l'évêque justifiait la variété de ses histoires par le fait qu'il s'adressait à un vaste lectorat et il prétendait ne pas toujours pouvoir plaire à tous puisque ses lecteurs avaient des goûts diversifiés¹¹⁹.

Néanmoins, à travers toute cette variété, certaines caractéristiques nous permettent de supposer que Camus ne s'adressait pas à un public noble, mais qu'il tentait de rejoindre un lectorat plus humble. Ceci peut être établi dans un premier temps par le format dans lequel les livres de l'auteur étaient imprimés. En effet, l'évêque de Belley faisait publier ses romans en format in-8 ° ou in-12 °, lesquels étaient considérés comme plus modestes et se vendaient à un prix moins élevé¹²⁰. La simplicité des récits brefs évoque également un public plus humble qui n'aurait pas une grande érudition. Ferrari voit dans les morales facilement saisissables, dans les allusions à des épisodes bibliques ou mythologiques bien connus et dans l'utilisation de

¹¹⁷ M. Vernet, *op. cit.*, p. 14.

¹¹⁸ S. Robic de Baecque, *op. cit.*, p. 186.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 183-184.

¹²⁰ J. Zufferey, *Discours fictionnel, op. cit.*, p. 176.

l'humour autant d'éléments pointant vers un public plus populaire qu'érudit¹²¹. En outre, Camus faisait rarement appel à des personnages de la haute noblesse et tendait à mettre en scène des individus de condition modeste ou populaire. Zufferey en conclut que l'évêque de Belley ne pouvait aspirer à éduquer les princes en présentant des personnages venant des couches modestes de la société et que le public visé par l'auteur était donc nécessairement des milieux qu'il mettait en scène¹²². Toutefois, il émet des doutes quant aux lecteurs réellement touchés par l'auteur. En effet, Zufferey propose que Camus surestimait l'ampleur de la pénétration de ses œuvres au sein des couches populaires¹²³. Quel était donc le public véritablement touché par les œuvres de l'évêque de Belley?

Dans une société majoritairement analphabète, il est possible de douter que les œuvres de Camus aient même été lues par un public populaire. Toutefois, les travaux de Roger Chartier ont établi que, même si beaucoup ne pouvaient pas lire, le peuple avait tout de même accès à la culture écrite. En effet, Chartier note que « [...] l'écrit est installé au cœur même de la culture analphabète, présent dans les rituels festifs, les espaces publics et les lieux de travail¹²⁴. » Il poursuit en disant que, si la majorité de la population n'était pas en mesure de lire, l'écrit avait tout de même une grande importance dans la transmission de modèles culturels¹²⁵. Il fait remarquer que la lecture n'était pas toujours une action personnelle et qu'il était courant de voir quelqu'un lire pour un groupe. La lecture de groupe était pratiquée en ville dans des assemblées religieuses tenues par des protestants, qui tentaient de gagner les plus humbles et les analphabètes par la lecture de certaines parties de la Bible, ou par des

¹²¹ S. Ferrari, *loc. cit.*, p.190.

¹²² J. Zufferey, *Discours fictionnel, op. cit.*, p. 176.

¹²³ *Ibid.*, p. 188-189.

¹²⁴ Roger Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France d'ancien régime*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 353.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 87.

confréries joyeuses où des pièces imprimées étaient lues pour accompagner les gestes festifs¹²⁶. La lecture collective était également pratiquée en campagne, mais de façon beaucoup moins fréquente, par le seigneur, lors de soirées en famille ou, rarement, durant les veillées villageoises. L'accès à la lecture en campagne est cependant plus fréquemment recensé à partir du XVIII^e siècle¹²⁷. Par ailleurs, Chartier mentionne que l'image s'ajoutait souvent à l'écrit. Ainsi, dans les ateliers d'artisans, il était possible pour le maître et ses compagnons d'avoir accès à des livres montrant des techniques de travail, liant l'écrit à l'image. Les images volantes et les placards joignaient également l'image à l'écrit, permettant ainsi un accès plus large à l'imprimé¹²⁸. Chartier conclut donc que l'accès à la culture écrite était beaucoup plus large que ce que les études sur les taux d'alphabétisation peuvent laisser voir et que l'imprimé peut être transmis de plusieurs manières qui ne se limitent pas à la lecture individuelle.

Si la population analphabète avait accès à la culture écrite, les œuvres de Camus pouvaient-elles toucher un public plus humble? Zufferey en doute. En effet, en reprenant certaines caractéristiques du lecteur populaire évoquées par Chartier, Zufferey a fait une analyse de la propagation des fictions camusiennes et en a conclu qu'il était très peu probable que Camus ait rejoint ce genre de public. Tout d'abord, il réitère le fait que l'alphabétisme était peu étendu, limitant le nombre de lecteurs populaires. Il suppose qu'un lecteur qui n'avait eu qu'une initiation rudimentaire à la lecture aurait de la difficulté même avec des textes simples comme un placard ou une affiche et qu'il n'entreprendrait pas de lire de longs ouvrages comme ceux qui étaient écrits par Camus¹²⁹. Il suggère de plus que les œuvres de l'évêque de

¹²⁶ *Ibid.*, p.95-97.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 97-99, 204-205.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 95-106.

¹²⁹ J. Zufferey, *Discours fictionnel, op. cit.*, p. 178-179.

Belley ne rejoignaient sans doute pas les campagnes. Il souligne que la population des campagnes était encore plus illettrée que celle des villes et que l'intégration des livres se faisait principalement par des communautés religieuses qui donnaient principalement des livres de piété. Zufferey note :

[En] comparaison, les recueils camusiens – publiés durant la première moitié du siècle dans un esprit de Contre-Réforme, mais sans le soutien actif d'une institution – n'ont probablement eu aucun retentissement notable dans les campagnes, où les sujets ne peuvent pas même "être concernés par un missel ou un livre d'exercices qu'ils ne sauraient lire" (Lebrun 1999 : 79)¹³⁰.

Il poursuit en déclarant que si certains livres étaient lus en famille et dans les assemblées villageoises, il est très peu probable que les fictions de Camus en aient fait partie et plus probable que les livres d'heures et autres livres religieux aient été plus communs. Chartier nous permet de confirmer cette affirmation lorsqu'il déclare que les livres imprimés étaient principalement du registre du religieux. Il s'y ajoutait quelquefois des « pourtraictures » qui étaient composées de modèles et de planches et qui étaient destinées aux artisans et des manuels scolaires. Chartier en conclut que l'essentiel des imprimés était de nature religieuse ou éducative¹³¹. D'un autre côté, les fictions camusiennes n'étaient certainement pas lues dans des endroits comme les tavernes puisque leur contenu n'était pas grivois et qu'il ne s'agissait pas d'histoires d'aventure. « Aucun espace public ne semble donc avoir pu servir de cadre officiel à des récitations camusiennes¹³². » Les lecteurs populaires n'étaient donc pas ceux qui lisaient Camus.

S'il était peu probable que les récits de l'évêque de Belley aient été lus dans les tavernes et dans les familles, il est tout aussi invraisemblable qu'ils l'aient été dans les salons. Il fallait tout d'abord éviter d'être publié pour être lu dans les salons, ce qui allait à l'encontre

¹³⁰ *Ibid.*, p. 181.

¹³¹ R. Chartier, *op. cit.*, p. 92-94.

¹³² J. Zufferey, *Discours fictionnel, op. cit.*, p. 180.

des objectifs du prélat. De plus, Zufferey avance que le discours et les thèmes de l'auteur ne correspondaient pas à la délicatesse des salons¹³³. Ceci ne veut toutefois pas dire que les nobles ne lisaient pas Camus. Comme l'énonce Zufferey :

Le remuant évêque jouissait d'une renommée importante et ses histoires édifiantes restaient une entreprise originale que les gens cultivés ne pouvaient ignorer. En d'autres termes, ses recueils étaient probablement achetés et lus par une grande partie de la noblesse lettrée, sans qu'ils ne constituent pour autant une matière satisfaisante à un régime de compréhension mondain¹³⁴.

Le public des fictions camusiennes se situait probablement entre le public populaire et les autorités littéraires ou ecclésiastiques. Zufferey propose des lecteurs provenant des milieux nobles et bourgeois qui découvraient Camus sur les étalages des libraires. Il évoque également le fait que ces lecteurs composaient la majorité du public de l'évêque de Belley, sans qu'il le veuille ou sans qu'il le sache¹³⁵. Chartier a observé que, même si certains textes se vendaient à des prix moins élevés parce qu'ils étaient destinés à un lectorat populaire, ceux qui les achetaient ne provenaient pas forcément de milieux humbles¹³⁶. Maurice Lever en est venu aux mêmes conclusions en ce qui a trait aux canards. En effet, il note que s'ils étaient accessibles à bas prix pour des lecteurs plus humbles, ce n'était pas seulement à des lecteurs populaires qu'ils étaient vendus. Pierre de L'Estoile le montre bien. Cet homme lettré relatait quotidiennement dans son journal les histoires tragiques qu'il trouvait dans les canards vendus par les colporteurs. Comme quoi le prix d'un texte n'en garantissait pas le lecteur¹³⁷.

Si les lecteurs de Camus n'étaient pas nécessairement ceux qui étaient souhaités par l'auteur, il ne faut tout de même pas rejeter complètement l'idée que les récits du prélat, particulièrement les récits courts, aient pu rejoindre un public plus humble sous une forme ou

¹³³ *Ibid.*, p. 192-193.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 193-194.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 190, 196.

¹³⁶ R. Chartier, *op. cit.*, p. 94.

¹³⁷ M. Lever, *op. cit.*, p. 11, 16.

une autre. En effet, les histoires brèves de l'évêque étaient simples et avaient peut-être trouvé moyen de se diffuser par voie orale. Enfin, nous croyons que si le lectorat visé par l'auteur n'était pas le même que le public touché, les objectifs de Camus restent inchangés et ce sont ses intentions qui en faisaient un auteur représentant les idéaux de son époque, beaucoup plus que les lecteurs qu'il réussissait à atteindre. Les œuvres de fiction de l'évêque de Belley s'adressaient à un lectorat qu'il tentait d'influencer par l'écriture. Ce public visé était-il le même pour les auteurs des manuels de domesticité? Leurs thèmes et leur style sont différents, mais jusqu'à quel point leurs objectifs étaient-ils distincts?

2. Dévotion et domesticité : Les domestiques et les moralistes

2.1 Les manuels de domesticité : pour qui?

Un grand nombre de moralistes écrivirent sur la question des domestiques. Après tout, les domestiques faisaient partie des couches plus humbles de la population tout en étant présents dans le quotidien des élites. Il était essentiel pour les nobles d'avoir des domestiques pour effectuer les tâches du quotidien, mais ceux-ci étaient également considérés, à l'instar des pauvres, comme étant dangereux. Comment les moralistes proposaient-ils de structurer les relations entre les domestiques et leur maître afin de garantir la sécurité matérielle et spirituelle de tous? Une partie de la réponse se trouve dans les manuels de domesticité qui se multiplièrent aux XVII^e et XVIII^e siècles. En effet, ces textes couvraient à la fois les devoirs matériels et spirituels des maîtres, ainsi que des domestiques. Quelle part de ces écrits discutait des responsabilités morales des domestiques et des maîtres? Quels liens peuvent être faits entre les propos de ces auteurs dévots et ceux présents dans les fictions de Jean-Pierre Camus? Ces éléments correspondent-ils aux interprétations des historiens traitant de la question domestique?

Nous pouvons d'abord nous questionner sur le lectorat visé par les manuels de domesticité. Si les moralistes évoquaient les devoirs des domestiques, il est peu probable que les domestiques à tout faire, qui étaient le type de domestique le plus présent dans les maisons de l'Ancien régime, aient réellement été le public ciblé par les manuels de domesticité. La plupart des maisons avaient au moins un domestique. En effet, Gutton propose que plus de 42% des familles de Toulouse avaient au moins un domestique¹³⁸. Cependant, le statut social

¹³⁸ J.-P. Gutton, *Domestiques, op. cit.*, p. 73.

des maîtres déterminait généralement à la fois le nombre, mais également le sexe de ceux qui étaient engagés, puisque les domestiques masculins étaient considérés comme étant plus honorables. Alors que les artisans, bourgeois et même certains petits nobles n'avaient qu'une servante à tout faire, les grandes maisons avaient un nombre considérable de domestiques qui suivaient une hiérarchie établie. Ainsi, au sein de ces grandes maisons, des serviteurs agissaient sous l'autorité de domestiques de confiance, tels les écuyer, intendants, secrétaires et maîtres d'hôtel, qui s'assuraient du bon fonctionnement de la maison et se rapportaient au maître¹³⁹.

Il semble donc que la plupart des manuels de domesticité s'adressaient soit aux maîtres ou aux domestiques qui étaient à la tête de grandes maisons. Certaines œuvres étaient directement adressées aux maîtres, par exemple la *Maison de Prince Reiglée, Tant en Economie, que Discipline domestique* de Pierre de Cambri, le *Règlement donné par une Dame de haute qualité à M*** sa petite fille, pour sa propre conduite, & pour celle de sa Maison* de la duchesse de Liancourt ou encore *La Famille Sainte* du Père Jean Cordier, qui comprend une longue section sur les relations entre un maître et ses serviteurs. L'objectif de ces ouvrages était de conseiller les maîtres dans la gouvernance de leur maison afin qu'ils agissent de manière dévote et qu'ils encouragent les gens qui les servaient à faire de même. Ces écrits nous révèlent peu sur les devoirs que les moralistes attribuaient aux domestiques, mais ils nous permettent d'avoir une meilleure idée de ceux qui étaient prescrits aux maîtres, de même que l'opinion générale que ces auteurs avaient des domestiques.

Par ailleurs, lorsque les manuels étaient destinés aux domestiques, ils étaient adressés à des domestiques appartenant à de grandes maisons. *La maison réglée et l'art de diriger la*

¹³⁹ *Ibid.*, p. 24-29.

maison d'un grand seigneur d'Audiger en est un bon exemple¹⁴⁰. En effet, si l'auteur disait que tous les domestiques pouvaient tirer profit de son ouvrage, même les apprentis de marchands et les petits serviteurs, son livre était tout d'abord créé pour les officiers des grandes maisons. En outre, Audiger avait inclus quelques éléments à l'intention des maîtres dans la préface pour leur donner quelques conseils dans la gestion de leur personnel, suggérant que ces derniers liraient aussi son ouvrage. Claude Fleury, pour sa part, s'adressait à la fois aux maîtres et aux domestiques. Son livre *Les Devoirs des maîtres et des domestiques* était divisé en deux sections pour les lecteurs appartenant aux deux groupes¹⁴¹. Une fois de plus, l'ouvrage comprend principalement les devoirs des domestiques d'une grande maison, même si les devoirs sont plus généraux que ceux présents dans l'œuvre d'Audiger et auraient pu être également utiles pour les maîtres et domestiques de plus petites maisons. Toutefois, il est intéressant de noter que bien que la deuxième section de l'œuvre se voulait conçue pour les domestiques, elle semble tout de même s'adresser aux maîtres. En effet, cette deuxième partie paraît plus prévenir les maîtres des défauts que leurs domestiques pourraient avoir, de même que les conséquences de ne pas surveiller ou payer les gens qui étaient à leur service. Cet élément pourrait s'expliquer par un manque de connaissance de Fleury de la réalité des domestiques. En vérité, les propos de l'auteur s'assimilaient beaucoup aux préjugés qui étaient déjà présents dans l'opinion publique. Ceci nous permet de penser que le seul réel contact que Fleury aurait eu avec les domestiques aurait été en tant que maître de ces derniers. Cependant, même une œuvre comme les *Devoirs généraux des domestiques de l'un et l'autre sexe envers Dieu, et leurs maîtres et maîtresses*, dont l'auteur anonyme disait avoir lui-même été un domestique et qui semblait réellement s'adresser aux gens en service, reflétait certains de ces

¹⁴⁰ Audiger, *La maison réglée et l'art de diriger la maison d'un grand seigneur*, Paris, Nicolas Le Gras, 1692, 167 p.

¹⁴¹ Claude Fleury, *Les Devoirs des maîtres et des domestiques*, Paris, Jean-Pierre Mariette, 1736 (1688), 249 p.

préjugés¹⁴². Cela dit, ce dernier ouvrage, de même que les *Instructions et prières à l'usage des domestiques et des personnes qui travaillent en ville* de Collet, montre une plus grande part semblant s'adresser aux domestiques que les livres de Fleury et d'Audiger.

Que faut-il alors conclure des auteurs des manuels de domesticité et de leurs intentions? Nous croyons que si les auteurs souhaitaient rejoindre un public large, leurs œuvres étaient tout de même destinées à une part de domestiques supérieurs (secrétaires, aumôniers et autres officiers) qui avaient à leur charge d'autres domestiques ou encore même directement aux maîtres qui auraient lu les manuels avant de les recommander à certains de leurs domestiques. Collet précisait d'ailleurs que son livre et d'autres ouvrages destinés à améliorer les habitudes et la morale des domestiques devaient être fournis par les maîtres. Audiger, lui-même ancien domestique, s'adressait bien à ses compères, mais ceux en position d'autorité, pas nécessairement les simples serviteurs et servantes à tout faire des plus petites maisons. C'est ici que la large définition du terme domestique prend toute son importance. En effet si les moralistes s'adressaient à des domestiques, ils ne visaient pas tous les gens de service, mais une certaine élite qui était en mesure de lire des manuels de domesticité et de guider les petits serviteurs dans leurs décisions. Ces intendants, secrétaires et autres supérieurs auraient également pu partager les préjugés de l'opinion publique au sujet des petits domestiques. Il faut de plus noter que si le format des manuels était petit, leur permettant d'être plus abordables et accessibles pour les domestiques, ils étaient tout de même composés dans un vocabulaire assez sophistiqué qui exigeait une facilité de lecture que seuls des gens suffisamment éduqués pouvaient avoir.

¹⁴² *Devoirs généraux des domestiques de l'un et l'autre sexe envers Dieu, et leurs maîtres et maîtresse*, Paris, Vve de G. Saugrain et P. Prault, 1713, 168 p.

Quelle proportion des domestiques était donc en mesure de lire les manuels de domesticité? Nous avons déjà établi précédemment que peu de gens des classes plus humbles avaient la capacité de lire aisément. Toutefois, des études sur les taux d’alphabétisme chez les domestiques ont indiqué que s’ils étaient plus faibles que ceux des artisans, ils étaient toutefois plus élevés que ceux des travailleurs journaliers venant des mêmes régions qu’eux¹⁴³. En se basant sur les signatures d’actes notariaux de Lyon pour les années 1728-30, Sarah C. Maza a observé que 51 % des domestiques masculins pouvaient signer leur nom. Pour les mêmes années, seulement 20 % des travailleurs journaliers de la même ville étaient en mesure d’écrire leur nom, alors qu’à l’opposé, plus de 64 % des cordonniers et des boulangers le pouvaient¹⁴⁴. Comment expliquer que le nombre de domestiques pouvant signer leur nom était plus près des artisans que des travailleurs journaliers venant du même milieu? Selon Maza, une part de la réponse viendrait du fait que les maîtres avaient tendance à engager les travailleurs les plus éduqués¹⁴⁵. En effet, la capacité à lire était nécessaire pour certains postes, tels que les secrétaires et les maîtres d’hôtel, mais elle pouvait aussi être utile si les maîtres voulaient que leurs valets écrivissent des lettres, que les femmes de chambre fissent la lecture à haute voix aux dames de la maison, ou encore s’ils désiraient que les gouvernantes enseignassent l’alphabet aux enfants¹⁴⁶. En outre, il était préférable pour ceux qui avaient reçu un peu d’éducation de se mettre en service que d’être des travailleurs journaliers. En effet, le service domestique assurait, en plus des gages, un toit, de la nourriture, et même parfois des vêtements, ce qui en faisait un poste plus avantageux que les emplois journaliers¹⁴⁷. Ces deux

¹⁴³ J.-P. Gutton, *Domestiques*, *op. cit.*, p. 182. et Sarah C. Maza, *Servants and Masters in Eighteenth-Century France, The Uses of Loyalty*, Princeton, Princeton University Press, 1983, p. 50-52.

¹⁴⁴ S. Maza, *op. cit.*, p. 50.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 52.

¹⁴⁶ Cissie Fairchild, *Domestic Enemies: Servants and Their Masters in Old Regime France*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1984, p. 115.

¹⁴⁷ S. Maza, *op. cit.*, p.52-53.

facteurs nous permettent d'expliquer cette marge dans les taux d'alphabétisme que nous révèle l'analyse des actes notariaux. Que nous indiquent réellement ces chiffres sur la capacité des domestiques à lire des manuels de domesticité?

Tous les auteurs travaillant sur la question des domestiques s'entendent pour préciser que les études se concentrant sur les taux d'alphabétisation ne permettent pas de bien évaluer l'étendue de la capacité de lire des individus¹⁴⁸. En effet, l'initiation à la lecture venait probablement avant l'apprentissage de l'écriture puisque l'objectif premier était l'instruction religieuse, et que celle-ci passait par la lecture de catéchismes et de textes saints¹⁴⁹. Aussi, plus de domestiques auraient pu lire que ceux qui étaient en mesure de signer leur nom. Toutefois, Cissie Fairchilds précise que si plus de domestiques pouvaient lire que ce qui est indiqué par les taux d'alphabétisation, il est peu probable que beaucoup d'entre eux lisaient facilement ou pour le plaisir. Elle indique que la plupart des domestiques qui possédaient des livres n'en avaient qu'une petite quantité et qu'ils étaient principalement à caractère religieux¹⁵⁰. En ce sens, ses propos se rapprochent de ceux de Chartier qui a établi le primat du religieux dans les inventaires après décès des lecteurs plus humbles¹⁵¹. Gutton note de manière similaire que les inventaires après décès des domestiques incluaient plus de livres que les compagnons, les journaliers ou les autres travailleurs de petits métiers, mais que leur contenu était populaire et largement religieux, notons entre autres des vies de saints, des missels et des catéchismes¹⁵².

Ainsi, il est peu probable que les petits domestiques aient possédé des manuels de domesticités, à moins que leur maître ne les ait achetés pour eux. De plus, il est plus plausible que les maîtres aient donné des livres religieux à leurs serviteurs plutôt que ces manuels. Se

¹⁴⁸ Notons entre autre R. Chartier, *op. cit.*, p. 353-354. et C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 116-117.

¹⁴⁹ J.-P. Gutton, *Dévots*, *op. cit.*, p. 96-98.

¹⁵⁰ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 116.

¹⁵¹ R. Chartier, *op. cit.*, p. 92.

¹⁵² J.-P. Gutton, *Domestiques*, *op. cit.*, p. 182.

pourrait-il que les moralistes étaient conscients du fait qu'ils ne rejoindraient pas les petits domestiques et que c'est pour cette raison qu'ils semblaient s'adresser aux maîtres et aux domestiques supérieurs? Si c'était le cas, les moralistes se seraient distingués de Camus par le public visé par leurs ouvrages. En effet, le choix, conscient ou non, de s'adresser aux maîtres et aux domestiques de plus hautes fonctions plutôt qu'aux domestiques de petites maisons établit une divergence avec les objectifs de Camus qui souhaitait s'adresser à tous, mais particulièrement aux lecteurs plus populaires. Ces auteurs dévots, s'ils tentaient d'influencer la société par leurs écrits, n'essayaient pas de le faire directement, mais en suivant les hiérarchies de la société d'Ancien régime. En fait, il est plus probable que ces derniers croyaient que le meilleur moyen de changer les habitudes des domestiques et de les moraliser était à travers de leurs maîtres. En proposant aux maîtres un modèle de devoirs pour leurs serviteurs, ils les inspiraient à exiger un certain comportement de la part de leur personnel domestique. Aussi, nous pouvons en conclure que si les objectifs des moralistes et de Camus étaient similaires dans leur volonté d'offrir un moyen de moraliser les éléments plus humbles de la société, leurs méthodes étaient différentes.

Les manuels de domesticité étaient une initiative des milieux dévots pour tenter de contrôler les domestiques qu'ils considéraient comme des membres qui étaient à risque de se perdre, s'ils n'étaient pas déjà des éléments dangereux de la société. Gutton fait état de certaines tentatives d'éduquer, de moraliser et de contrôler les domestiques, notamment par des centres de formation de serviteurs de bonne morale ou encore des bureaux de placement¹⁵³. Toutefois, ces projets n'assuraient pas un contrôle des domestiques une fois qu'ils étaient embauchés. C'est pourquoi les manuels de domesticité se multipliaient. Comme le note Gutton : « [...] l'action des dévots dans le "gouvernement" des domestiques est au-delà

¹⁵³ *Ibid.*, p. 158-161.

de ces institutions charitables et bien plutôt dans la pratique quotidienne des maîtres, responsables matériellement et spirituellement de leurs domestiques¹⁵⁴. » Aussi, les manuels de domesticité offraient-ils aux dévots un moyen de diriger les domestiques au sein même de la maison des maîtres. Dans aucun cas les initiatives des dévots ne semblaient vouloir considérer les domestiques comme pouvant prendre leur salut dans leurs propres mains. C'est pourquoi nous pensons que les manuels de domesticité suggéraient aux maîtres un moyen d'assurer le respect de la morale des domestiques de leur maison. Pour appuyer cette idée, mentionnons que Fairchilds fait un parallèle entre l'objectif des dévots de moraliser la société et le ton particulièrement paternaliste des manuels de domesticité, ainsi que la forte présence des devoirs religieux des maîtres et des domestiques au sein des œuvres¹⁵⁵. Quels étaient donc les devoirs des maîtres qui étaient proposés par les moralistes?

2.2 Responsabilités des maîtres

Les devoirs des maîtres tels que présentés dans les manuels de domesticité étaient à la fois matériels et religieux. Les maîtres se devaient d'agir comme des pères et ils étaient responsables devant Dieu et la loi du bien-être et de la bonne conduite de leurs domestiques¹⁵⁶. À l'instar d'un père, le maître avait un droit sur le corps de ceux qui le servaient et il pouvait leur donner des punitions corporelles, de même que contrôler leur comportement sexuel. Toutefois, ces droits venaient avec des responsabilités. En effet, les maîtres se devaient d'assurer la santé de ceux qu'ils employaient. Fleury suggérait qu'il fallait s'occuper d'eux

¹⁵⁴ J.-P. Gutton, *Dévots, op. cit.*, p. 152.

¹⁵⁵ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 137.

¹⁵⁶ J. Sabattier, *op. cit.*, p. 96.

lorsqu'ils étaient malades et qu'il fallait n'éviter aucune dépense pour assurer leur bonne rémission.

Il doit y avoir dans la maison une chambre destinée à les recevoir, loin du bruit, & en une situation commode. Si cela ne se peut, & qu'il ne soit pas aisé de les faire bien servir dans la maison : on peut les envoyer chez quelque chirurgien ou quelque autre personne accoutumée à les traiter. Là il faut les faire visiter souvent, pour voir si rien ne leur manque. Mais il ne faut point les envoyer aux hôpitaux, où ils occuperoient la place des pauvres, qui n'ont point d'autres secours; ou en tout cas, il faut récompenser libéralement l'hôpital¹⁵⁷.

Ainsi, les domestiques devaient recevoir des soins comparables à ceux réservés à un membre de la famille. Il était du devoir du maître de s'assurer de leur bien-être durant ces temps de maladie parce que les domestiques étaient sous leur dépendance. Cette tutelle pouvait même s'étendre au-delà du temps de service si un domestique avait servi longtemps et fidèlement la famille. En effet, Audiger recommandait d'avoir de la compassion pour les serviteurs qui étaient trop vieux pour apprendre un autre métier puisqu'ils n'auraient pas d'autres recours lorsqu'ils ne pourraient plus servir¹⁵⁸. D'ailleurs, Gutton a remarqué plusieurs cas de maîtres qui suivaient ces préceptes et accordaient des rentes aux domestiques trop âgés pour servir ou encore faisaient des dons à l'hôpital pour que leurs anciens domestiques puissent y finir leurs jours¹⁵⁹.

Il faut toutefois rappeler que la relation entre maîtres et domestiques était tout d'abord une transaction économique et qu'en échange des services des domestiques, les maîtres se devaient d'offrir des gages à ceux qu'ils employaient, en plus d'un toit et de repas. L'importance des gages varie au cours de la période. Au XVI^e et au XVII^e siècle, les domestiques à récompense étaient le type de domestique le plus présent, alors que les domestiques à gages ne commencèrent à prendre une grande place qu'à partir de la deuxième

¹⁵⁷ C. Fleury, *op. cit.*, p. 52.

¹⁵⁸ Audiger, *op. cit.*, Préface.

¹⁵⁹ J.-P. Gutton, *Domestiques, op. cit.*, p. 173.

moitié du XVIII^e siècle¹⁶⁰. Les domestiques à récompense servaient en échange du couvert et du coucher et ils espéraient recevoir une récompense de leur maître à la fin de leur service. C'est pourquoi les auteurs de manuels de domesticité, notamment Fleury, suggéraient que les employeurs devaient assurer l'avancement de ceux qui étaient à leur service, c'est-à-dire les éduquer dans un métier en dehors du service, les marier avantageusement, de même qu'offrir une dot à leurs servantes¹⁶¹. D'ailleurs, les domestiques ne restaient pour la plupart pas toute leur vie en service. En effet, il y avait des serviteurs dont le statut était temporaire et qui servaient jusqu'au moment où ils pourraient s'établir, commencer à pratiquer un métier ou encore se marier. À l'opposé, il y avait les domestiques de carrière dont l'objectif était bel et bien d'avancer dans la hiérarchie et d'obtenir un poste où ils seraient en charge d'une maison¹⁶². Il faut noter que les domestiques de carrière étaient généralement des hommes puisque les femmes avaient peu de possibilité d'avancement au sein d'une maison¹⁶³. Toutefois, les manuels de domesticité, de même que Camus, ne semblaient pas faire la distinction entre les domestiques « temporaires » et ceux de carrière. Ils évoquaient le domestique pour le rôle qu'il jouait au sein de la famille et de la maison, s'occupant peu du type de poste occupé.

Gutton note que les domestiques qui étaient à gage dans les deux premiers siècles de la période moderne avaient de la difficulté à se faire payer puisque le caractère de la transaction se basait plus sur une récompense en fin de service qu'un paiement régulier. Il décèle d'ailleurs une grande présence dans les manuels de domesticité de recommandation pour les maîtres de rémunérer régulièrement leurs domestiques, soit au moins une fois par année. Cet

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 12-13.

¹⁶¹ C. Fleury, *op. cit.*, p. 56-59, J.-P. Gutton, *Domestiques, op. cit.*, p. 17-23.

¹⁶² J.-P. Gutton, *Domestiques, op. cit.*, p. 13-14.

¹⁶³ S. Maza, *op. cit.*, p. 75.

élément illustre selon lui que les domestiques à gages avaient de la difficulté à se faire payer. Cette caractéristique de la relation entre maître et serviteur tend à disparaître à partir du XVIII^e siècle alors que les gages prennent beaucoup plus de place¹⁶⁴.

Enfin, indépendamment de l'importance des gages, les moralistes prescrivaient toujours aux maîtres de corriger leurs domestiques et de les éduquer. Il fallait tout d'abord leur enlever les mauvaises habitudes qu'ils avaient pu prendre en servant des maisons mal réglées, ou qu'ils avaient tout simplement par leurs origines modestes. Puis, il était recommandé de leur apprendre à lire, à écrire et à compter s'ils ne le savaient pas déjà¹⁶⁵. Maza remarque cependant que ces apprentissages étaient souvent négligés par les maîtres¹⁶⁶. Nous avons effectivement remarqué que même les moralistes mentionnaient rapidement les devoirs d'éducation, sauf en ce qui avait trait à l'éducation religieuse, qui prenait une grande place dans les responsabilités attribuées aux maîtres. Cette orientation morale des devoirs était présente dans tous les manuels consultés, notons entre autres Cordier, Madame de Liancourt et Fleury. D'ailleurs, une grande partie des devoirs des maîtres était justifiée par l'effet positif que leurs actions auraient sur la morale de leurs domestiques.

Les manuels de domesticités présentaient les domestiques comme étant égaux à leur maître devant Dieu. Toutefois, Gutton suggère qu'ils étaient vus, tout comme les pauvres, comme étant incapables de faire leur salut par eux-mêmes. En effet, il fallait les aider, voire les forcer, à faire leur salut et la possibilité de sauver les domestiques dépendait de l'éducation que leur maître leur donnait, de même que de la morale qu'ils conservaient dans leur

¹⁶⁴J.-P. Gutton, *Domestiques, op. cit.*, p.56.

¹⁶⁵C. Fleury, *op. cit.*, p. 12-13, 20.

¹⁶⁶S. Maza, *op. cit.*, p 52.

maison¹⁶⁷. Tous les maîtres étaient responsables du salut de ceux qu'ils employaient, qu'il s'agisse des domestiques servant en ville, des domestiques agricoles ou encore ceux servant dans les collèges et les couvents¹⁶⁸. De plus, si la rédemption des domestiques dépendait de l'action de leur maître, ces derniers faisaient également leur ciel en assurant celui de leurs employés. « Le salut du domestique et celui du maître dépendent du souci que le second aura de catéchiser, d'instruire, de faire régner la morale dans la maison¹⁶⁹. » Plusieurs passages des manuels de domesticité appuient cette théorie de Gutton. Madame de Liancourt, par exemple, indiquait que les maîtres devaient concevoir les domestiques « [...] comme des gens que Dieu a réduits en ce monde dans l'état de servitude pour aider vostre infirmité durant que vous remédiez à leur misere, & qu'ils doivent gagner le ciel par cette humiliation comme vous le devez gagner par le soin que vous prendrez de leur conduite¹⁷⁰. » Il était de la responsabilité des maîtres de s'assurer de la conduite morale de leur domestique parce que leur propre salut en dépendait.

D'autres historiens proposent que ce n'était pas par leur association avec les humbles que les domestiques étaient considérés comme étant incapables de faire leur salut, mais parce qu'ils étaient représentés comme étant des enfants, appelant ainsi à une relation paternaliste avec leur maître. Raffaella Sarti, qui travaille sur le métissage culturel entre les domestiques et les enfants de leur maître, considère que les textes de l'époque moderne construisaient socialement les domestiques afin qu'ils fussent représentés comme des mineurs¹⁷¹. Ainsi, à l'instar des parents, il était du devoir des maîtres de les éduquer et de les corriger,

¹⁶⁷ J.-P. Gutton, *Domestiques, op. cit.*, p. 63, 152-154.

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 91, 117.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 154.

¹⁷⁰ Jeanne de Schomberg, duchesse de Liancourt, *Règlement donnée par une Dame de haute qualité à M*** sa petite fille, pour sa propre conduite, & pour celle de sa Maison*, Paris, A. Leguerrier, 1698, p. 116.

¹⁷¹ Raffaella Sarti, « Dangerous Liaisons : Servants as 'Children' Taught by their Masters and as 'Teachers' of their Masters' Children (Italy and France, Sixteenth to Twenty-first Centuries) », *Pedagogica Historica*, vol 43, no 4 (août 2007), p. 571.

particulièrement en matière de religion. Cette idée du domestique comme enfant justifiait que les maîtres étaient légalement responsables de leurs actions. Fairchilds explique que la présence des théories patriarcales à la fois dans les textes religieux et politiques illustre l'imprégnation du concept au sein de la société. Elle ajoute que le patriarcat était non seulement présent, mais qu'il structurait les relations familiales, de même qu'il organisait la vie sociale, religieuse et politique¹⁷². En se mettant en service, le domestique se mettait dans une situation où il acceptait de dépendre de son maître. Jacqueline Sabbattier propose que : « la dépendance quasi-totale qu'accepte le serviteur doit trouver sa contrepartie dans l'attitude "paternelle" du maître¹⁷³. »

Fairchilds indique cependant qu'il y a eu une évolution du rôle du chef de la maison au cours de la période. Elle note qu'à la fin du XVIII^e siècle, l'idéal patriarcal avait été remplacé par la figure du père et du mari aimant. Ainsi, la relation entre le maître et ses domestiques changea et le domestique devint responsable pendant un certain temps, de son propre comportement moral. Cela dit, cette indépendance morale fut de courte durée puisque dès le début du XIX^e siècle, ce sont les maîtresses qui devinrent responsables de la morale de la maison¹⁷⁴. Malgré cela, les manuels de domesticité sont tout de même marqués par le paternalisme, surtout au XVII^e et au début du XVIII^e siècle. À cet égard, Sarah Maza suggère que si la relation présente dans les manuels de domesticité était véritablement paternaliste, il ne faudrait pas croire que ces textes représentaient complètement les relations réelles entre les maîtres et leurs domestiques. Elle propose plutôt que les relations étaient fondées et dirigées par un idéal de loyauté qui était essentiel aux relations familiales harmonieuses, de même

¹⁷² C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 138.

¹⁷³ J. Sabbattier, *op. cit.*, p. 103.

¹⁷⁴ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 152-153.

qu'au maintien de tout l'ordre social¹⁷⁵. Le paternalisme et l'idéal de loyauté ont une grande place dans les manuels de domesticité, de même que cette image des domestiques comme faisant partie des humbles qui nécessitent l'aide des autres pour faire leur salut. À cet effet, il n'est pas surprenant de constater que ces écrits incitent les maîtres à exiger un comportement suivant la morale. Cependant, il ne faut pas penser que les maîtres étaient responsables de la morale de domestiques qui étaient passifs par rapport à leur salut. En vérité, les manuels de domesticité présentent une certaine réciprocité d'influences et de responsabilités en ce qui a trait à la morale des deux partis en question. Toutefois, les maîtres se devaient d'imposer un certain respect de la morale au sein de leur maison et d'éduquer ceux qui étaient à leur charge en matière de religion, et ce, principalement pour assurer un environnement sain pour leur famille.

Comment les auteurs de manuels de domesticité proposaient-ils d'assurer l'éducation religieuse et le respect de la morale au sein de la maison des maîtres? Il fallait d'abord que les maîtres engagent de bons employés, des gens ayant de bonnes références. Cette première étape était essentielle puisque la morale de toute une maison pouvait être influencée par une seule personne de mauvaises mœurs. Cordier disait que si la bénédiction de Dieu dépendait de la bonne conduite des domestiques, il était essentiel de bien choisir ses domestiques afin qu'ils ne soient pas vicieux. Il évoquait en exemple les maîtresses qui prenaient n'importe quelles femmes de chambre du moment où elles étaient peu coûteuses. Il précisait par la suite que la vertu des membres d'une famille ne devrait pas se limiter au coût d'un domestique. Si toutefois un maître engageait quelqu'un de mauvais, il était alors nécessaire de tenter de

¹⁷⁵ S. Maza, *op. cit.*, p. 9, 13-14.

l'améliorer par tous les moyens possibles¹⁷⁶. Dans le même ordre d'idée, Fleury soutenait qu'il fallait faire tout ce qui était possible pour corriger un domestique et ne le renvoyer qu'en dernier recours, s'il avait fait une faute capitale. En effet, mieux valait le châtier que de le renvoyer puisque son avenir devenait alors incertain et qu'il pouvait être dirigé dans une voie bien pire.

Si vous chassez un jeune enfant, nouvellement sorti de son village; vous l'exposez à s'engager dans la première condition qu'il trouvera, peut-être dans une maison déréglée : ou a demeurer vagabond, & s'acoster des méchans qui s'appliqueront à le corrompre. Il vaut bien mieux le châtier, même par quelque punition corporelle, que de l'exposer à le perdre entierement. Vous leur devez tenir lieu de pere, & faire ce que leur pere ferois, s'il étoit raisonnable¹⁷⁷.

Il était donc essentiel de corriger un domestique plutôt que de le laisser à un avenir incertain. Par ailleurs, cet extrait indique encore un élément de justification paternaliste, soutenant ici le devoir de correction des domestiques. Lorsqu'il s'agissait du personnel féminin, les auteurs précisaient qu'il fallait éviter d'employer des servantes mariées puisqu'elles allaient toujours prioriser les intérêts de leur propre maison au-dessus de ceux de leur maître et qu'elles ne seraient jamais vraiment fidèles. De plus, comme elles étaient au courant d'affaires de femmes mariées, elles pouvaient avoir une mauvaise influence sur les jeunes filles de la maison. Ces craintes étaient si importantes qu'elles se transposaient dans les sections sur les devoirs des domestiques. Fleury recommandait notamment aux femmes de chambre de faire attention à ce qu'elles disaient lorsqu'elles étaient près de leurs jeunes maîtresses¹⁷⁸. Madame de Liancourt déclarait également que, comme les domestiques mariés,

¹⁷⁶ Jean Cordier, *La Famille sainte. Où il est traicté des devoirs de toutes les Personnes qui composent une famille*, Lyon, G. Chaunod, 1678 (1643), p. 598-600.

¹⁷⁷ C. Fleury, *op. cit.*, p. 42-43.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 197-199.

masculins comme féminins, avaient de la difficulté à nourrir leur famille, c'était les exposer à une trop grande tentation de vol que de les engager¹⁷⁹.

Les manuels de domesticité présentaient beaucoup de conseils sur les moyens de contrôler les comportements sexuels des domestiques. Fleury proposait plusieurs moyens par lesquels les maîtres pouvaient éviter aux domestiques des occasions de pécher. Il était d'abord essentiel pour les maîtres de séparer les quartiers des domestiques masculins de ceux des femmes afin d'éviter les indécences. De plus, le moraliste recommandait fortement que chacun ait son propre lit, même les domestiques du même sexe. Cette prescription s'appliquait particulièrement aux laquais¹⁸⁰. Madame de Liancourt prévenait qu'il ne devait y avoir aucune amourette sous le toit du maître, même lorsqu'il y avait une promesse de mariage. Elle précisait que si une union était promise, il était du devoir du maître d'aider au mariage s'il était bon ou de l'interdire dans le cas d'une mauvaise alliance, mais qu'en aucun cas il ne fallait permettre des relations prémaritales sous son toit¹⁸¹. Les maîtres avaient effectivement le droit d'interdire le mariage de leurs domestiques s'ils ne le considéraient pas comme étant avantageux. Cet élément mena d'ailleurs à des abus et Fairchilds croit que c'est pour cette raison que certains moralistes déclaraient qu'interdire le mariage de leurs domestiques pour des raisons personnelles était un péché mortel¹⁸².

Le contrôle du comportement sexuel des domestiques dans une maison s'illustre également par une réglementation des relations au quotidien. Il était suggéré d'éviter le plus possible les contacts entre les employés de deux sexes différents. Par exemple, Fleury

¹⁷⁹ Mme de Liancourt, *op. cit.*, p. 124.

¹⁸⁰ C. Fleury, *op. cit.*, p. 48-49.

¹⁸¹ Mme de Liancourt, *op. cit.*, p. 223-224.

¹⁸² C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 81-82.

recommandait aux femmes de chambre de ne pas trop être en contact avec des hommes, surtout des domestiques, de manger à des tables différentes lorsque possible et que dans l'éventualité où ils mangeraient ensemble, de ne permettre aucune parole ou comportement déplacés¹⁸³. Tous ces éléments avaient pour objectif de contrôler le comportement sexuel des domestiques et de limiter leur impact sur les autres membres de la maison. Madame de Liancourt allait jusqu'à suggérer à sa petite fille et à ses lectrices de ne pas tenter ses domestiques en étant dévêtue devant eux ou en faisant des caresses trop tendres à son mari en leur présence¹⁸⁴. Maza suggère que la nudité, surtout devant les domestiques était pratique courante et que les exhortations des moralistes de se couvrir devant ses employés étaient peu respectées¹⁸⁵. Ceci n'empêchait toutefois pas les moralistes de recommander la pudeur à leurs lecteurs. Ce contrôle du comportement sexuel des domestiques, mais également des maîtres, avait pour objectif d'assurer un meilleur respect de la morale au sein des maisons.

Si les maîtres se devaient d'assurer la bonne conduite de leurs domestiques, les moralistes suggéraient que le meilleur moyen était de prêcher par l'exemple, surtout lorsqu'il était question de morale. Selon ces auteurs, un maître dévot qui respectait la morale dans ses actions quotidiennes allait nécessairement inspirer ses domestiques à un comportement moral. Fleury notait qu'il était important que les maîtres instruisent leurs domestiques en matière de religion et qu'ils leur laissent du temps pour faire leurs devoirs religieux et leur prière. Il recommandait de ne pas trop faire travailler les domestiques le dimanche, ou encore trop tard le samedi pour qu'ils puissent se reposer et veiller à leurs devoirs religieux le dimanche matin¹⁸⁶. Il conseillait également aux maîtres des grandes maisons d'avoir un aumônier pour

¹⁸³ C. Fleury, *op. cit.*, p. 189-190.

¹⁸⁴ Mme de Liancourt, *op. cit.*, p. 50-51.

¹⁸⁵ S. Maza, *op. cit.*, p. 187.

¹⁸⁶ C. Fleury, *op. cit.*, p. 28.

catéchiser les domestiques et donner la messe. Pour les maisons plus modestes, Fleury suggérait de faire venir un prêtre une à deux fois par semaine pour instruire les domestiques en matière de religion¹⁸⁷. L'aumônier était parfois considéré comme un domestique puisqu'il était engagé par un maître. C'était notamment le cas d'Audiger qui avait réservé une section pour les tâches et devoirs des aumôniers. Fleury mentionnait le comportement qu'un maître devrait avoir envers l'aumônier d'une maison. Il était important qu'il le traitât avec le respect qui était dû à un homme d'Église afin d'inspirer ce respect dans le comportement de ses domestiques, « Mais la considération que le maître doit avoir pour son Aumônier, ne doit pas aller jusqu'à faire croire qu'il est livré à lui, & que c'est l'Aumônier qui gouverne la maison¹⁸⁸. » En effet, s'il fallait respecter l'aumônier, celui-ci était tout de même engagé par le maître et ne devait pas remettre en doute l'autorité du chef de la maison.

De plus, Fleury soulignait dans son ouvrage ce que les maîtres devraient attendre d'un aumônier. Il proposait que le prêtre devait amener des livres pieux correspondant au niveau de lecture des domestiques. Il était également question d'avoir une session de lecture collective de ces ouvrages. Les manuels de domesticité recommandaient en outre de donner des messes pour les domestiques tous les jours, ou au minimum le dimanche, et d'encourager les domestiques à faire leurs sacrements¹⁸⁹. Cordier suggérait par exemple que s'il fallait qu'un domestique soit réprimandé pour avoir cassé un verre, il devait l'être de même s'il s'absentait lors de la messe¹⁹⁰. Fleury conseillait toutefois de ne pas les y obliger ou de demander s'ils avaient fait leurs sacrements parce qu'il y aurait alors des risques de mensonges, ce qui serait un sacrilège. Il précisait cependant qu'il fallait exiger qu'ils participent aux célébrations

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 24.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p.26.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 27-29.

¹⁹⁰ J. Cordier, *op. cit.*, p. 601.

pascales, sans quoi il faudrait les renvoyer sur-le-champ¹⁹¹. Finalement, Fleury suggérait que s'il était bon d'inciter une conduite pieuse de la part des domestiques, il fallait faire attention à la fausse dévotion, particulière présente chez les femmes¹⁹². Enfin, Cordier insistait sur l'implication que devaient avoir les maîtres dans l'éducation religieuse de leurs domestiques. S'il était important de les faire instruire sur leurs devoirs religieux, il était également essentiel de passer du temps avec eux pour s'assurer de leur éducation et de leur bonne morale¹⁹³.

Enfin, les maîtres étaient encouragés à ne pas avoir plus de domestiques qu'ils n'en avaient besoin. Cette précaution assurait que le maître ne vivait pas au-dessus de ses moyens et que ceux qui étaient engagés avaient bel et bien du travail. Il fallait d'ailleurs toujours leur donner des tâches puisque l'oisiveté était considérée comme mère de tous les vices, amenant les domestiques vers des comportements reprochables. C'était un devoir que de donner du travail à un domestique¹⁹⁴. Encore, il était essentiel de ne pas exiger que les domestiques suivent des ordres qui allaient à l'encontre des lois divines. Cordier élaborait en disant qu'un maître n'était pas digne de l'être s'il ne pouvait pas améliorer la conduite de ses domestiques et qu'il était un traître s'il exigeait que ceux qui le servaient agissent contre Dieu. Il précisait encore : « Sçavez-vous bien que tous les pechez que vos valets font par vos ordres, sont couchez sur vos contes, & que la justice divine vous en fera payer la peine¹⁹⁵? » Nous trouvons ici une explication derrière la responsabilité légale qu'avait un maître sur ses domestiques. En effet, si un domestique agissait contre les lois, qu'elles fussent civiles ou divines, il y avait toujours une possibilité que ses actions aient été commandées par son maître. Comme le mentionne Gutton, le domestique, appartenant au maître, ne pouvait pas

¹⁹¹ C. Fleury, *op. cit.*, p. 29-34.

¹⁹² *Ibid.*, p. 35-37.

¹⁹³ J. Cordier, *op. cit.*, p. 604.

¹⁹⁴ C. Fleury, *op. cit.*, p. 16.

¹⁹⁵ J. Cordier, *op. cit.*, p. 610.

avoir d'indépendance d'esprit et c'est pourquoi le maître était responsable devant la loi des actions de ses employés¹⁹⁶.

Ce qui ressort cependant du travail des historiens de la période, c'est que les manuels de domesticité présentaient un modèle à suivre par les maîtres, mais que cet idéal était assez loin de la réalité. Fairchilds et Maza s'entendent pour dire que peu de domestiques pouvaient s'attendre à recevoir du soutien de leurs maîtres lorsqu'ils étaient trop vieux pour travailler ou lorsqu'ils tombaient malades¹⁹⁷. C'est néanmoins en ce qui a trait au contrôle des comportements sexuels que les maîtres semblaient peu enclins à respecter le modèle des moralistes. Si les manuels de domesticité recommandaient que tous les domestiques aient leur propre lit, de même que des chambres séparées selon les sexes, tout semble dire que les maîtres n'avaient aucun problème à ce que les domestiques du même sexe dorment dans le même lit¹⁹⁸. De plus, il était rare, surtout dans les plus petites maisons, que les domestiques aient leur propre chambre, ou même un espace réservé à eux¹⁹⁹. Tous les historiens traitant du sujet s'entendent sur la vulnérabilité des servantes dans les maisons. Celles-ci étaient à la merci des désirs sexuels de leurs maîtres et des autres employés de la maison. Les chercheurs font état d'une grande quantité de déclarations de grossesses, dont la plupart ont comme père le maître de la maison, son fils ou un ami²⁰⁰. Les jeunes servantes étaient souvent sans défense devant les avances de leurs maîtres et l'aspect patriarcal de la relation venait souvent se joindre aux arguments du maître qui disait avoir un droit sur le corps de celles-ci²⁰¹.

¹⁹⁶ J.-P. Gutton, *Domestiques*, *op. cit.*, p. 146-147.

¹⁹⁷ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 97 et S. Maza, *op. cit.*, p. 96-100, 105.

¹⁹⁸ S. Maza, *op. cit.*, p. 184.

¹⁹⁹ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 38-39.

²⁰⁰ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 81-91, S. Maza, p. 89-91, J.-P. Gutton, *Domestiques*, *op. cit.*, p. 206-212.

²⁰¹ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 168-169.

Cependant, si plusieurs exemples montrent un non-respect de l'idéal présenté par les manuels de domesticité, d'autres nous indiquent que certains maîtres prenaient à cœur les intérêts de leurs domestiques. Sabbattier présente l'exemple de Marie-Josèphe Bertier de Sauvigny qui s'assurait de placer ses domestiques enceintes ou qui avaient des relations prémaritales. Elle avait aussi tenté d'arranger le mariage d'une domestique avec l'homme qui était le père de l'enfant. Toujours, elle tentait de corriger les comportements de ses employés avant de les renvoyer, lorsqu'il se trouvait que le domestique était sans rémission²⁰². Les testaments sont également un indice d'un certain attachement des maîtres pour leurs domestiques et du fait qu'ils voulaient assurer leur soutien financier même après leur décès. Il était commun de voir les maîtres attribuer une somme à tous leurs domestiques en service et des dons à leurs domestiques les plus proches. Maza propose qu'il s'agissait d'un moyen pour faire pression sur les domestiques et forcer une certaine fidélité de leur part. En effet, elle suggère que les legs testamentaires étaient une forme de pression financière pour garder les domestiques en service puisque dans la majorité des cas, si un domestique n'était plus au service de son maître au moment de sa mort, il n'obtenait pas la somme qui lui avait été promise, peu importe la fidélité avec laquelle il avait servi par le passé. Elle conclut : «Their generosity may have been genuine, but at the bottom it was aimed at securing the continuing attachment and dependency of some, if not all of their servants. These various forms of financial pressure were, for the most part, aimed at the more promising or stable servants in the household²⁰³.» La réalité présentée par les historiens étudiant la vie des domestiques montre que les relations entre maîtres et domestiques ne correspondaient pas à l'idéal prescrit

²⁰² J. Sabbattier, *op. cit.*, p. 129-133.

²⁰³ S. Maza, *op. cit.*, p. 172.

par les moralistes. Même les maîtres qui suivaient certains éléments ne le faisaient pas forcément seulement pour suivre la morale, mais également pour des raisons plus pratiques.

Si les maîtres ne suivaient pas nécessairement les responsabilités spirituelles qui leur étaient attribuées, quelle était donc l'utilité des manuels de domesticité? Nous croyons que ces manuels proposaient une marche à suivre, un idéal pour les maîtres qui voulaient diriger dévotement leur maison. Il s'agissait d'ailleurs d'un des seuls moyens qu'avaient les dévots de tenter de contrôler le comportement moral des domestiques lorsqu'ils étaient employés. En insistant sur la responsabilité des maîtres par rapport au salut de leurs employés, les moralistes tentaient d'assurer un environnement dans lequel les domestiques pouvaient être poussés à bien agir, tout en sécurisant leur salut et celui de leurs maîtres. Les sections s'adressant directement aux maîtres tentaient d'orienter leur attitude envers ceux qui les servaient afin de donner une nouvelle structure aux relations entre maîtres et domestiques. De plus, nous avons observé dans ces instructions que les moralistes mettent toujours beaucoup d'importance sur l'exemple que les maîtres devaient donner à leurs domestiques. En effet, il est plusieurs fois question du fait qu'ils se devaient non seulement de corriger les actions et la morale de leurs domestiques, mais ils devaient encore les éduquer par l'exemple de leur propre comportement. Les manuels de domesticités seraient peut-être un moyen d'exiger un certain comportement des maîtres sans leur dire directement ce qu'ils devaient faire pour garder une conduite chrétienne. Ces manuels ne seraient-ils pas qu'un moyen pour les moralistes de faire passer le message de la Contre-Réforme en donnant une responsabilité morale aux maîtres pour justifier le besoin de bien se conduire?

Les sections portant sur les responsabilités des domestiques suggèrent pour leur part que les moralistes tentaient de présenter un domestique idéal afin que les maîtres exigent ce

modèle dans leur propre maison. Camus, contrairement aux moralistes, privilégiait l'avertissement plutôt que l'exemple à adopter. Il présentait souvent des histoires où les maîtres et les domestiques ne suivaient pas l'idéal des manuels de domesticité et ses récits se voulaient une démonstration des résultats d'un maître ne faisant pas attention à ses domestiques et à l'impact qu'ils avaient sur sa famille, tout en avertissant les domestiques du destin funeste qui les attendait s'ils se laissaient corrompre. Quelle influence accordait-on vraiment aux domestiques à l'égard de la morale des membres de la famille qu'ils servaient?

2.3 Obéissance et fidélité : les devoirs des domestiques.

Comment les moralistes justifiaient-ils les devoirs des domestiques? Nous avons pu observer que les auteurs de manuels de domesticité attribuaient des responsabilités aux maîtres, soit en raison du paternalisme de la relation, soit par la nécessité de sauver l'âme des humbles pour faire leur propre salut. Les arguments motivant les devoirs des domestiques relevaient-ils des mêmes principes? Cordier, dans l'introduction de sa section sur les domestiques, s'était attardé à expliquer pourquoi les hommes vivaient dans des conditions différentes si Dieu les avait tous faits égaux. Il proposait que la diversité suivait la volonté divine. Il notait entre autres : « [...] elle [la religion chrétienne] publie comme une vérité indubitable que c'est Dieu qui a réglé tout, & que la diversité des conditions si différentes ne s'exécute point en terre, qu'après avoir été minutée dans le Ciel²⁰⁴. » Précisant que Dieu avait donné à tous la vie, la santé, l'intelligence et les éléments, comme le vent ou le soleil, il déclarait que le peu qui était donné à chacun devait être considéré comme une faveur qui n'était pas méritée. Il expliquait ensuite que l'ordre du monde ne pouvait exister sans diversité

²⁰⁴ J. Cordier, *op. cit.*, p. 544.

et que tous devaient accepter la place qui leur avait été attribuée. Il enchaînait en donnant d'autres exemples de la variété avec laquelle le monde avait été créé, notant que les fleurs, les astres ou les animaux n'étaient pas tous identiques²⁰⁵. Dans le même ordre d'idée, Fleury, au début de sa section sur les devoirs des serviteurs, proposait que l'ordre de la société était l'œuvre de la providence et qu'il ne fallait pas chercher à le changer. Selon celui-ci, les domestiques auraient même dû se considérer comme étant plus chanceux que leurs maîtres puisqu'ils avaient moins de responsabilités, donc moins de sources de soucis²⁰⁶. De la même manière, Collet disait que rien n'arrivait sans la volonté de Dieu et que les domestiques devaient aimer leur état. Il consacra un chapitre de son manuel à détailler les raisons pour lesquelles les domestiques devraient s'estimer heureux d'avoir été mis dans leur condition. Il y notait entre autres qu'ils avaient la chance d'être dans une meilleure position que ceux plus humbles qu'eux qui enviaient leur situation parce qu'ils étaient nourris, vêtus et logés²⁰⁷. D'un autre côté, Collet proposait que c'était par miséricorde que Dieu leur évitait les tentations qui étaient accessibles aux hommes plus riches. En effet, énumérant certains défauts attribués aux domestiques, il déclarait :

Ce qui justifieroit cette conduite de Dieu, si la conduite d'un Dieu avoit besoin d'être justifiée, c'est qu'il y entre beaucoup moins de justice que de miséricorde. Malgré la prétendue humiliation de votre état, vous êtes quelquefois si fier, que vous devenez presque intraitables; si sensuel que rien ne peut vous contenter; si paresseux que vous passeriez volontiers les jours à ne rien faire; si porté aux plus sales plaisirs, que la pauvreté même a toutes les peines du monde à vous arrêter. Que seroit-ce donc si vous aviez de grands biens, & un nombreux cortège de Domestiques & de flateurs? Il y a toute apparence que vous n'auriez d'autre fin que celle du riche voluptueux dont parle l'Évangile. Quelles graces ne devez-vous donc pas rendre à Dieu, de vous avoir soustrait les principales occasions de l'offenser, & même de vous avoir fourni celles de vous sanctifier, en vous mettant

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 544-548.

²⁰⁶ C. Fleury, *op. cit.*, p. 81-84.

²⁰⁷ Collet, *Instructions et prières à l'usage des domestiques et des personnes qui travaillent en ville*, Paris, Les Libraires associés, 1758, Chapitre II, p. 19-31.

dans une état, ou un peu de patience et de soumission peut vous conduire à pleines voiles au port du salut²⁰⁸?

Ces ecclésiastiques avaient ainsi trouvé moyen de justifier la servitude en évoquant l'ordre divin. En effet, c'était parce que Dieu le voulait que certains hommes avaient des richesses, alors que d'autres n'en avaient point. C'était également la volonté divine qui mettait les hommes en position de servir ou d'être servis.

Une justification divine de l'ordre social encourageait par conséquent le devoir d'obéissance. En effet, comme l'homme avait été mis sur Terre pour servir Dieu et que les domestiques étaient en servitude par sa volonté, obéir à son maître, c'était suivre la voie qui avait été tracée par l'autorité divine. Par exemple, l'auteur anonyme des *Devoirs généraux des domestiques* notait qu'en tant que serviteur de Dieu, l'homme lui devait obéissance et que, de la même manière, le domestique devait obéissance à son maître²⁰⁹. Il indiquait également que si l'état de servitude pouvait sembler déplaisant, les domestiques avaient tout ce dont ils avaient besoin pour vivre et qu'ils avaient moins d'inquiétudes que leurs maîtres. En outre, sur le plan spirituel, leur état les conduisait à la pénitence et ils auraient moins de comptes à rendre que leurs maîtres au moment du jugement dernier²¹⁰. Rappelons que l'auteur de ce manuel disait être un ancien domestique souhaitant aider ses pairs. Ainsi, il est intéressant de noter que cette logique divine ne se présentait pas seulement chez les auteurs ecclésiastiques. Cet auteur offrait les mêmes arguments que les autres moralistes pour amener les domestiques à tolérer leur condition et à obéir à leurs maîtres.

Les devoirs des domestiques et ceux des maîtres ne reposaient donc pas complètement sur les mêmes concepts. En effet, si les maîtres se devaient d'agir en tant que père pour ceux

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 23-24.

²⁰⁹ *Devoirs généraux des domestiques de l'un et l'autre sexe, envers Dieu et leurs maîtres et maitresses, op. cit.*, p. 38-40.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 48-51.

qui les servaient, ce n'était pas un devoir filial qui l'emportait dans la justification de l'obéissance des domestiques. Ces derniers se devaient d'aimer et de respecter leurs maîtres – Collet en avait fait un chapitre de son manuel – toutefois c'était une obligation religieuse qui était le fondement de l'explication de la servitude. À l'instar des maîtres qui allaient gagner leur ciel en faisant le salut de leurs serviteurs, les domestiques seraient sauvés en faisant leur travail. Aussi, il semble que les théories paternalistes ne s'étendaient pas jusqu'à orienter les devoirs des domestiques et se limitaient à motiver les actions des employeurs. Que pouvait apporter la volonté divine que le devoir filial ne pouvait combler? Sabattier suggère que la religion offrait à ceux qui étaient en servitude une justification de leur état, de même qu'un support moral²¹¹. Les difficultés de la vie en service pouvaient être atténuées par l'assurance que s'ils faisaient leur devoir, les domestiques seraient sauvés. Aussi, l'argument salutaire avait probablement plus de poids sur les domestiques que le simple devoir d'obéir comme un fils obéirait à son père.

Quelles caractéristiques définissaient un bon domestique selon les moralistes? Les premières qualités essentielles à tout domestique étaient la fidélité et l'obéissance. Ces deux obligations allaient main dans la main et se suivaient généralement comme les principaux devoirs des manuels de domesticité. Maza suggère que ces deux caractéristiques étaient attendues de tous les domestiques, cependant leur importance dans les manuels de domesticité l'amène à penser que les élites les exigeaient probablement avec beaucoup plus de rigueur²¹². Si les moralistes considéraient l'obéissance au maître comme fondamentale, ils croyaient qu'elle ne devait jamais porter préjudice aux devoirs chrétiens du domestique. Cette pensée se

²¹¹ J. Sabattier, *op. cit.* p. 68.

²¹² S. Maza, *op. cit.*, p. 162.

trouvait formulée de la manière suivante dans les *Devoirs généraux des domestiques* : « Soyez leur donc obéissants en toutes choses, tant qu'ils ne vous commanderont rien qui soit contraire à ce que vous devez à Dieu & au prochain²¹³. » Collet, pour sa part, s'étendait un peu plus sur le sujet en précisant certaines situations où un domestique pouvait désobéir à son maître. Ainsi, il ne devait pas servir si son maître tentait de l'utiliser pour une action criminelle ou encore pour le venger d'un ennemi. Selon cette directive, les domestiques ne pouvaient donc pas déclarer avoir commis des crimes sur les ordres de leurs maîtres sans subir de conséquences, puisqu'il leur était permis de ne pas obéir dans ces situations. De cette manière, il était peut-être question pour les dévots d'assurer une certaine sécurité, autant réelle que spirituelle, pour les domestiques et ceux qui entraient en contact avec eux. En effet, ce premier élément mettait les domestiques en contrôle de leur conduite et des motivations de leurs actions. Aussi, comme ils devaient répondre de leurs actions devant Dieu, il n'est pas surprenant que Collet cherchait à responsabiliser les domestiques par rapport à ce qu'ils faisaient, même si c'était sous les ordres de leur maître.

Il en était de même dans leur respect des instructions religieuses. Par exemple, un domestique était autorisé à ne pas servir son maître advenant qu'il le fasse travailler le dimanche ou que les ordres aillent à l'encontre de la loi de Dieu. En outre, il pouvait refuser de servir plus de nourriture ou de vin à quelqu'un qui en avait déjà trop eu si cette trop grande consommation offenserait Dieu²¹⁴. Le domestique avait donc un choix concernant ses actions et les moralistes déclaraient qu'il revenait au serviteur de se comporter moralement, peu importe ce que le maître lui commandait. Sabattier évoque cependant un conflit possible dans la réalité. En effet, comme les domestiques devaient s'attacher à un maître et lui obéir pour se

²¹³ *Devoirs généraux des domestiques, op. cit.*, p. 40.

²¹⁴ Collet, *op. cit.*, p. 121-122.

garantir un bon avenir, elle indique que les serviteurs se trouvaient probablement souvent entre l'arbre et l'écorce. Il fallait que ces domestiques choisissent entre leur bien-être immédiat s'ils suivaient les ordres de leur maître et leur sécurité spirituelle en agissant selon les lois divines²¹⁵. Devant cet argument, Collet disait que si un domestique ne pouvait refuser d'accomplir un ordre, il était préférable qu'il demandât son congé ou même qu'il partît sans l'avoir obtenu puisqu'il serait à risque de se perdre en restant avec des maîtres corrompus²¹⁶.

Cependant, si son âme n'était pas en danger, un domestique devait servir avec fidélité la même maison. Claude Fleury prévenait les domestiques qui souhaitaient changer de maison. Il notait :

Mais prenez garde aussi de ne pas changer aisément de condition. *Ne passez pas de maison en maison*, disoit JESUS-CHRIST à ses Disciples. On peut dire la même proportion aux serviteurs. Vous trouverez à peu près, les mêmes peines & les mêmes inconvénients dans toutes les maisons : partout vous aurez à souffrir, les peines les plus présentes paroissant toujours les plus grandes. Le changement nuit beaucoup. On a mauvaise opinion d'un domestique qui ne peut durer nulle part. Il est toujours à recommencer, pour apprendre l'humeur du maître & l'usage de la maison, & pour gagner de la confiance²¹⁷.

Cette prescription illustre fort probablement une réalité de la mobilité chez les domestiques, dont le changement fréquent d'employeur déplaisait aux maîtres. En effet, Fairchilds propose qu'il y avait beaucoup de fluctuation dans le personnel domestique. Elle note que, pour la période entre 1600 et 1750, les domestiques changeaient d'employeur en moyenne tous les quatre ans. Quitter son poste était probablement l'un des seuls moyens de recevoir un paiement puisqu'au XVII^e siècle peu de domestiques recevaient des gages²¹⁸. Cet extrait du manuel de Fleury suggère cette mobilité et indique que l'idéal d'attachement fidèle à un maître présenté par les moralistes n'était pas appliqué. En fait, ce passage illustre qu'il y

²¹⁵ J. Sabattier, *op. cit.*, p. 45.

²¹⁶ Collet, *op. cit.*, p. 126-127.

²¹⁷ C. Fleury, *op. cit.*, p. 109-110.

²¹⁸ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 68-69.

avait assez de serviteurs qui changeaient régulièrement de maître pour que les auteurs s'en plaignent.

Cela dit, les manuels de domesticité exprimaient tout de même que la fidélité devait être au cœur des préoccupations des domestiques. Il s'agissait d'un idéal à atteindre et d'une valeur essentielle pour les moralistes. Collet en faisait la qualité primordiale de tout serviteur. Il déclarait que si les domestiques pouvaient avoir des défauts, celui de l'infidélité n'était pas permis et « Quand une fois il est suspect sur cet article [l'infidélité], il n'y a point de maison qui veuille le recevoir; & celle même d'un voleur de grand chemin lui seroit interdites²¹⁹. » L'auteur évoquait également les domaines dans lesquels ce devoir de fidélité devait s'exécuter. Il déclarait qu'« Un homme qui est en service, ne peut se flatter d'être pleinement & Chrétienement fidèle, s'il ne l'est dans ses paroles, dans son travail, dans le secret des familles, dans le maniment des deniers de son Maître²²⁰. »

Précisant ces éléments, Collet proposait qu'un domestique devait toujours dire la vérité et rapporter les fautes commises, par lui-même ou par un autre, sans exagération ou sans avoir modifié les événements en faveur de l'un ou de l'autre²²¹. Ainsi, pour servir fidèlement, il fallait être franc envers son maître, même lorsque la vérité pouvait amener le domestique à se faire punir. Les moralistes prévenaient cependant les domestiques de ne pas avertir le maître pour une faute contre le règlement de maison qui serait commise par un autre domestique. À cet effet, Fleury notait qu'il ne fallait pas avertir le maître, mais bien l'aumônier ou encore l'un des principaux domestiques qui, lui, avertirait le maître²²². Ainsi, les moralistes s'assuraient que, dans les grandes maisons, les maîtres ne se trouvaient pas dérangés à la

²¹⁹ Collet, *op. cit.*, p. 51.

²²⁰ *Ibid.*, p. 51.

²²¹ *Ibid.*, p.53.

²²² C. Fleury, *op. cit.*, p. 104.

moindre faute d'un petit serviteur et qu'il serait en contact principalement avec les domestiques supérieurs. Poursuivant cette idée, l'auteur précisait :

Il faut éviter les rapports malicieux ou indiscrets, & si l'on croit pouvoir corriger le domestique qui manque à son devoir, il faut l'avertir le premier, avant que de porter la plainte au maître; & quand on croit être obligé d'aller au maître, il faut faire ensorte s'il est possible, que le coupable ne sçache point par qui il a été accusé²²³.

Cette dernière prescription se voulait un moyen de garder la paix au sein de la maison. En effet, Fleury suggérait que si un domestique devait premièrement servir l'intérêt de son maître, il se devait ensuite de favoriser des relations harmonieuses avec ses collègues. L'élément d'harmonie au sein de la maison était également présent dans d'autres manuels de domesticité et permet de penser que les querelles entre domestiques devaient être fréquentes et incommoder les maîtres.

Le travail soutenu et consciencieux était à la base de la conduite morale des domestiques. Collet évoquait qu'un domestique devait servir fidèlement et fuir l'oisiveté. En effet, il proposait qu'un serviteur n'était pas fidèle à son maître s'il ne faisait pas son travail convenablement ou s'il ne travaillait que lorsqu'il était observé²²⁴. Les moralistes s'entendaient pour faire du travail une nécessité pour les domestiques. À ce sujet, l'auteur des *Devoirs généraux des domestiques* notait : « Le travaille est l'occupation de l'homme, la pénitence du Chrétien, & le devoir du Domestique²²⁵. » Il était donc fondamental pour ceux qui servaient de travailler, à la fois parce que tous les hommes devaient le faire, mais encore parce qu'il y avait une justification religieuse au fait d'accomplir leurs tâches. Les serviteurs

²²³ *Ibid.*, p. 104-105.

²²⁴ Collet, *op. cit.*, p. 57-63.

²²⁵ *Devoirs généraux des domestiques, op. cit.*, p. 20.

étaient tenus d'éviter l'oisiveté et devaient s'attendre à être renvoyés s'ils étaient paresseux²²⁶. Selon Fleury, le travail était le moyen d'éviter le péché. En effet, il notait que le travail était « [...] l'unique moyen d'éviter la plupart des occasions de péché : les médisances, les discours sales, les railleries qui produisent des querelles, l'ivrognerie & les autres débauches. Tout cela ne vient ordinairement que de l'oisiveté²²⁷. » Gutton relie cette incitation au travail à l'attitude qu'avaient les moralistes par rapport aux pauvres. En effet, il était commun de voir les moralistes valoriser le travail comme étant la prière des humbles. Tout comme les pauvres, c'était par l'effort que les domestiques gagneraient leur ciel. Le travail permettait un contrôle de la population humble et, comme il était possible de contraindre les pauvres à faire leur salut, il était ainsi possible de les contraindre à travailler²²⁸. L'attitude envers les domestiques était similaire puisque les maîtres pouvaient forcer leurs employés à travailler s'ils ne le faisaient pas par eux-mêmes.

Pour se garder occupés, les domestiques pouvaient travailler sur un petit ouvrage, comme du tricot, qu'ils pouvaient ranger facilement aussitôt que leur maître aurait besoin d'eux. Ils pouvaient également lire, mais Fleury les prévenait que cette lecture devrait avoir comme objectif de s'instruire, et non de se divertir²²⁹. Nous retrouvons ici la crainte des dévots de l'influence néfaste que pouvait avoir la lecture. De plus, une lecture de divertissement ne pouvait pas être associée au travail qui était prescrit aux domestiques durant leur temps libre. Il est intéressant de souligner qu'il n'était pas seulement question des tâches des domestiques, mais aussi des occupations privées des domestiques. Ceci montre que le cadre moral proposé par les manuels allait au-delà des rapports strictement économiques entre employeurs et

²²⁶ *Ibid.*, p. 21-23.

²²⁷ C. Fleury, *op. cit.*, p. 114.

²²⁸ J.-P. Gutton, *Domestiques, op. cit.*, p. 64.

²²⁹ C. Fleury, *op. cit.*, p. 113. Suivant cette logique, les domestiques auraient pu lire les histoires dévotes de Camus puisque leur objectif n'était pas de divertir, mais d'amener les lecteurs à la dévotion.

employés. Il était plutôt question des comportements de personnes coexistant dans un même lieu et entretenant des rapports quasi-familiaux.

Ces injonctions au travail étaient particulièrement orientées vers les domestiques de la livrée, notamment les laquais. En effet, ces derniers avaient souvent de longues périodes où ils n'avaient d'autre tâche que d'attendre des ordres de leur maître. Comme ils avaient beaucoup de temps libres, les laquais avaient tendance à se rassembler dans les antichambres et à parler entre eux ou à encore jouer aux cartes ou aux dés²³⁰. C'est pourquoi les moralistes avertissaient les domestiques de fuir l'oisiveté, le jeu et les mauvaises fréquentations. En effet, Collet notait qu'à trop être en mauvaise compagnie, les domestiques prendraient les défauts de ceux qu'ils fréquentaient. Il valait donc mieux être seul et s'occuper que de prendre de mauvaises habitudes²³¹. Selon Fairchilds et Sabattier, l'opinion que se faisait le public des domestiques était tirée de l'image qu'il avait de la livrée. En vérité, ces derniers avaient principalement une fonction d'apparat et le fait que ces hommes n'étaient pas utilisés de manière productive était critiqué²³². Il est intéressant de noter que même les moralistes partageaient en partie cette mauvaise opinion de la livrée. En effet, beaucoup des défauts à éviter pour tous les domestiques étaient ceux qui étaient généralement attribués à ceux de la livrée. C'est d'ailleurs pour éviter qu'il y ait trop de serviteurs inactifs que les moralistes recommandaient aux maîtres de ne pas avoir plus de domestiques qu'ils n'en avaient besoin.

Familiers, mais non apparentés, les domestiques se déplaçaient librement entre les espaces intimes et les espaces publics de la maison. Collet suggérait qu'un domestique qui servait une famille pendant longtemps allait nécessairement être témoin de certains

²³⁰ S. Maza, *op. cit.*, p. 145-148.

²³¹ Collet, *op. cit.*, p. 255, 259.

²³² C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 34 et J. Sabattier, *op. cit.*, p. 41.

événements qu'il serait mieux de garder confidentiels. Il était du devoir d'un domestique fidèle de ne pas révéler les secrets de la famille qu'il servait²³³. Cette obligation au secret était pour tous les domestiques, mais particulièrement pour les valets de chambre et les secrétaires, qui s'occupaient des affaires personnelles des maîtres et avaient plus d'occasions de connaître leurs secrets. Ainsi, dans les devoirs particuliers des secrétaires, Fleury notait : « Le nom de Secrétaire l'avertit assez qu'il doit inviolablement garder le secret de ce qu'il apprend, soit par la lecture des lettres, soit par les ordres qu'il reçoit, pour les réponses : surtout qu'il prenne bien garde, à ne pas compromettre par imprudence, ceux qui ont donné des avis, avec ceux contre qui ils les ont donné²³⁴. » La proximité entre les maîtres et leurs domestiques amenait certainement une crainte que la vie et les secrets des premiers soient révélés au grand jour. La solution qu'avaient trouvée les moralistes était le silence. En effet, il était recommandé de se taire à la fois sur les informations que le maître avait demandé de ne pas divulguer, mais également sur tout le reste. Collet proposait qu'il fallait non seulement se taire sur les actions de la famille, mais il fallait également éviter de parler de leurs défauts et pour éviter ce manque de fidélité, l'auteur recommandait tout simplement de s'abstenir de discuter de ses maîtres avec d'autres domestiques²³⁵.

Nous observons également dans les manuels une exhortation au silence à tout moment. En effet, les domestiques étaient encouragés, notamment par Fleury, à se taire. L'auteur indiquait :

Quant aux paroles, le meilleur conseil que l'on puisse donner à ces sortes de gens, est de parler peu. Ils n'ont pas assez d'esprit pour la plupart, & n'ont pas été assez bien instruits, pour faire des conversations utiles; ils disent au hazard tout ce qui leur vient en pensée, & leur querelles viennent pour l'ordinaire de leurs discours indiscrets. Le plus sûr est de garder le silence, c'est le plus

²³³ Collet, *op. cit.*, p. 64-65.

²³⁴ C. Fleury, *op. cit.*, p. 175.

²³⁵ Collet, *op. cit.*, p.36-37, 46, 64-69.

conforme à la modestie & à l'humilité Chrétienne, & l'un des meilleurs moyens, pour se conserver en la présence de Dieu²³⁶.

Fleury utilisait ici l'exemple d'un palefrenier pour expliquer comment un domestique devait vivre chrétiennement. Il proposait que, comme les palefreniers étaient les plus grossiers et les moins instruits des domestiques, tous les autres serviteurs pouvaient appliquer ces conseils à leur propre comportement²³⁷. Il est intéressant de noter que Gutton a observé une même injonction au silence dans la discipline des petites écoles mises en place pour instruire les humbles. Il note : « Le silence fait partie des valeurs mises en avant par la réforme tridentine pour dompter une civilisation bruyante et reposant encore largement sur l'oralité. Le silence est arme contre le péché, signe d'humilité et d'obéissance, indispensable à une discipline communautaire²³⁸. » Les manuels de domesticité auraient donc également eu cet objectif de civiliser les domestiques ou du moins d'aider les maîtres à les civiliser. Nous trouvons ici un autre élément associant l'attitude des moralistes envers les domestiques avec celle qu'ils avaient envers les humbles.

Fairchilds, pour sa part, s'attarde plutôt à l'accent mis sur le manque d'esprit des domestiques. Elle considère qu'il s'agissait d'une volonté des maîtres de les représenter comme étant sots et ignorants. Elle propose même que c'était une caractéristique recherchée par les maîtres. Les employeurs pouvaient alors se distancier de ceux qui les servaient, même jusqu'à les considérer comme faisant partie d'une race à part. Elle indique: « It relieved the psychological pressures created by the constant presence of servants in their lives, for if domestics were of a separate and inferior race, their judgments on what they saw and heard of

²³⁶ C. Fleury, *op. cit.*, p. 101-102.

²³⁷ *Ibid.*, p. 103.

²³⁸ J.-P. Gutton, *Dévots, op. cit.*, p. 108.

their masters' lives simply did not matter²³⁹.» Maza soutient le même type d'arguments. Selon cette dernière, les domestiques étaient considérés comme fondamentalement différents et les maîtres étaient investis d'un tel sentiment de supériorité sociale que les moralistes devaient faire l'effort de rappeler que tous étaient égaux devant Dieu²⁴⁰. Cette recommandation au silence en raison du manque d'esprit des domestiques illustrerait donc que Fleury partageait les préjugés de son époque. Rappelons que l'auteur écrivait probablement plus pour les maîtres que pour les domestiques et que cette exhortation au silence pouvait encore encourager les employeurs à concevoir leurs domestiques comme n'ayant pas les mêmes capacités intellectuelles. En effet, si les manuels de domesticité se voulaient un idéal à suivre pour les domestiques, de même qu'un exemple pour les maîtres de ce que devait être un bon domestique, les employeurs avaient ici la confirmation que ceux qui les servaient étaient trop peu intelligents et instruits pour discuter avec eux et qu'ils pouvaient continuer à les considérer comme ils le faisaient, renforçant ainsi leur autorité sur eux.

Le dernier élément présenté par Collet comme faisant partie du devoir de fidélité était de prendre soin du bien du maître. Il s'agissait de l'aspect auquel les moralistes apportaient le plus d'importance. En effet, Collet n'était pas le seul à associer fidélité et conservation de la propriété du maître. Les *Devoirs généraux des domestiques* insistaient sur le fait qu'il n'était pas seulement question de ne pas voler le maître, mais qu'il fallait également prendre soin de son bien et s'assurer de ne pas l'endommager. De même, les moralistes prévenaient les domestiques contre le gaspillage et la mauvaise gestion des ressources du maître. Il en était ainsi pour ce qui était utilisé par le maître, mais également pour les objets qui avaient été

²³⁹ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 148.

²⁴⁰ S. Maza, *op. cit.*, p. 195-197.

donnés aux domestiques, par exemple leurs vêtements ou la nourriture²⁴¹. Ainsi, Collet indiquait qu'il fallait prendre soin de la propriété du maître de la même façon, sinon mieux, que s'il s'agissait du bien appartenant au domestique²⁴². Fleury, pour sa part, énonçait que même si le maître avait beaucoup de richesses, c'était quand même le voler que de ne pas faire attention à son bien. L'auteur notait, par exemple, qu'un domestique ne devrait jamais collecter les bouts de chandelles ou encore des vieux vêtements pour aller les revendre. En vérité, ces objets appartenaient au maître et vendre un bien qui n'était pas spécifiquement celui du domestique correspondait à voler son employeur²⁴³. Il est intéressant de noter que ces prescriptions pouvaient s'adresser aux domestiques supérieurs qui faisaient des dépenses quotidiennes pour leurs employeurs, mais également aux petits domestiques puisqu'eux aussi pouvaient causer des pertes au maître s'ils ne faisaient pas attention à la manière dont ils s'occupaient de la propriété de celui-ci. Ainsi, les auteurs prévenaient les domestiques de ne pas majorer les prix de ce qu'ils achetaient pour se mettre quelques sous dans les poches puisqu'il s'agissait tout de même d'un vol²⁴⁴. Collet notait que même la plus petite pièce qui était prise au maître lui nuisait. En effet, à la longue ces petites sommes en devenaient une grosse et pouvaient ruiner l'employeur. Encore, il proposait que même s'il s'agissait d'un prince très fortuné, ou même du roi cette attitude serait toujours considérée comme un vol²⁴⁵. Pour lui, le crime n'en était pas moins sévère en fonction de la victime et il s'agissait toujours d'un péché grave.

Enfin, si les moralistes recommandaient la charité et encourageaient les domestiques à faire l'aumône dès qu'ils le pouvaient, même si la somme était très mince, le fait de donner les

²⁴¹ *Devoirs généraux des domestiques, op. cit.*, p. 43-44.

²⁴² Collet, *op. cit.*, p.70.

²⁴³ C. Fleury, *op. cit.*, p. 93-94.

²⁴⁴ Collet, *op. cit.*, p. 70.

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 72.

biens du maître sans qu'il le sache revenait tout de même à lui dérober son bien. Fleury notait, par exemple :

Ils doivent faire l'aumône, autant qu'ils en ont le moyen, pour peu que ce soit. Mais ils ne doivent pas s'imaginer, que ce soit la faire, que de donner au dépens du maître : ne fut-ce qu'une poignée de sel, qu'un morceau de pain : c'est plutôt une espèce de larcin. Il ne leur est permis de donner, que des restes absolument inutiles, ou ce qui est entièrement à eux²⁴⁶.

Ainsi, toutes ces recommandations avaient la même justification. En effet, les moralistes tentaient de faire comprendre aux domestiques que de prendre quoi que ce soit à son maître, même s'il était fortuné, équivalait à un larcin. De même, comme la fidélité du domestique devait s'étendre à ne pas voler son maître d'une manière ou d'une autre, son dévouement devait également s'appliquer à s'assurer de ne pas laisser prendre le bien du maître par quelqu'un d'autre²⁴⁷. Néanmoins, les auteurs donnaient beaucoup plus d'importance au fait que le domestique contrôle son propre comportement qu'ils ne recommandaient que ce dernier empêche quelqu'un d'autre de nuire à la maison qu'il servait. À vrai dire, le pire crime que pouvait commettre un serviteur était de voler son maître. Fleury déclarait qu'un serviteur qui commettait ce crime méritait bien la peine des voleurs domestiques, soit la peine de mort. Il considérait juste que la peine capitale soit appliquée à un domestique, alors qu'un étranger ne serait que fouetté, puisque le serviteur rompait le lien de confiance et trahissait le devoir de fidélité qu'il devait à son maître²⁴⁸. Fairchilds évoque même que le vol domestique était presque considéré comme un parricide puisqu'il brisait ce lien de fidélité qui était si important aux maîtres²⁴⁹.

²⁴⁶ C. Fleury, *op. cit.*, p. 121.

²⁴⁷ Collet, *op. cit.*, p. 70.

²⁴⁸ C. Fleury, *op. cit.*, p. 93.

²⁴⁹ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 72.

Gutton remarque que le nombre de condamnations à mort pour vol domestique était faible. Il propose que les maîtres ne dénonçaient probablement pas leurs domestiques en raison de la sévérité de la peine et qu'ils avaient plus tendance à se faire justice eux-mêmes et à renvoyer ceux qui étaient pris à voler²⁵⁰. Les moralistes, en légitimant la peine de mort pour un vol domestique, s'adressaient peut-être également aux maîtres. En effet, en démontrant la gravité du crime et la nécessité de la punition capitale, ils encourageaient les maîtres à être plus sévères et à s'assurer que la loi était bien suivie, sans laisser aller les domestiques sans autres conséquences qu'un renvoi. Pour sa part, Fairchilds propose plutôt qu'il y aurait probablement eu peu de vols domestiques dans la réalité et que l'importance que les moralistes donnaient à ce sujet aurait évoqué la crainte qu'avaient les maîtres d'avoir des étrangers dans leur maison. Elle suggère d'ailleurs que cette crainte était beaucoup plus considérable dans les dernières décennies du XVIII^e siècle en raison du plus grand roulement du personnel, qui mettait en doute la fidélité des domestiques pour leur maître²⁵¹. En fait, il est possible de constater que tous les devoirs liés à la fidélité marquaient d'une manière les craintes qui entouraient la présence de domestiques dans la maison des maîtres. Ces inquiétudes entouraient d'une part la réputation d'un maître, qui pouvait être entachée par les paroles d'un domestique, et d'autre part, la peur de la dilapidation, volontaire ou non, du bien du maître.

La fidélité au maître était le moyen que les moralistes avaient trouvé pour encadrer le comportement des domestiques et apporter une certaine sécurité d'esprit au maître. En effet, un bon domestique serait fidèle et prioriserait les intérêts de la famille qu'il servait au-dessus du reste. Ce domestique idéal serait également obéissant puisqu'il ferait son salut en travaillant comme le prescrivaient les textes. Ainsi, c'était une justification divine qui devait encourager

²⁵⁰ J.-P. Gutton, *Domestiques, op. cit.*, p. 144-145.

²⁵¹ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 71.

les serviteurs à agir selon l'idéal qui était présenté par les moralistes et cette même explication motivait les attentes qu'avaient les maîtres.

2.4 Responsabilités morales des domestiques

Les devoirs des domestiques étaient donc grandement justifiés par des arguments religieux. Les serviteurs, à l'instar des humbles, allaient gagner leur ciel en travaillant et en servant leur maître tel que Dieu l'avait voulu. Cependant, nous trouvons tout de même dans les manuels de domesticité une responsabilité des domestiques par rapport au salut de leurs maîtres, tout comme ces derniers avaient une obligation similaire envers leurs serviteurs. La plupart des manuels se limitaient à évoquer le rôle que pouvaient avoir ceux qui servaient sur la morale de la maison ainsi que sur le salut des femmes et des enfants. Toutefois, Collet proposait que les domestiques devaient également s'attarder au salut de leur maître. Ainsi, l'auteur débutait son ouvrage en déclarant que les domestiques avaient une âme et qu'ils étaient capables de vertu²⁵². Au cours de son chapitre portant sur l'affection que devait avoir un domestique pour son maître, le moraliste indiquait que cet attachement devait s'étendre jusqu'au salut de ce dernier :

[...] l'affection d'un domestique pour ses Maîtres ne doit pas se borner au temporel, mais qu'elle doit s'étendre jusqu'à son salut. Je ne dis pas qu'il doive lui faire de grands sermons, qui de sa part sembleroient déplacés. Je dis que de temps à autre, & sans qu'il y paroisse, il peut lâcher un mot qui le rappelle à Dieu, & dans tous les temps le prêcher d'exemple²⁵³ [...]

Ainsi, cet extrait de Collet nous révèle que l'auteur considérait bel et bien que les domestiques pouvaient avoir un impact conscient sur le salut de leur maître. Tout comme pour les maîtres, le moraliste proposait que les serviteurs devaient prêcher par l'exemple et qu'ils

²⁵² Collet, *op. cit.*, p. IV.

²⁵³ *Ibid.*, p. 47.

réussiraient de cette manière à influencer le comportement de ceux qu'ils servaient. Cependant, si l'intervention du domestique ne suffisait pas, celui-ci devait aller avertir le confesseur de son maître pour s'assurer qu'il serait entre de bonnes mains²⁵⁴.

Collet écrivit son manuel de domesticité dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Pouvons-nous vraiment appliquer ce qu'il énonçait à la pensée des moralistes du XVII^e siècle? Fairchilds répond par la négative. En effet, elle croit que l'œuvre de l'auteur s'inscrit dans une courte période de la fin du XVIII^e siècle où le caractère patriarcal de la relation entre maîtres et domestiques était en voie de disparition et où la responsabilité morale des serviteurs n'était pas encore passée dans les mains des femmes. Selon celle-ci, l'œuvre de Collet représente cette période et c'est pour cette raison que les domestiques avaient autant de pouvoir au sein du manuel, à la fois sur leur propre salut, mais également sur celui de leur maître²⁵⁵. Nous croyons cependant que si l'auteur faisait exception à la règle, son œuvre ne constitue toutefois pas une rupture décisive dans le discours des moralistes sur les domestiques. Bien qu'il accordait aux domestiques plus de capacité d'action, de même qu'une plus grande influence sur le maître, son argumentation reposait sur les mêmes concepts de loyauté, de fidélité et d'obéissance que ses prédécesseurs. Ainsi, il y a convergence entre l'avis des moralistes et celui ultérieurement émis par Collet en ce qui concernait l'influence que pouvaient avoir les domestiques sur la morale de la famille, particulièrement chez les enfants. Qu'est-ce qui justifie alors l'importance que l'auteur accordait aux domestiques à l'égard du salut de la famille? La réponse se trouve dans le fait que l'ouvrage de Collet s'adressait aux domestiques, mais également à leurs confesseurs. En effet, l'ouvrage proposait des avis et des prières pour que les domestiques puissent vivre dévotement, mais aussi pour que leurs confesseurs puissent

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 47-48.

²⁵⁵ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 153.

les diriger dans cette voie. Cette information nous permet de mieux comprendre la place encore plus importante qu'avait la religion au sein du manuel, de même que la grande part de responsabilité qu'avaient les domestiques par rapport à leur salut et à celui de leur maître. Ainsi, il est moins surprenant de constater cette grande responsabilisation si Collet visait les domestiques comme recevant le message, mais des ecclésiastiques comme le transmettant.

Le salut des enfants, de même que l'influence que les domestiques pouvaient avoir sur ceux-ci, était au centre des préoccupations des manuels de domesticité. En effet, il était abordé dans les manuels s'adressant aux domestiques, dans ceux pour les maîtres et il en était également question au sein des manuels traitant de l'éducation des enfants. En fait, Stéphane Minvielle précise dans son étude sur la famille de l'Ancien régime que l'éducation des enfants était considérée comme un devoir moral. C'est probablement pour cette raison que les moralistes y prêtaient autant d'attention²⁵⁶. Les enfants étaient considérés comme étant malléables et comme imitant les comportements des gens les entourant, ce qui rendait leur proximité avec les domestiques un danger puisque les serviteurs étaient perçus comme ayant de nombreux vices. Ainsi, l'auteur des *Avis Salutaires aux Peres et aux Meres Qui veulent se sauver par l'Education Chrétienne qu'ils doivent à leurs Enfants* indiquait :

Les enfants ne suivent que ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent, ce qui touche leurs sens, ce qui leur donne du plaisir, ce qu'ils trouvent au dedans d'eux; & c'est ce qui les fait tomber infailliblement dans le libertinage, dans la débauche, & dans l'impureté, & les autres passions grossieres, parce que la concupiscence & l'âge les y portent, lorsqu'on les abandonne à leur volonté²⁵⁷.

²⁵⁶ Stéphane Minvielle, *La famille en France à l'époque moderne : XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, A. Colin, 2010, p. 203.

²⁵⁷ *Avis Salutaires aux Peres et aux Meres Qui veulent se sauver par l'Education Chrétienne qu'ils doivent à leurs Enfants*, Paris, François H. Muguet, 1719, p. 30.

Minvielle note que l'enfance était considérée comme un état qui devait être corrigé et que l'éducation était un conditionnement qui amènerait l'enfant dans le droit chemin²⁵⁸. Sans la rigueur nécessaire ou encore avec de mauvais exemples, les moralistes croyaient que les enfants seraient perdus. Ainsi, les auteurs conseillaient aux parents d'éduquer leurs enfants par l'exemple et d'éviter à tout prix que leurs enfants aient trop de relations avec les domestiques, particulièrement les laquais. Alexandre-Louis Varet, auteur de *l'Education Chrestienne des Enfans selon les maximes de l'écriture sainte et les instructions des Saints Peres de l'Eglise* réservait une section de son œuvre aux relations que les enfants pouvaient avoir avec les domestiques. Il proposait qu'il y avait de grands dangers à laisser les enfants en compagnie des serviteurs et qu'une trop grande familiarité avec ces derniers pourrait leur faire perdre leur innocence²⁵⁹. Il est également intéressant de noter que les auteurs de traité d'éducation étaient beaucoup plus critiques par rapport aux domestiques que ceux des manuels de domesticité. En effet, si les manuels de domesticité recommandaient aux maîtres de faire attention aux domestiques et à leur influence négative, l'auteur des *Avis Salutaires* désignait les serviteurs comme la principale menace à l'âme des enfants. Il observait :

Ils leur inspirent de les porter au mal, ou par leurs discours, ou par leurs mauvais exemples. Les laquais, les valets & les servantes, sont les plus dangereux des **suppôts du démon** : & comme ils sont ordinairement très peu Chrétiens, pour ne rien dire de plus, par la faute des chefs de famille, les enfans ne peuvent avoir de liaison & de familiarité avec eux sans y trouver la perte de leurs ames, & y apprendre souvent des vices qu'ils ne quittent jamais²⁶⁰.

Ces avertissements se liaient évidemment à l'opinion négative des domestiques qui était répandue à l'époque. Il s'agissait d'une mise en garde pour les parents de considérer aussi

²⁵⁸ S. Minvielle, *op. cit.*, p. 204.

²⁵⁹ Alexandre-Louis Varet, *De l'Education Chrestienne des Enfans selon les maximes de l'écriture sainte et les instructions des Saints Peres de l'Eglise*, Paris, Pierre Prome, 1666, p. 145-146.

²⁶⁰ *Avis Salutaires*, *op. cit.*, p. 33-34. Nous avons accentué certains termes pour illustrer la force du vocabulaire employé pour décrire les domestiques.

bien les ennemis de l'extérieur que ceux à l'intérieur de la maison. Enfin, l'auteur des *Avis Salutaires* notait que les péchés des enfants seraient imputés à leurs parents si ces derniers négligeaient de les corriger ou encore de surveiller ceux avec qui ils entraient en contact²⁶¹. Ainsi, tout comme les maîtres étaient responsables d'assurer un environnement moral pour leurs domestiques, les parents devaient agir de même avec leurs enfants et ils portaient le poids de leur salut. Ce dernier élément démontre encore une fois le caractère patriarcal des devoirs des maîtres envers leurs domestiques.

Toutefois, malgré les recommandations et les avertissements des moralistes, la plupart des enfants étaient élevés, au moins en partie, par des domestiques. En effet, même les familles les plus humbles avaient recours à une nourrice pour s'occuper des enfants pendant leurs premières années²⁶². Après environ deux ans auprès de celle-ci, les enfants retournaient chez leurs parents. Les familles plus nanties avaient alors des domestiques pour s'occuper des enfants. Dans les grandes maisons, ils étaient mis à la charge d'une gouvernante, puis d'un précepteur pour les garçons, alors que, dans les plus petites, c'était plus souvent simplement une servante qui s'en occupait²⁶³.

Les nourrices n'étaient pas toujours assimilées aux domestiques dans les manuels, mais Fleury leur réservait tout de même une place dans son ouvrage, aux côtés des gouvernantes. Il indiquait :

Les nourrices, & les gouvernantes d'enfans doivent s'appliquer, tout ce qui vient d'être dit : & considerer de plus, que la vie & la mort des enfans, est continuellement entre leurs mains; & que s'ils périssent par leur faute, elles se rendent coupables d'homicide devant Dieu. Comme si la nourrice sentant qu'elle perd son lait, n'en avertit pas, de peur qu'on ne lui ôte son enfant : ou si une

²⁶¹ *Ibid.*, p. 84-85.

²⁶² C. Fairchild, *op. cit.*, p. 194.

²⁶³ *Ibid.*, p. 200-202.

gouvernante sachant que l'enfant s'est blessé à la tête le dissimule, de peur d'être grondée : ce sont des crimes énormes, qui toutefois ne sont que trop fréquents²⁶⁴.

Alors que les manuels de domesticité mettaient beaucoup d'accent sur les devoirs moraux des domestiques s'occupant des enfants, ce passage rappelait aux lecteurs que les servantes chargées des enfants avaient tout d'abord une responsabilité par rapport au bien-être physique de ces derniers. D'ailleurs, cet extrait révèle une certaine réalité du soin apporté par les nourrices et les gouvernantes. En effet, Fairchilds évoque les risques de mettre un nouveau-né au soin d'une nourrice. Elle propose que le voyage à lui seul était précaire et qu'il arrivait que les nourrissons meurent de faim ou d'exposition aux intempéries avant même d'arriver, sans parler des possibilités d'infection une fois sur place²⁶⁵. L'auteur suggère également que les parents portaient peu d'attention aux enfants qui étaient en nourrice, ce qui laissait place à de la négligence dans plusieurs cas. Elle donne entre autres l'exemple de Mme de Genlis qui déclarait dans ses mémoires que ses parents n'avaient pas su que la nourrice qu'ils avaient engagée était enceinte et, par conséquent, incapable de donner du lait alors que celle-ci vivait sous leur toit²⁶⁶. Fairchilds note qu'outre l'indifférence des parents pour leurs enfants, il y avait aussi une certaine crainte à séparer les nourrissons de leur nourrice s'il y avait des problèmes. En vérité, il était commun de penser qu'il y avait un lien qui se développait entre l'enfant et sa nourrice et qu'il était dangereux de le briser²⁶⁷. Suivant la même logique, on croyait que le nourrisson allait absorber les qualités de la nourrice en buvant son lait. Pour cette raison, il était recommandé de bien la choisir et de s'assurer qu'elle avait de bonnes qualités et une bonne morale²⁶⁸.

²⁶⁴ C. Fleury, *op. cit.*, p. 201-202.

²⁶⁵ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 197-198.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 196-197.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 195-196.

²⁶⁸ J. Sabattier, *op. cit.*, p. 139-140.

L'extrait de Fleury amène également à considérer que le soin des gouvernantes n'était pas irréprochable non plus. Fairchilds indique que beaucoup de mémoires de nobles rapportaient des abus et de la négligence de la part des domestiques qui étaient chargés d'eux pendant leur enfance. Il faut dire que la servante s'occupant des enfants n'était pas nécessairement employée seulement à cet effet. Celle-ci avait souvent d'autres tâches et ses responsabilités n'étaient souvent pas très loin de celles d'une femme de chambre, même si elle était également chargée des enfants du maître. Fairchilds précise encore que les domestiques avaient une grande liberté dans la manière dont ils traitaient les enfants puisque, comme pour les nourrices, les parents y prêtaient peu attention²⁶⁹. C'est peut-être pour cette raison d'ailleurs que les manuels portant sur l'éducation des enfants étaient si sévères à l'égard des domestiques et que les manuels de domesticité insistaient sur l'importance de bien s'occuper des enfants.

Si les manuels de domesticité abordaient les responsabilités des gouvernantes par rapport au bien-être physique des enfants, leurs obligations envers la morale de leurs jeunes maîtres étaient également une priorité et les auteurs tâchaient d'orienter le comportement de tous les domestiques à ce sujet. En effet, Fleury notait que tout le personnel domestique devait contribuer à bien éduquer les enfants de la maison, même si ces derniers n'étaient pas à leur charge²⁷⁰. L'auteur doutait toutefois des capacités de ceux-ci à leur apprendre le bien :

Or la plupart des domestiques n'ont ni l'autorité, ni la capacité nécessaire pour leur apprendre le bien : il suffit qu'ils ne leur apprennent point de mal, soit par des actions indécentes, soit par des discours des-honnêtes. Et non seulement éviter les paroles grossières, mais les équivoques & les mots couverts, qui donnent plus de matière de réflexion²⁷¹.

²⁶⁹ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 202, 207.

²⁷⁰ C. Fleury, *op. cit.*, p. 123.

²⁷¹ *Ibid.*, p. 124.

Il poursuivait en indiquant que les domestiques devaient non seulement veiller à leur comportement autour des enfants, mais qu'il fallait également qu'ils s'assurent de ne pas les faire tomber dans le péché. Par conséquent, ils devaient faire attention à ne pas trop les complimenter, ce qui les rendrait vaniteux, à ne pas leur donner à manger en cachette, ce qui les rendrait gourmands ou encore à ne pas leur apprendre à mentir pour cacher leurs fautes ou celles des autres. Enfin, l'auteur spécifiait que les domestiques devaient toujours garder le respect que les enfants avaient pour leurs parents en évitant de révéler les défauts de leurs employeurs lorsque leurs jeunes maîtres étaient présents²⁷². Ainsi, si Fleury doutait que les domestiques pouvaient avoir une influence positive sur les enfants de leur maître, il leur accordait tout de même un ascendant sur leur comportement. De même, il indiquait par ces recommandations que les serviteurs pouvaient contrôler l'impact qu'ils avaient sur la morale des enfants et qu'en se comportant d'une certaine façon, ils pouvaient faire le choix conscient de ne pas influencer négativement les enfants de leurs maîtres. Ces conseils pour les domestiques avertissaient également les maîtres de faire attention à certains comportements particuliers qui pouvaient avoir un impact négatif sur la morale de leurs enfants. En outre, ils présentaient le risque qu'à trop laisser les enfants en compagnie des domestiques, l'image des parents pourrait être déformée et diminuée.

Lorsque les enfants étaient à la charge des domestiques, Collet priorisait leurs responsabilités morales avant leur devoir de prendre soin physiquement des enfants. Le moraliste proposait que c'était l'esprit et l'âme des enfants que les domestiques devaient tout d'abord former et qu'en faisant le salut des enfants qu'ils avaient à leur charge, ils feraient leur propre salut. Cependant, s'ils négligeaient les enfants dont ils avaient la charge, les

²⁷² *Ibid.*, p. 124-125.

domestiques perdraient leur âme et ce serait bien pire encore s'ils les amenaient vers le mal²⁷³. Tout comme Fleury, Collet indiquait qu'en appuyant les passions des enfants, ils les attireraient dans le vice. Il insistait sur certains comportements porteurs de vanité, de gourmandise, de colère et de mensonge. Les deux moralistes semblaient donc s'entendre sur le type de défauts que pouvaient développer les enfants au contact des domestiques. En outre, selon Collet, la mauvaise influence des domestiques n'aurait pas que des conséquences sur la vie immédiate des enfants. Le moraliste proposait que les mauvaises habitudes prises par un enfant continueraient lorsqu'il serait adulte et qu'il influencerait à son tour ses domestiques et ses propres enfants dans le mal²⁷⁴. Collet et Fleury étaient également d'avis que l'exemple était le meilleur moyen d'influencer positivement l'attitude des enfants. Collet notait que ce bon exemple ne devait pas se limiter aux enfants dont les domestiques avaient la charge, mais également sur ceux qui étaient trop vieux pour être sous leur responsabilité²⁷⁵. Collet donnait donc aux domestiques une responsabilité réelle envers le salut des enfants de leurs maîtres.

Si Collet accordait plus d'importance à la morale dans les devoirs des domestiques, ceci ne signifie pas que les autres auteurs ne considéraient pas que les domestiques chargés d'enfants n'avaient pas un devoir moral envers ceux dont ils s'occupaient. Comme nous l'avons constaté, Fleury attribuait à tous les domestiques un pouvoir considérable sur la morale des enfants, mais cette influence était avant tout négative. Alors qu'il recommandait à tous les domestiques de tâcher d'avoir le moins d'impact possible sur les enfants de leur maître, l'auteur donnait tout de même des instructions plus précises pour les gouvernantes. Il déclarait qu'elles avaient le devoir d'introduire les enfants à la religion. En effet, il proposait que les gouvernantes devaient s'instruire en matière de religion afin de pouvoir transmettre les

²⁷³ Collet, *op. cit.*, p. 186-188.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 188-192.

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 201-204.

principes de la foi catholique à leurs jeunes maîtres. Il notait : « les gouvernantes doivent se rendre capables de leur donner les premières teintures de la religion : & commencer par s'en bien instruire elles mêmes : étudiant soigneusement le catechisme, & les histoires de l'écriture sainte²⁷⁶. » Les *Devoirs généraux des domestiques* indiquaient également qu'il était du devoir des gouvernantes d'insinuer la religion aux enfants²⁷⁷. Même Audiger, dont l'œuvre était surtout concentrée sur les aspects matériels des devoirs des domestiques, avait son mot à dire sur le sujet. Il observait qu'il fallait que les gouvernantes apprennent aux enfants à se signer et à prier le plus tôt possible. Il proposait également qu'il fallait les amener à la messe dès qu'ils seraient assez vieux²⁷⁸. Fairchilds suggère qu'Audiger donnait plus d'importance aux soins physiques de l'enfant qu'à son éducation morale puisqu'il abordait ceux-ci en premier. Nous croyons toutefois que ce n'est pas parce que l'auteur donnait plus d'importance à l'aspect physique, mais bien parce qu'il doutait des capacités et des connaissances des gouvernantes en matière de religion. En effet, tout comme Fleury leur recommandait de s'éduquer parce qu'il ne les croyait pas assez instruites dans ce domaine, Audiger limitait les responsabilités des gouvernantes pour les mettre au niveau qu'il croyait être le leur.

Lorsqu'il était question de l'éducation des garçons, Audiger était d'avis que ce n'était pas les gouvernantes qui avaient le plus d'impact sur l'âme de leurs jeunes maîtres, mais les précepteurs. En effet, si les gouvernantes étaient vues comme nécessaires pour le soin de l'enfant et que leur mauvaise influence pouvait toujours être limitée, les précepteurs étaient perçus comme des corrupteurs. Sabattier a remarqué que les maîtres étaient généralement reconnaissants envers les gouvernantes, mais que les précepteurs étaient souvent considérés

²⁷⁶ C. Fleury, *op. cit.*, p. 202-203.

²⁷⁷ *Devoirs généraux des domestiques*, *op. cit.*, p. 139.

²⁷⁸ Audiger, *op. cit.*, p. 90.

comme étant incompetents. Il faut dire que la somme réservée à leur salaire était assez faible et que ceux qui acceptaient l'emploi n'étaient généralement pas assez formés pour pouvoir bien éduquer les jeunes garçons²⁷⁹. Fairchilds, pour sa part, indique que peu d'effort était mis dans la recherche d'un précepteur et qu'il arrivait que ce soit même un valet qui prenne le poste²⁸⁰. En outre, elle a noté dans ses recherches que beaucoup d'ouvrages portant sur l'éducation des garçons recommandaient d'envoyer les jeunes hommes dans des collèges pour des raisons morales et parce que les jeunes n'auraient pas la mauvaise influence des précepteurs. Cependant, dans les grandes maisons, ce type d'enseignement était favorisé puisque les fils de la haute noblesse n'avaient pas besoin d'autant de connaissances littéraires que les fils de magistrats et qu'il leur fallait plutôt une éducation morale permettant de bien diriger des gens²⁸¹. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'Audiger proposait que les précepteurs devaient :

[...] leur apprendre la loy & les maximes de la religion, les faire tenir dans une grande propreté, leur faire concevoir par des exemples touchans la satisfaction qu'il y a de vivre dans la probité & dans la vertu; la grande misere & les malheurs qui suivent le vice, leur apprendre l'histoire sainte, & leur faire connoistre & lire les autres bons livres²⁸².

Après tout, Audiger écrivait sur le moyen de diriger les grandes maisons et les devoirs des précepteurs répondaient à la haute noblesse de ceux qu'ils devraient éduquer. Notons d'ailleurs qu'il y a peu de précisions sur les matières et le contenu qui devaient être enseignés par les précepteurs.

À la suite de quelques années aux soins d'un précepteur, les jeunes nobles de grandes familles étaient mis sous la charge d'un gouverneur qui devait les guider vers la vie adulte.

²⁷⁹ J. Sabattier, *op. cit.*, p. 144-145.

²⁸⁰ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 205-207.

²⁸¹ *Ibid.*, p. 205.

²⁸² Audiger, *op. cit.*, p. 95.

Sabattier propose qu'alors que les précepteurs étaient mal perçus et peu payés, l'emploi de gouverneur, pour sa part, était considéré prestigieux. Les hommes employés à cet effet se percevaient comme ayant un réel impact sur la morale de ceux qu'ils dirigeaient, même une fois que ces derniers étaient adultes. Toutefois, on leur reprochait tout de même de ne pas réussir à discipliner leurs jeunes maîtres. En fait, Sabattier a pu remarquer dans ses recherches qu'il y avait un certain nombre de situations où les gouverneurs mentaient aux parents sur les actions de leur fils pour ne pas se faire renvoyer, expliquant ainsi pourquoi les jeunes hommes n'étaient pas aussi soumis que leurs parents auraient souhaité qu'ils le soient²⁸³. Compte tenu de leur influence et de leur possible manque de rigueur, Audiger prêtait aux gouverneurs une responsabilité aussi grande sur la morale et l'avenir de leurs jeunes maîtres que les précepteurs. Il notait :

Et si le moyen de maintenir ou perdre les maisons peut proceder & venir, comme nous avons déjà dit, des intendans & des secretaires, est de leur bonne ou mauvaise conduite, on peut voir clairement qu'elle arrive quelquefois plus malheureusement par les mauvaises impressions que les gouverneurs ou precepteurs peuvent donner aux enfans. Les bonnes mœurs empeschent la dissipation de leurs bien; les mauvaises au contraire les portent à la prodigalité, à la débauche, au crime & à l'impieté²⁸⁴.

Ainsi, selon les moralistes, les précepteurs et gouverneurs avaient un rôle moral envers leurs jeunes maîtres par l'essence même de leur emploi. Leurs enseignements, mais surtout leurs actions pouvaient encourager les jeunes hommes qui étaient à leur charge à agir moralement ou encore à choisir une voie qui les perdrait. Enfin, s'il y avait des doutes quant à leur capacité à apprendre aux jeunes hommes à se conduire moralement, il n'y avait aucune hésitation par rapport au fait qu'ils avaient une influence, qu'elle soit positive ou négative.

²⁸³ J. Sabattier, *op. cit.*, p. 148-151.

²⁸⁴ Audiger, *op. cit.*, p. 93-94.

Les jeunes filles ne suivaient pas le même parcours que leurs comparses masculins et elles restaient sous la charge de leurs gouvernantes pour certaines années. Les moralistes n'oubliaient pas de faire leurs recommandations pour assurer la morale des filles de la maison. Fleury insistait sur l'erreur des parents de ne pas porter plus d'attention à la mauvaise influence que pouvait avoir le personnel féminin sur leurs filles. En effet, il indiquait :

Le pere & la mere ont assez de soin d'empêcher les laquais, & les autres hommes d'approcher trop de leur fille, & de lui tenir des discours dangereux : mais ils ne se défient point des femmes. Cependant il s'en trouve, principalement de celles qui sont mariées, ou qui l'on été, & qui sont de basse naissance, comme la plûpart des femmes de chambre; il s'en trouve, dis-je, qui tiennent des discours, autant, ou plus licentieux, que des hommes; & les plus âgées sont souvent les plus impudentes. Elles parleront ainsi entre elles, sans s'adresser à la jeune demoiselle, sans même faire de reflexion qu'elle les entend : mais ces discours indiscrets ne laissent pas de faire de profondes impressions, dans un cerveau tendre, & une imagination délicate²⁸⁵.

Nous retrouvons ici les dangers d'employer des domestiques mariées, un avertissement déjà présent dans les devoirs des maîtres. Notons d'ailleurs que cette section qui semble être une mise en garde pour les maîtres se trouve dans la section des devoirs des domestiques. Ceci montre une fois de plus que l'auteur adressait l'entièreté de son manuel aux maîtres, bien que les domestiques pouvaient profiter de la section portant sur leurs devoirs.

La plupart des conseils donnés aux domestiques chargées des jeunes filles avaient rapport à la vertu des demoiselles et à l'attitude que ces dernières devaient prendre face au mariage. Fleury recommandait une fois de plus aux domestiques de ne pas exciter leur vanité et leur amour-propre en leur parlant de leur richesse ou de leur beauté. De même, il suggérait que les servantes ne devaient pas parler d'amour et de mariage aux jeunes filles, leur inventant des prétendants et d'autres fables amoureuses, puisque ces premières impressions pouvaient

²⁸⁵ C. Fleury, *op. cit.*, p. 198-199.

créer des passions et des désirs violents²⁸⁶. Même lorsque les jeunes filles étaient en âge d'être mariées, il fallait éviter de trop les amener à s'attacher à un jeune homme qu'elles n'épouseraient peut-être pas. En effet, Fleury indiquait qu'« un traité de mariage se rompt plus aisément, qu'une passion d'amour ne se guérit²⁸⁷. » Aussi, les servantes devaient toujours s'assurer que la jeune fille suive la volonté de ses parents et elles devaient recommander cette obéissance dans leur discours, même lorsqu'il s'agissait des prétendants de cette demoiselle. De plus, Audiger avertissait les domestiques de ne pas s'impliquer dans les amourettes de filles de la maison:

Ce n'est pas tout, quelquefois les filles de la maison se coëffent de quelqu'un, & se mettent des amourettes en teste sans le consentement de leurs pere & mere, & ne manquent point d'abord, pour mieux jouer leur jeu, de séduire l'esprit des Servantes, & de leur faire confiance de leur folles intrigues, afin de les engager à les aider à tromper ceux dont elles dépendent; ce qu'elles executent quelquefois si bien qu'elles se perdent toutes les unes & les autres, & n'ont plus le respect ni l'honneur en recommandation; & c'est ce que des Servantes bien sages doivent éviter sur toutes autres choses; & loin d'adherer aux volonte de ces extravagantes là, il faut qu'elles en avertissent le pere & la mere, afin qu'ils y mettent ordre de bonne heure, & qu'ils ne soient point exposez à des chagrins dont on ne peut s'empescher de rougir parmy le monde²⁸⁸.

Somme toute, les recommandations visaient à conserver l'innocence et la vertu des jeunes filles tout en les gardant obéissantes envers leurs parents. Les servantes devaient choisir la fidélité qui était due à leurs maîtres et les avertir de tout comportement suspect venant de leur fille. En priorisant leurs maîtres au-dessus de l'amour qu'ils souhaitaient recevoir de leurs enfants, les domestiques éviteraient des histoires pouvant nuire à la vertu de la jeune fille et à l'honneur de la famille.

²⁸⁶ *Ibid.*, p. 199-200.

²⁸⁷ *Ibid.*, p. 200.

²⁸⁸ Audiger, *op. cit.*, p. 140-141.

L'influence des domestiques ne se limitait toutefois pas aux enfants et les moralistes croyaient qu'ils pouvaient avoir un impact sur la morale et la vertu de leur maîtresse. En effet, Fleury recommandait aux demoiselles et femmes de chambre de ne pas trop découvrir leur maîtresse et de ne pas trop lui orner la tête²⁸⁹. Encore, elles devaient s'assurer d'influencer leur maîtresse par l'exemple. Fleury proposait « Qu'elles inspirent même autant qu'elles pourront, à leur maîtresse ces sentimens de modestie & de mépris de la parure, mais avec grande discretion²⁹⁰. » C'était toutefois en ce qui concernait les comportements sexuels que l'opinion publique craignait l'influence des domestiques. En effet, Fairchilds fait état de la crainte de la complicité des domestiques dans les amours interdites de leurs maîtres, particulièrement pour les femmes²⁹¹. Les domestiques de confiance, souvent valet ou femmes de chambre, étaient ceux qui étaient les plus perçus comme les facilitateurs de ces relations secrètes²⁹². Il y avait également une peur que les domestiques masculins séduisent leur maîtresse. Alors qu'il était plus fréquent pour les hommes de se trouver une maîtresse dans leur personnel domestique, il arrivait que les femmes fassent de même. Ce comportement chez les maîtresses était beaucoup plus redouté et les domestiques qui étaient coupables d'avoir eu des relations avec leur maîtresse recevaient généralement la punition capitale²⁹³. Gutton explique que c'était en raison de la protection de la famille et du lignage que les lois étaient aussi sévères et ces dernières étaient réellement appliquées pendant les deux premiers siècles de l'Ancien régime, même si la maîtresse disait avoir consenti à la relation. C'était également pour ces raisons que les veuves épousant des domestiques étaient particulièrement suspectes²⁹⁴. Il n'y avait donc pas beaucoup de différence entre l'attitude prise envers les jeunes filles et celle des femmes des

²⁸⁹ C. Fleury, *op. cit.*, p. 189.

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 188.

²⁹¹ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 170-171.

²⁹² J. Sabattier, *op. cit.*, p. 217.

²⁹³ *Ibid.*, p. 217-218.

²⁹⁴ J.-P. Gutton, *Domestiques, op. cit.*, p. 143-146.

maîtres. En effet, c'était leur vertu qui primait et les domestiques pouvaient la favoriser en adoptant un comportement discret et respectueux, ou encore y nuire en aidant leur maîtresse à se perdre en encourageant leurs amours illicites.

Au-delà des relations domestiques, les rapports entre les maîtres et les serviteurs avaient des résonances sociales qui résultaient en un métissage socio-culturel. Les interactions entre maîtres et domestiques avaient très certainement une influence sur les serviteurs qui adoptaient les attitudes, et les habitudes, de leurs employeurs, mais elles marquaient également les maîtres. Gutton décrit les domestiques comme des métis sociaux et culturels, initiant les maîtres au monde des humbles. Il propose de même que les serviteurs étaient des intermédiaires entre les villes et les campagnes en raison de leurs origines qui étaient principalement paysannes²⁹⁵. Raffaella Sarti a étudié ces mélanges culturels et elle insiste sur le fait que, malgré la subordination des domestiques, il est impossible qu'il n'y ait pas eu d'échanges entre employeurs et employés et que les maîtres étaient nécessairement influencés par leurs serviteurs²⁹⁶. Maza note que les domestiques avaient même un impact dans la vie religieuse de leurs employeurs. Par exemple, elle indique qu'alors qu'à la suite du Concile de Trente il avait été défendu aux protestants d'engager des domestiques catholiques de peur que les serviteurs soient amenés à changer de religion, les lois avaient été modifiées lorsqu'on avait réalisé que c'était ces derniers qui influençaient les protestants à se

²⁹⁵ *Ibid.*, p. 79, 169.

²⁹⁶ R. Sarti, *loc. cit.*, p. 566. Bien que l'article de Sarti couvre une grande période, ses conclusions sur l'impact des domestiques sur les enfants de leur maître sont très intéressantes. Elle propose entre autres que ces échanges culturels ne sont pas limités à une époque spécifique, mais qu'ils sont toujours présents dans les familles contemporaines ayant des *nannies*.

convertir²⁹⁷. Cet élément montre que les domestiques pouvaient avoir un impact sur leur maître, même lorsqu'il était question de religion.

Sarti propose que l'une des raisons pour lesquelles les maîtres étaient encouragés à instruire leurs domestiques était pour limiter la mauvaise influence qu'ils avaient sur les enfants. « In other words, servants had to be taught by the masters (also) because they had to teach the masters' children: the masters should have a good influence on them, to prevent them from having a bad influence on the masters' children²⁹⁸.» Selon cette dernière, c'était pour éviter de mauvais effets qu'il était recommandé aux gouvernantes de refaire leur éducation et d'étudier le catéchisme et les histoires saintes, tout comme le suggérait Fleury²⁹⁹. Il est certain que des échanges avaient lieu et avaient sur ces enfants une influence dont ils se souvenaient jusque dans leur vie adulte. Fairchilds constate que certains nobles, par exemple le Cardinal de Bernis, notaient dans leurs mémoires qu'ils se souvenaient avoir été terrifiés par les histoires populaires racontées par leur gouvernante. De même, elle évoque les reproches des parents qui critiquaient le fait que leurs jeunes enfants parlent dans le patois des servantes qui s'occupaient d'eux³⁰⁰.

Il y avait donc une réalité dans les craintes des moralistes. En effet, puisque ces mélanges culturels existaient réellement qu'est-ce qui empêchait une mauvaise influence de la part des domestiques sur la morale de leurs jeunes maîtres? La solution qu'avaient trouvée les auteurs était de recommander un certain comportement aux employés dans les manuels de domesticité, tout en s'assurant que les maîtres étaient avertis des risques de laisser leurs

²⁹⁷ Maza, *op. cit.*, p. 179.

²⁹⁸ R. Sarti, *loc. cit.*, p. 575.

²⁹⁹ *Ibid.*, p. 579-580.

³⁰⁰ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 112.

enfants avec leurs domestiques. Les manuels de domesticité avaient comme premier objectif d'offrir un cadre aux relations entre les maîtres et leurs domestiques, ainsi qu'un modèle à suivre. En effet, l'aspect le plus important de ces ouvrages n'était pas les tâches à effectuer, mais le comportement que ceux qui les exécutaient devaient avoir. Contrairement à ce qui a été suggéré par le passé, nous croyons que les moralistes donnaient aux domestiques une responsabilité sur leur morale et celle de ceux qu'ils servaient. Les auteurs leur attribuaient une volonté propre qui, si elle était limitée par leur manque d'éducation et leur peu d'intelligence, n'en était pas moins réelle. En outre, nous avons pu constater que les justifications données aux domestiques pour leur obéissance ou leur fidélité leur étaient spécifiques. Ce dernier élément est intéressant puisqu'il indique que, malgré le fait qu'il y avait peu de chances que tous les domestiques lisent les manuels de domesticité puisque plusieurs en étaient incapables, les auteurs les avaient tout de même conçus pour que la logique de leurs œuvres soit orientée vers un domestique fictif. Camus donnait-il le même genre de rôle moral aux domestiques? Celui-ci donnait-il une volonté propre aux domestiques? Une étude plus en détail du rôle des domestiques dans les fictions camusiennes nous permettra de préciser l'opinion de l'auteur par rapport au rôle moral des domestiques, tout en nous laissant observer les liens qui unissent les propos de moralistes et de l'évêque de Belley.

3. Jean-Pierre Camus et les domestiques.

L'étendue de l'œuvre fictionnelle de Jean-Pierre Camus impose des contraintes dans la quantité d'œuvres analysées pour cette étude. Nous avons choisi de limiter notre examen à quelques ouvrages de l'auteur qui, croyons-nous, expriment bien l'opinion de l'évêque de Belley en ce qui a trait aux domestiques. D'une part, nous avons analysé la présence des domestiques dans les cinquante histoires des *Spectacles d'Horreur*, un recueil de récits brefs publié en 1630. Les histoires courtes de cet ouvrage seront utilisées comme base pour alimenter nos observations, mais d'autres textes seront également employés. En effet, nous aurons recours à certains romans dans lesquels les domestiques jouent des rôles essentiels. Pourquoi se servir des *Spectacles d'Horreur* pour soutenir cette analyse? Le choix de romans ayant pour personnages principaux semble beaucoup plus logique. Cependant, si ces quelques œuvres nous orientent sur l'opinion de l'auteur lorsqu'il est question des domestiques, elles nous informent peu sur l'importance de ces derniers au sein de l'ensemble des créations de Camus. C'est pourquoi nous avons choisi de fonder notre étude d'abord sur ce recueil d'histoires courtes. Dans un premier temps, la brièveté des récits, de même que leur nombre, offre certains avantages. En effet, puisque les histoires étaient abrégées, l'auteur n'avait d'autre choix que de limiter le déroulement narratif à l'essentiel. Ainsi, nous pouvons observer qu'il n'y avait que les personnages et les événements les plus importants qui étaient présentés au sein du recueil. L'étude de ces récits peut nous orienter sur l'ensemble de l'œuvre fictive de l'auteur puisque ce dernier y abordait une variété de thèmes et il mettait en scène une pluralité de situation où des personnages étaient confrontés à des dilemmes moraux. En raison de la quantité considérable d'histoires (50), nous pouvons évaluer l'importance que les domestiques tenaient au sein de l'œuvre en comparaison aux autres personnages, ainsi que l'importance

morale que l'évêque de Belley leur accordait par rapport à d'autres éléments portant vers le péché. En effet, nous avons déjà illustré les craintes des moralistes, et celle du public en général, lorsqu'il était question de la mauvaise influence que pouvaient avoir les domestiques sur la famille. Quel ascendant Camus accordait-il aux domestiques sur la morale familiale et quelle priorité donnait-il à ce danger en comparaison avec les autres menaces de perdition qui attendaient ses personnages, et par extension ses lecteurs?

Enfin, un dernier élément expliquant notre choix se trouve dans le fait que les *Spectacles d'Horreur* furent écrits au cœur de la production camusienne. En effet, ces histoires courtes furent publiées en 1630 alors que l'évêque de Belley commençait à délaisser les romans pour des formes plus brèves, mais avant que de nombreuses querelles de nature théologiques limitent le rythme de sa production. Ces récits peuvent donc être considérés comme étant représentatifs de la pensée de Camus à l'un des moments les plus féconds de sa production littéraire. Évidemment, nous ne pouvons nous limiter à ces récits. En vérité, la brièveté qui constitue l'un des avantages de cette œuvre est également un inconvénient lorsqu'il est question de préciser l'opinion de Camus à l'égard des domestiques et de l'impact moral que ces derniers avaient sur leurs maîtres. C'est pourquoi nous devons compléter notre analyse avec deux romans traitant spécifiquement de personnages qui sont des domestiques, soit *Le Saint désespoir d'Oléastre* (1624), ainsi que *Flaminio et Colman. Deux miroirs, l'un de la fidélité, l'autre de l'infidélité des Domestiques* (1626). Ces romans nous permettront d'identifier plus exactement le rôle moral que l'auteur attribuait aux domestiques. Nous avons choisi de distinguer les domestiques en fonction de leur importance au sein des histoires de l'auteur. Ainsi, le chapitre évoluera de l'absence des domestiques dans les histoires, jusqu'à leur présence comme personnages principaux de leurs récits respectifs.

3.1 L'absence et le domestique objet.

Ce qu'il est possible de constater dès une première lecture des *Spectacles d'Horreur*, c'est l'absence des domestiques. En effet, avec plus de 250 personnages actifs, les récits ne comptent qu'une vingtaine de domestiques. Les personnages que nous considérons comme « actifs » sont nommés explicitement ou ont une importance dans le déroulement de l'histoire. Ainsi, des domestiques assistant leur maître dans une action sans qu'aucune autre importance ne leur soit portée pour le reste du récit ne sont pas comptés comme des personnages actifs. Si cependant un laquais est présenté par l'auteur et qu'il fait une action de sa propre initiative, il est alors considéré comme un personnage actif. Que signifie cette quasi-absence de domestiques comme personnages actifs?

Précisons d'abord que Fairchilds a également remarqué le même genre d'absence de domestiques dans les écrits de Mme de Sévigné. Elle en a conclu que c'était probablement l'attitude des maîtres de l'époque et que ces derniers étaient indifférents, voire tout simplement inconscients de la présence de leurs domestiques. Elle attribue ce comportement à un besoin d'intimité. En effet, elle explique qu'en raison de la présence constante des domestiques dans leur vie privée, les maîtres les ignoraient afin de se créer une pseudo-intimité³⁰¹. Elle lie également cette réaction à la tendance qu'avaient les maîtres de considérer leurs domestiques comme sots et ignorants, faisant presque partie d'une race à part. Une autre option se trouve également dans cette présence continue des domestiques. En fait, à tant être en contact avec ces derniers, il semble que les auteurs, que ce soit Mme de Sévigné ou Camus, ne percevaient tout simplement plus ces serviteurs ou encore ne leur accordaient plus d'importance. Cette explication nous semble la plus probable et pourrait expliquer l'absence des domestiques dans la plupart des histoires des *Spectacles d'Horreur*. En effet, les serviteurs

³⁰¹ C. Fairchilds, *op.cit.*, p. 144-145.

n'étaient pas assez essentiels au déroulement narratif pour être nommés et, si leurs actions étaient parfois notées, leur présence comme individu ne l'était pas nécessairement. Nous trouvons un exemple de cet élément dans *La jalouse fureur*, une histoire du recueil où, bien que les domestiques semblent présents, ils ne sont pas nommés comme tel. Ainsi, alors qu'un seigneur poignarde sa femme dans la nuit, « [...] on accourut & on le trouva encore panthelant [...] »³⁰². » Selon toute logique, ce sont des domestiques que Camus faisait intervenir dans cette histoire, mais ceux-ci ne sont que témoins et ne sont pas nécessaires au développement de l'histoire. Puisque l'auteur était limité dans l'étendue que pouvaient prendre ses histoires, il ne faisait intervenir les domestiques que lorsqu'ils étaient vraiment nécessaires au déroulement du récit. Aussi, ils ne sont pas nommés et ils sont presque absents des personnages actifs du récit, bien que présents dans cette scène, à travers un « on » très impersonnel.

Une autre piste de réponse se trouve peut-être dans le lectorat visé par Camus. Comme nous le savons, l'évêque de Belley ne visait pas le même type de lecteurs que les auteurs de manuels de domesticité. En effet, alors que les auteurs des manuels de domesticité s'adressaient principalement à des lecteurs dirigeant de grandes maisons avec beaucoup de domestiques, Camus pour sa part s'adressait à un différent lectorat. Les personnages de l'évêque de Belley étaient généralement des bourgeois, artisans, soldats et parfois des petits nobles. Ainsi, il est possible qu'il y ait peu de domestiques parce que l'auteur ne s'adressait pas à ces derniers ou encore parce qu'il s'adressait à ceux qu'il mettait en scène dans ses histoires et que ces lecteurs, s'ils avaient des domestiques, n'en avaient en général qu'un ou deux. Gutton note par exemple qu'alors que les nobles avec des charges importantes maintenaient un minimum de cinq domestiques, la quantité de serviteurs diminuait radicalement lorsque les maîtres n'étaient pas nobles et que ces maisons se limitaient plus

³⁰² J.-P. Camus, « La jalouse fureur », *Spectacles d'Horreur, op. cit.*, p. 423.

souvent à un ou deux domestiques, généralement des femmes³⁰³. Compte tenu du public visé par Camus, nous pouvons présumer que l'objectif principal de l'évêque de Belley n'était pas, contrairement aux auteurs de manuels de domesticité, d'influencer les relations entre les maîtres et leurs domestiques. L'auteur considérait peut-être que ses lecteurs avaient d'autres moyens de se perdre qui méritaient plus d'attention que la mauvaise influence que pouvaient avoir les serviteurs. Les domestiques ne représentaient pas une menace assez importante pour avoir une place de choix au sein de ses histoires brèves.

Dans les cas où ils étaient présents dans les histoires, les domestiques ont rarement une grande part à jouer dans leur déroulement. Ceux-ci sauvent un personnage, sont témoins d'un événement ou encore ils facilitent les actions des personnages principaux. Néanmoins, ce qu'il est possible de noter, c'est qu'ils ne sont pas actifs dans ces rôles et qu'ils sont rarement perçus comme des individus. En effet, dans ces situations, Camus faisait référence aux domestiques comme à un groupe de personnes non identifiées, comme lorsqu'il faisait intervenir le peuple ou la parenté d'un personnage. Les domestiques dans ces situations n'ont pas d'individualité, ni de personnalité unique, ce n'est pas à eux que s'imposent les choix moraux ou encore l'action. Ils sont passifs et généralement témoins des événements. L'exemple de *La subtilité pernicieuse* montre bien cet élément. Cette histoire est celle d'un homme qui par jalousie décide de lancer ses chiens sur un cousin de sa femme. Toutefois, alors qu'il laisse les chiens aller, son fils descend dans la cour. Pour sauver son enfant, l'homme se lance au milieu des chiens et se fait attaquer. Il est sauvé par ses valets qui lui portent secours. Néanmoins, le maître meurt peu de temps après³⁰⁴. Dans ce récit, les valets

³⁰³ J.-P. Gutton, *Domestiques, op. cit.*, p. 44-45.

³⁰⁴ J.-P. Camus, « La subtilité pernicieuse », *Spectacles d'Horreur, op. cit.*, p. 155-163.

n'ont qu'une raison d'être et c'est de donner assez de temps à leur maître de se faire excuser pour ses péchés avant sa mort. Ils réagissent à un événement qui est hors de leur contrôle et leur action n'affecte pas la fin éventuelle de l'histoire, elle ne fait que la ralentir. Ils n'ont pas de noms et ils ne sont pas essentiels au déroulement narratif. Dans cette histoire, comme dans bien d'autres, ils sont les accessoires de leur maître, permettant à celui-ci de faire avancer l'histoire.

Dans d'autres situations, ils font tout simplement partie du décor présenté par l'auteur et ils sont décrits comme tels. Notons par exemple l'histoire de *La fausse apparence* où une femme qui n'a qu'une chambrière et un valet se fait voler par deux brigands. Les deux domestiques sont tués par les voleurs avant que la femme et sa fille ne subissent le même sort parce que la chambrière a laissé la porte ouverte³⁰⁵. Les domestiques ne servent dans cette histoire qu'à illustrer la brutalité des brigands et la vulnérabilité de cette femme face aux voleurs. De la même façon, l'auteur aurait pu montrer l'impuissance du personnage principal en décrivant le sort d'un chien de garde. Leur présence est un élément descriptif ou encore une péripétie à l'histoire, mais leur action importe peu à l'issue finale. Fairchilds a noté que les maîtres avaient tendance à associer leurs domestiques à des objets ou encore à des animaux de compagnie. Cette association entre domestiques et animaux de compagnie était présente dans les textes de l'époque, mais elle se reflétait également dans la peinture, alors que les artistes illustraient les serviteurs dans les mêmes poses que les animaux présents sur la toile³⁰⁶. Fairchilds propose de plus que le port de la livrée et la présence de domestiques d'apparat dans les maisons associaient ceux qui servaient à des décorations, des objets d'art. Gutton note similairement que dans les peintures, ils étaient souvent représentés dans des natures mortes

³⁰⁵ J.-P. Camus, « La fausse apparence », *Spectacles d'Horreur*, *op. cit.*, p. 425-433.

³⁰⁶ C. Fairchilds, *op. cit.*, p. 145-148.

comme des éléments faisant partie du décor³⁰⁷. Cette tendance à décrire et à lier les domestiques à des objets n'est donc pas unique à Camus et il semble qu'il s'agissait d'une pratique observable chez d'autres auteurs et dans les œuvres d'art.

Quel genre de domestiques Camus présentait-il comme passifs? Il s'agit généralement des domestiques à tout faire; servantes et serviteurs sans autres qualificatifs indiquant leur poste. Il s'agit aussi quelques fois de valets et de laquais, des serviteurs présents surtout pour leur apparence. Les domestiques sans poste que nous avons pu observer dans les *Spectacles d'Horreur* sont généralement des hommes. Les femmes pour leur part ont un plus grand rôle et elles sont souvent des gouvernantes ou encore des confidentes, ce qui leur donne un plus grand impact sur le déroulement de l'histoire. Ce que nous pouvons conclure de cette observation des *Spectacles d'Horreur*, c'est que les domestiques y sont peu présents et que même lorsqu'ils font partie du récit, ils ont peu d'impact sur le déroulement de l'histoire. Ainsi, il est nécessaire d'analyser certains textes de Camus portant spécifiquement sur les domestiques afin de préciser le rôle moral qu'il leur donne. Enfin, si la règle générale tend vers l'absence et l'inaction des domestiques, il y a des récits dans les *Spectacles d'Horreur* où ils sont présents. Que nous indiquent leurs actions et leurs choix moraux par rapport à l'image que se faisait Camus des serviteurs? Quel type de domestiques l'auteur illustre-t-il et que pouvons-nous en déduire sur son opinion et les responsabilités morales qu'il leur attribuait?

3.2 Le domestique générique

Certaines histoires des *Spectacles d'Horreur* ont des personnages qui sont des domestiques et pourraient nous orienter sur l'opinion que l'évêque de Belley avait des

³⁰⁷ J.-P. Gutton, *Domestiques, op. cit.*, p. 156.

serviteurs et sur le rôle moral qu'il leur attribuait. Cependant, ce que nous indique un personnage dans une histoire ne décrit pas nécessairement l'opinion de l'auteur sur tous les domestiques. À ce sujet, les théories de Zufferey sur les descriptions de personnages sont très intéressantes. En effet, celui-ci a distingué deux types de personnages dans les *Spectacles d'Horreur*. D'une part, il a identifié des personnages nommés. Ceux-ci ont généralement une importance dans le déroulement narratif et ils ont une volonté personnelle. D'autre part, il a détecté des personnages non nommés, que nous identifierons comme génériques. Zufferey a noté que plus d'un tiers des personnages des *Spectacles d'Horreur* peuvent être classés comme génériques. Selon le chercheur, les personnages génériques sont qualifiés en fonction de l'opinion de l'auteur sur un certain groupe. Ainsi, Zufferey note : « Le personnage, tout en étant unique peut ainsi fonctionner comme représentant des autres individus de la classe dans laquelle il a été prélevé³⁰⁸ ». Il illustre cette théorie en donnant l'exemple de *L'Aveugle fureur* où Camus décrivait un paysan qui, bien qu'agissant par lui-même, aurait pu représenter n'importe quel paysan. L'évêque de Belley présentait ce personnage comme rustre, brutal et coléreux, mais ces caractéristiques ne se limitent pas à ce personnage en particulier puisqu'il aurait pu être question de n'importe quel paysan³⁰⁹. Dans d'autres situations, les personnages sont nommés, mais sont également associés à certaines caractéristiques dès leur apparition dans l'histoire. À ce moment, ceux-ci sont appelés à représenter une certaine classe, mais plus subtilement que dans les autres cas. Ainsi, les caractéristiques générales du personnage correspondent à son statut, mais ses choix ne représentent pas nécessairement ce que tous ses semblables feraient dans cette situation. L'objectif de la description de Camus était alors de

³⁰⁸ J. Zufferey, *Discours fictionnel, op. cit.*, p. 146.

³⁰⁹ J. Zufferey, *Discours fictionnel, op. cit.*, p. 146-147. et J.-P. Camus, « L'Aveugle fureur », *Spectacle d'Horreur, op. cit.*, p. 453-457.

situer le personnage dans son environnement afin que le lecteur puisse mieux comprendre son comportement et ce qui motivait certaines de ses actions³¹⁰.

Si Zufferey réussit à illustrer sa théorie à travers d'exemples provenant des *Spectacles d'Horreur*, celle-ci ne s'applique qu'indirectement lorsqu'il est question des domestiques. En effet, Camus prenait rarement le temps de donner des qualificatifs aux domestiques présents dans ses histoires et c'était généralement par leurs actions que l'auteur caractérisait les serviteurs. Toutefois, nous pouvons observer que les actions des serviteurs représentent généralement la manière dont Camus croyait que tous les domestiques agiraient dans de telles circonstances. Dans ce contexte, les domestiques deviennent des personnages génériques, malgré le manque de qualificatifs directs. Les actions que l'auteur attribuait aux domestiques les qualifiaient généralement négativement. Ces caractéristiques négatives présentes dans les œuvres de l'évêque de Belley étaient aussi similaires aux critiques qui paraissaient dans les manuels de domesticité et celles présentes dans l'opinion publique. Camus présentait surtout les domestiques comme étant facilement corruptibles et cherchant à toujours s'avantager. L'histoire du *Double Traistre* illustre ces critiques. Dans ce récit, Dime qui est un domestique de Charles, duc de Bourgogne, se fait proposer une somme pour empoisonner son maître. Il refuse parce qu'il craint que les promesses de paiement pour cette trahison ne soient oubliées une fois l'action commise. Au lieu, il «[...] s'imagina de bastir sa fortune sur la ruyne de ce solliciteur, & de tirer de son maistre la mesme recompense pour sa fidelité que s'il luy eust esté infidele³¹¹. » Il avertit donc le duc du complot et ce dernier le récompense pour lui avoir été fidèle. Cependant, un jour en confidence, le duc lui demande s'il l'aurait empoisonné si le traître lui avait donné une somme immédiatement. Dime choisit la vérité et avoue qu'il aurait

³¹⁰ J. Zufferey, *Discours fictionnel*, op. cit., p. 148.

³¹¹ J.-P. Camus, « Le Double Traistre », *Spectacles d'Horreur*, op. cit., p. 48.

probablement exécuté le crime qui lui avait été demandé. Sur cette déclaration, le duc condamne son domestique comme étant un double traître qui ne pourrait jamais lui être réellement fidèle³¹². Cette histoire illustre les critiques entourant le désir des domestiques de faire leur fortune à tout prix. Camus ne questionnait même pas cette volonté des domestiques de s'enrichir aux dépens de leur maître et l'établissait comme un fait. Dime est bien un personnage faisant ses propres choix, mais le désir de s'enrichir est pour sa part associé à tous les domestiques.

Maza explique que cette volonté de faire fortune faisait partie de la psychologie des domestiques. En effet, elle propose que dans cette société où la fidélité était l'idéal et où les intérêts du maître devaient être priorités, les domestiques tentaient tout de même de s'avantager avant tout. Maza suggère que les domestiques recherchaient généralement les situations qui pouvaient leur être favorables puisqu'en faisant fortune, ils réussiraient à sortir de la servitude³¹³. Elle note par exemple que «[...] certain attitudes and patterns of behavior characteristic of servants, which masters and others saw as cupidity or debauchery, were in fact conditioned by the servants' very legitimate concern with marriage, settlement, autonomy, or even mere survival³¹⁴.» Si la solution qu'avaient trouvée les moralistes pour tenter de contrôler les actions des domestiques était d'insister sur le devoir de fidélité qu'avaient les domestiques envers leur maître et le bien de celui-ci, Camus présentait plutôt les conséquences que pouvaient avoir cette infidélité. En effet, comme dans nombre de ses histoires, le personnage qui avait décidé de ne pas respecter la fidélité qui était due à son maître en subissait les suites tragiques. Le récit du *Double Traître* présente un personnage générique

³¹² *Ibid.*, p. 44-52.

³¹³ S. Maza, *op. cit.*, p. 59-60.

³¹⁴ *Ibid.*, p. 60.

qui illustre le désir de tous les domestiques de s'enrichir et les périls de le faire aux dépens du maître.

Pouvons-nous nous limiter aux théories de Zufferey pour comprendre le sens des caractéristiques données aux domestiques? Il semble qu'il nous faut explorer une deuxième voie d'interprétation, celle-ci provenant de Gutton. Ce dernier a étudié les caractéristiques des domestiques au théâtre et en a conclu que les attributs donnés aux domestiques relevaient généralement de ceux du maître. En effet, les qualités et, plus particulièrement les défauts, des domestiques servaient à complimenter les bonnes caractéristiques du maître par effet de comparaison. Gutton propose que ces attributs avaient pour but d'équilibrer ceux du maître, suivant un modèle de carnaval contre carême. Ainsi, plus le maître était bon, plus son domestique était dégradé³¹⁵. Camus ne suivait pas cette règle générale, mais il établissait tout de même un lien entre l'attitude du maître et celle de ses domestiques. En effet, plus le maître était corrompu, plus Camus teintait la personnalité du domestique pour lui correspondre. Dans certaines histoires, les domestiques aident les maîtres dans leurs mauvaises actions ou en sont témoins et n'empêchent pas leur maître d'agir. Nous pouvons compter quelques exemples où des jeunes filles vertueuses se font violer par des gentilshommes en raison de l'assistance de leurs domestiques. Dans l'histoire *Le Ravisieur*, un gentilhomme résidant chez des paysans décide qu'il veut passer la nuit avec leur fille. Devant le refus de cette dernière, « [...] il fait empoigner cette vertueuse fille par ses valets, & avecque leur aide il obtint d'elle par force ce qu'il ne pouvoit attendre ny esperer autrement³¹⁶. » Cette histoire présente des domestiques qui sont des complices conscients des péchés de leur maître. Leurs actions favorisent le crime de

³¹⁵ J.-P. Gutton, *Domestiques, op. cit.*, p. 154.

³¹⁶ J.-P. Camus, « Le Ravisieur », *Spectacles d'Horreur, op. cit.*, p. 138.

leur maître et Camus fait d'eux des instruments répondant aux caractéristiques de celui-ci. L'histoire montre également les limites morales du devoir de fidélité des domestiques, ce qui rejoint les propos des manuels de domesticité présentés au chapitre précédent.

Un événement similaire se produit dans *Casilde*. La jeune femme qui est le personnage principal rejette les avances d'un riche gentilhomme qui veut faire d'elle sa maîtresse. Les serviteurs de cet homme la prennent de force et l'amènent dans une maison de plaisir où il l'attend. Casilde tente d'appeler à l'aide, mais les seules personnes qui peuvent l'entendre sont ces serviteurs et, s'ils entraînent, « ce seroit plutôt pour l'aider [le maître] à la ranger à sa volonté, & la garotter que pour la tirer de ses mains³¹⁷. » Encore là, Camus insistait sur l'immoralité de ces personnages en indiquant que « [...] selon la licence des valets dont les maîtres sont desbauchez, & principalement des Courtisans, il les [les filles du fermier dont le gentilhomme utilise la maison] avoient cajolees & muguetees le soir auparavant, non sans donner de l'ombrage à cette bonne mère³¹⁸. » L'auteur mettait ici l'accent sur la relation entre la débauche du maître et celle de ses domestiques masculins. Non seulement les serviteurs étaient-ils témoins et facilitateurs des mauvaises actions de leur maître, mais ils étaient aussi corrompus que lui. Il est d'ailleurs intéressant de lier cette attitude aux prescriptions de Collet qui avertissait les domestiques du danger de servir une maison mal réglée parce qu'à trop fréquenter de mauvaises personnes, ils deviendraient également corrompus³¹⁹.

Cette correspondance entre l'immoralité du maître et celle de ses domestiques ne se limite pas aux personnages masculins, mais trouve ses exemples féminins. Dans *L'Hostesse intemperante*, une servante complotte avec sa maîtresse pour que celle-ci rejoigne un homme dans son lit, alors qu'il avait déjà refusé ses avances. Cette domestique « qui peut-être ne

³¹⁷ Jean-Pierre Camus, *Casilde ou le bonheur de l'honnesteté*, Paris, Jean Morau, 1628, p. 101-102.

³¹⁸ *Ibid.*, p. 104.

³¹⁹ Collet, *op. cit.*, p. 126-127.

valloit pas mieux qu'elle [la maîtresse]³²⁰ » aide sa maîtresse et se rend ainsi complice de ses actions immorales. Cependant, le plan ne se déroule pas comme prévu et le jeune homme surpris d'avoir quelqu'un dans son lit, et croyant qu'il s'agissait d'un voleur, tue l'hôtesse. Le mari désire garder son honneur et convainc ses domestiques de livrer un faux témoignage à la justice. La dépravation de la servante correspond à celle de ses maîtres, mais ce n'est pas seulement sous l'influence de sa maîtresse que cette domestique agit mal. En effet, quelques années plus tard, cette même servante et un valet révèlent la vérité de ce qui est réellement arrivé parce qu'ils sont en conflit avec leur maître. Ceux-ci meurent pendus pour avoir livré un faux témoignage à l'époque³²¹. Les domestiques dans cette histoire sont punis pour avoir menti, même si c'était pour protéger l'honneur de leur maître. Toutefois, ce n'est pas seulement parce qu'ils ont autrefois livrés de faux témoignages qu'ils sont punis, mais pour avoir trahi leur maître. Malgré le fait qu'ils aient révélé la vérité sur les réels événements qui ont eu lieu, ils ne le font pas parce qu'ils se repentent, mais bien parce qu'ils sont en conflit avec leur maître. C'est pour lui nuire qu'ils font ces révélations et c'est pour cette raison qu'ils sont punis. Nous retrouvons ici cette critique des domestiques qui ne font certaines choses que pour s'avantager, sans prendre en considération les devoirs moraux qu'ils doivent suivre.

Ce même genre de critique se trouve dans *L'incontinent Marastre*, où une servante aide sa maîtresse à tuer son beau-fils parce qu'il refuse ses avances.

Se déterminant donc à ce second conseil, elle découvrit sa colere à Saturnine sa servante, sa confidente, à qui elle n'avoit pas celé son amour, & ne trouvant pas moins de disposition en l'esprit de ceste meschante suivante d'une plus meschante maistresse à la servir en sa vengeance qu'en son appetit intemperant, elle la pria de luy chercher de la poison [...] Saturnine désireuse en toutes choses de satisfaire ceste femme, qui luy promettoit de l'avancer, fais si bien qu'ayant une grosse somme d'argens esboüy, ce luy sembloit, les yeux d'un apoticaire, elle tira de luy du venin, que ces deux malicieuses femelles

³²⁰ J.-P. Camus, « L'Hostesse intemperante », *Spectacles d'Horreur*, op. cit., p. 360.

³²¹ *Ibid.*, p. 354-365.

sceurent si dextrement mesler dans le breuvage d'Aigulphe, que peu de temps après son repas il tomba en des estourdissements merveilleux, & de là dans un assoupissement qui le fit croire mort par l'espace d'un jour [...] ³²². »

Cependant, le jeune homme est seulement endormi et, à son réveil, il avertit la justice de cette tentative d'empoisonnement. « Saturnine est saisie, qui se pensant excuser, accusa aussi tost sa maistresse ³²³ [...] ». Cette dénonciation ne sauve toutefois pas la servante qui est pendue, alors que sa maîtresse est mise dans un cloître par son mari puisque l'honneur de la famille aurait été brimé si elle avait été exécutée publiquement.

Cette servante répond à la mauvaise nature de sa maîtresse. De plus, elle n'est pas seulement corrompue parce qu'elle participe aux mauvaises actions de sa maîtresse, mais parce que ses motifs sont également d'intérêt personnel. Ainsi, cette servante est prête à tout pour favoriser sa propre fortune. Cet élément est prouvé par la suite lorsqu'elle dénonce sa maîtresse en pensant pouvoir ainsi se sortir d'affaire. Cet exemple nous démontre que les deux pistes d'interprétation de Gutton et Zufferey sont utiles lorsque nous tentons d'analyser les histoires de Camus. En effet, d'une part, nous pouvons lier certains éléments des comportements des domestiques avec la conduite du maître, alors que, dans d'autres cas, il est possible d'associer les actions des personnages avec les critiques qui sont faites des domestiques en général, que ce soit au sein de l'œuvre de Camus ou dans l'opinion publique.

Si les domestiques de Camus répondent souvent à la personnalité de l'un de leurs maîtres, quel impact ont-ils sur le reste de la famille qu'ils servent? Leur influence est minime, mais elle se fait généralement voir lorsqu'il est question de la morale des jeunes filles qui sont

³²² *Ibid.*, p. 548-549.

³²³ J.-P. Camus, « L'incontinente Marastre », *Spectacles d'Horreur*, *op. cit.*, p. 550.

en âge d'être mariées. Les domestiques, surtout les servantes, ont un impact sur ces dernières lorsqu'ils n'alertent pas les parents des comportements de leur fille ou encore lorsqu'ils se laissent entraîner dans de mauvaises actions par cette demoiselle. Dans *La Jalousie précipitée*, une jeune femme, nommée Lucrèce, est encouragée par sa vieille servante dans ses amours illégales avec le fils d'une famille ennemie de la sienne. La servante, qui n'était pas nommée par l'auteur, est facilitatrice et témoin du mariage secret des amants. Quand par un concours de circonstances Lucrèce croit que son mari est promis à une autre, elle le poignarde dans un élan de jalousie avant de s'enlever la vie. La servante, pour sa part, est condamnée à mort pour avoir été complice du mariage clandestin et avoir pris part dans les plans de la jeune femme de tuer son mari³²⁴. Camus concluait le récit comme suit :

La vieille servante qui avoit esté complice de ces nopces secrettes, & mesme qui avoit eu part à l'exécrable entreprise que Lucrece executa, fut condamnée au dernier supplice pour servir d'exemple aux serviteurs & aux servantes d'estre fidelles à leurs maistres, & de ne prendre point de part aux sottises des enfans de la maison, lorsqu'elles tendent à la ruyne & au deshonneur de la famille. Car si par les loix civiles un larcin domestique, pour petit qu'il soit, est puny de mort; Pourra-t-on moins chastier ces valets qui se rendent entremetteurs des mauvais commerces des femmes & des filles, comme si l'honneur de celles-cy estoit de moindre prix que quelque meuble : Et si les mesmes loix ordonnent mesme peine aux receleurs qu'aux larrons; Qui ne sçait que ces domestiques qui prestent la main à de telles fautes doivent estre participans du chastiment qu'elles méritent³²⁵?

Cette servante avait choisi de prioriser la confiance que la jeune fille avait pour elle plutôt que la fidélité qu'elle devait à ses maîtres. Cette histoire rejoint directement certains des devoirs des servantes s'occupant des jeunes filles présentés dans les manuels de domesticité. Il est intéressant de constater qu'en comparaison avec les autres histoires, la servante a une plus grande liberté d'action et de choix. Son comportement ne fait pas que correspondre à la conduite de sa jeune maîtresse. En effet, le dernier passage de l'histoire indique que Camus

³²⁴ J.-P. Camus, « La Jalousie précipitée », *Spectacles d'Horreur*, op. cit., p. 275-297.

³²⁵ *Ibid.*, p. 295-297.

croyait que la vieille servante aurait pu influencer autrement les événements et éviter la perte de Lucrece en avertissant ses maîtres des actions de leur fille. Cette servante est l'un des seuls domestiques qui n'est pas un personnage principal de l'histoire à qui Camus attribuait une responsabilité sur la morale de celle qu'elle servait. Dans les autres cas, les domestiques assistent leurs maîtres dans leurs mauvaises actions, généralement par intérêt personnel. Toutefois, sans leur intervention, les maîtres accompliraient probablement tout de même leur plan funeste et ne seraient pas empêchés par le refus de leur serviteur de contribuer à leur plan. Cette servante est une exception lorsqu'il s'agit des domestiques qui ne sont pas des personnages principaux, mais sa responsabilité morale envers sa jeune maîtresse n'est pas unique lorsqu'il est question des domestiques qui sont les personnages principaux des récits courts et des romans de Camus.

3.3. Les domestiques : personnages principaux?

Qui sont ces domestiques qui avaient assez d'importance aux yeux de Camus pour devenir des personnages principaux? Dans un premier temps, nous remarquons que ce sont principalement des hommes qui sont les domestiques visés par les histoires de l'auteur. Dans *Flaminio et Colman*, les deux domestiques masculins ont leur équivalent féminin, mais ces dernières ont peu de pouvoir décisionnel et ressemblent beaucoup plus aux domestiques génériques que nous avons observés dans d'autres histoires qu'à de réels protagonistes. En effet, Flaminio est accompagné dans son récit par sa sœur, mais comme il fait office de figure paternelle auprès de celle-ci et comme elle obéit à son frère, son impact sur la morale de ses maîtres est limité. Il en est de même pour Dode, la comparse de Colman qui se fait contrôler

par ce dernier et, bien qu'elle ait ultimement une influence néfaste sur sa maîtresse, Camus la critique beaucoup moins que Colman pour son impact nocif.

Dans un deuxième temps, les domestiques qui sont des personnages principaux sont généralement des domestiques de confiance, chargés de prendre soin du bien familial. De plus, ils servent tous fidèlement la maison de leur maître depuis plusieurs années, ce qui leur donne un poids supplémentaire dans la famille qui les emploie. Sabattier note au sujet des domestiques de confiance que « Plus on monte dans la hiérarchie domestique, plus les liens avec le maître sont profonds. Au-dessus des valets et des femmes de chambre, le secrétaire et l'intendant occupent des places de choix, que même l'aumônier ne peut leur disputer³²⁶. » Il n'est donc pas surprenant que Camus ait surtout choisi ce type de domestiques pour être des personnages principaux puisqu'ils ont le droit de conseiller leur maître et de tenter d'influencer ses décisions. Rappelons que Fleury avait mentionné dans les devoirs des domestiques que si un serviteur devait garder le silence, il avait toutefois le droit de conseiller son maître s'il avait été à son service longtemps. Il se devait toutefois de le faire discrètement et le moins souvent possible³²⁷. Dans les autres cas, les domestiques qui sont des personnages principaux sont engagés comme précepteurs. Ce poste fait d'eux des hommes qui ont une influence considérable sur les plus jeunes de leurs maîtres. Ce dont nous pouvons être certains, c'est que ces domestiques ne sont pas que de simples serviteurs, mais qu'ils jouent un rôle important dans la maison qu'ils servent et que leur poste leur permet d'influencer les décisions de leur maître.

Enfin, nous avons pu remarquer que ces domestiques sont tous des personnages relativement peu âgés. En effet, à l'instar de plusieurs autres personnages principaux de

³²⁶ J. Sabattier, *op. cit.*, p. 167.

³²⁷ C. Fleury, *op. cit.*, p. 123.

Camus, ce sont des jeunes gens qui sont encore en formation et dont les choix sont importants pour leur avenir. Il y a peut-être ici aussi une explication pour le peu de domestiques présents dans les récits de l'auteur. Les domestiques qui sont présentés sont généralement des personnages d'un certain âge qui ont une influence sur les personnages principaux en formation. Les personnages plus âgés ont déjà fait les choix importants dans leur vie et leur débats moraux sont rarement présentés par l'auteur. Les quelques fois où ces domestiques prennent plus de place dans le récit correspondent aux moments où les domestiques sont des jeunes gens qui se trouvent devant un choix qui influencera leur avenir. Dans ces circonstances, les domestiques comme personnages principaux partagent certains traits en commun avec les autres personnages principaux de Camus. Ces caractéristiques des personnages principaux peuvent possiblement être liées à un certain public visé par l'auteur. Celui-ci tentait peut-être de rejoindre un lectorat plus jeune.

Camus accordait une importance particulière aux domestiques qui avaient une influence négative sur la morale de leurs maîtres. Il faut dire que si un domestique avait peu d'ascendant sur ses maîtres, ou même s'il avait un impact positif, le résultat ne serait pas aussi remarquable et il y aurait moins de conséquences sur la famille que si l'influence était dommageable. De plus, l'auteur souhaitait frapper l'imaginaire de ses lecteurs par des contre-exemples éloquentes. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'auteur faisait des jeunes femmes en âge de se marier les premières victimes de l'impact que les domestiques pouvaient avoir sur leur morale. Les *Spectacles d'Horreur* offrent deux histoires mettant en scène des précepteurs qui corrompent les jeunes femmes des familles qu'ils servent. Il est cependant intéressant de noter que contrairement aux critiques sur les précepteurs que nous avons pu remarquer dans d'autres écrits, ces deux précepteurs sont qualifiés pour leur emploi et effectuent correctement les

tâches qui leur sont assignées. Camus note de Sabel, le précepteur dans *Le Trigame*, qu'il « [...]avoit assez bon esprit, joliment étudié & fort capable de la charge qu'il entreprenoit³²⁸. » Ainsi, ce n'est pas leur compétence dans leurs tâches qui est importante, mais l'impact qu'ils ont sur la morale familiale. En effet, malgré leur savoir-faire, les deux domestiques succombent à l'attention des jeunes filles et leur enlèvent leur vertu. Dans *L'infortuné Mariage*, c'est la jeune fille qui entraîne son précepteur dans des relations illicites et arrange un mariage clandestin. En fait, celle-ci s'attache au domestique parce que ses premières ambitions légitimes de mariage ont été empêchées par son père qui souhaitait un meilleur parti pour elle³²⁹. Camus tentait peut-être ici de mettre en garde ses lecteurs contre les dangers de réprimer un premier amour sans autre raison que l'avancement, un thème qui revient souvent dans ses récits.

Dans *Le Trigame*, c'est la proximité avec le précepteur qui amène la plus jeune des filles à rechercher ses attentions. Toutefois, après avoir perdu sa vertu, celle-ci devient enceinte. Pour éviter les conséquences de la découverte de la situation de la jeune femme, les deux amants s'enfuient et se marient. Après quelques temps cependant, le précepteur quitte sous prétexte d'aller gagner de l'argent ailleurs et il part à la conquête de deux autres femmes qu'il prendra pour épouses avant d'être découvert et condamné à mort³³⁰. Camus avait indiqué la cause des événements du *Trigame* dès le commencement de l'histoire. Il notait : « Le commerce ordinaire avec ces Damoiselles ne fut pas longtemps sans produire les tristes effets d'une conversation trop frequente & trop libre³³¹. » Les précepteurs étaient donc une menace par leur présence constante auprès des enfants et des jeunes filles. Dans les deux histoires, ces

³²⁸ J.-P. Camus, « Le Trigame », *Spectacles d'Horreur, op. cit.*, p. 499.

³²⁹ J.-P. Camus, « L'infortuné Mariage », *Spectacles d'Horreur, op. cit.*, p. 245-262.

³³⁰ J.-P. Camus, « Le Trigame », *Spectacles d'Horreur, op. cit.*, p. 498-511.

³³¹ *Ibid.*, p. 501.

hommes ne cherchaient peut-être pas à séduire ces jeunes femmes, mais ils étaient facilement convaincus par celles-ci malgré les conséquences fatales que leurs actions pouvaient apporter.

Il faut en outre indiquer que dans toutes les situations où des domestiques ont des relations avec la fille de leur maître, ils sont au courant du sort qui les attend si leur liaison est découverte. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans les deux histoires, les précepteurs s'enfuient avec les jeunes femmes lorsqu'ils apprennent que celles-ci sont enceintes. En effet, l'enfant créé de leur union est une preuve du déshonneur de la jeune fille et le présage de la condamnation à mort du domestique. Camus s'assurait d'insister sur le sort fatal qui leur serait réservé s'ils étaient découverts, peut-être parce que l'évêque de Belley croyait que certains de ses lecteurs étaient des domestiques et qu'il devait leur montrer le résultat de ce genre de comportement. Ces deux histoires se voulaient également un avertissement pour les maîtres de surveiller les relations que leurs filles avaient avec les domestiques masculins. Ces précepteurs dépouillaient la jeune femme, et par extension sa famille, de son honneur. De même, ils éliminaient toutes les possibilités de mariage que ses parents lui réservaient. Ainsi, le manque d'attention que les parents portaient à leurs filles pouvait nuire à l'héritage qu'ils avaient mis tant d'effort à construire.

Le cas de Colman est différent puisque c'est d'abord l'attrait du profit qui amène la perte du domestique. Le récit de ses mésaventures commence alors qu'il est un serviteur aimé et respecté de ses maîtres qui l'ont mis en charge de leur maison. La jeune fille de la maison, Pancaris, est en âge d'être mariée et est poursuivie par plusieurs prétendants. L'un deux, Éverard, décide d'offrir de l'argent à Colman pour qu'il parle en sa faveur aux parents de la jeune fille parce que le domestique a la confiance de ses maîtres³³². « [...] il savait que ces

³³² Jean-Pierre Camus, *Flaminio et Colman. Deux miroirs, l'un de la fidélité, l'autre de l'infidélité des Domestiques*, Lyon, Antoine Chard, 1626, p. 230-245.

ames nées & nourries bassement, sont aisées à corrompre [...] ³³³». Notons que dans ce passage, Camus caractérisait en quelques mots tous les domestiques. En effet, selon l'auteur, ceux-ci étaient facilement corrompus, à la fois en raison de leur manque d'éducation, mais également par leur naissance de basse qualité. Aussi, si les domestiques pouvaient essayer d'agir moralement et si leur éducation était améliorée, ils ne seraient jamais au même niveau que leurs maîtres et seraient toujours plus à risque d'agir de façon immorale. Le prétendant connaît cette faiblesse des domestiques et décide de l'exploiter.

Colman commence à se laisser corrompre lorsqu'il accepte l'offre d'Everard. Éventuellement, le domestique prend non seulement son argent, mais également celui des autres prétendants, glissant un mot pour celui qui lui aura offert la plus grande somme. Everard, voulant arriver à son but à tout prix, promet à Colman de faire sa fortune une fois qu'il aura réussi à épouser Pancaris. Le domestique entreprend alors de convaincre ses maîtres avec plus de vigueur, mais ces derniers ne veulent pas prendre ses conseils parce qu'ils savent que le prétendant n'a pas autant d'argent qu'il le laisse paraître et qu'il n'est pas le meilleur parti pour leur fille. Comme la jeune femme se fie au jugement de ses parents pour lui choisir un époux, Colman tourne ses efforts vers Dode, une servante qui a une grande influence sur la maîtresse de la maison et qui est la gouvernante et confidente de Pancaris ³³⁴.

Dode est éprise de Colman et en raison de l'attention qu'il donne à la servante en essayant de la rallier à sa cause, celle-ci croit qu'il lui montre des signes d'amour. Elle lui fait promettre de la marier et qu'ensemble ils dirigent la maison de leur maître « & de serviteur en apparence [ils] s'en rendroient maistre en effect ³³⁵. » Ils vivent en communauté de bien et de corps sous cette promesse de mariage que Colman repousse toujours pour une raison ou une

³³³ *Ibid.*, p. 245.

³³⁴ *Ibid.*, p. 248-255.

³³⁵ *Ibid.*, p. 258.

autre. Il est intéressant de noter qu'alors que Colman est d'abord corrompu par l'argent, Dode pour sa part est entraînée dans sa mauvaise conduite par l'amour et l'espoir de pouvoir être maîtresse de sa propre maison, une autre forme de corruption. Néanmoins, une fois qu'elle est convaincue par Colman, elle prend amplement part aux intrigues de celui-ci dans le but de retirer le plus d'argent possible de la situation. Camus notait à ce sujet : « Si la poudre d'or altera la fidélité de Colman, Dode en fut esblouye, (car les femmes sont naturellement plus avaricieuses que les hommes) si bien que pour en attirer dans sa bourse, quels devoirs ne rendoit-elle à Everard vers Daphnée & sa fille³³⁶? »

Dode tente alors d'influencer Pancaris afin de faire naître en elle de l'intérêt pour Everard. Cependant, les paroles de la servante et les interventions de Colman en faveur du prétendant tournent plutôt l'attention de la jeune femme vers le domestique que le jeune homme³³⁷. La demoiselle s'éprend de Colman et celui-ci profite de la situation pour prendre son honneur. Par cette action, le domestique a trahi tous ceux qui l'entourent. « Le voila infidele à son Maistre & à sa Maistresse dont il deshonne la maison en la personne de leur unique [fille], infidele à Dode qu'il a abusée, infidele à Everard, & en suite à tous les autres poursuivans, les passions desquels lui servent de risée, en un mot infidele à Dieu et aux hommes³³⁸. » Il doit cependant s'assurer de ne pas exposer cette relation puisque sa vie en dépend. Aussi, lorsqu'il réalise que la jeune femme est enceinte, Colman tente de faire passer sa faute sur Everard. Par un stratagème, il réussit à convaincre le prétendant de fuir, ce qui amène la famille à penser qu'Everard est le père de l'enfant et ils le font exécuter en effigie par la justice royale. Toutefois, la jeune femme meurt d'une fausse-couche et juste avant de rendre l'âme, elle révèle que Colman est le père de son enfant. Everard, qui apprend

³³⁶ *Ibid.*, p. 261.

³³⁷ *Ibid.*, p. 263-266.

³³⁸ *Ibid.*, p.270-271.

l'infidélité de Colman qui l'a mis dans une bien mauvaise situation, entreprend de jouer le rôle de la justice et tue le domestique alors qu'il tente de fuir.

La situation de Colman est similaire à celle des deux précepteurs lorsqu'il est question de l'honneur de la jeune fille. Toutefois, Camus ajoutait à ce récit une autre dimension, qui était celle de la corruption du domestique par l'argent. De plus, en tombant dans le péché, Colman avait amené avec lui une servante, ainsi que la fille de son maître. Cette histoire illustre à la fois les inquiétudes par rapport à l'influence que peuvent avoir les domestiques qui tentent d'encourager les amours de leur jeune maîtresse, mais elle montre également la peur de Camus et de la société française du XVII^e siècle que les domestiques fassent perdre leur vertu aux filles de la maison. Enfin, l'aspect monétaire a également son importance. En effet, pour faire de Colman un domestique tout à fait infidèle, Camus lui faisait compromettre à la fois l'honneur de la famille, mais également son bien. Ce domestique corrompu faisait le choix volontaire de prendre l'argent des prétendants de la jeune fille, tout en enlevant la vertu de cette dernière. Le récit de Colman rassemble des éléments de toutes les autres histoires qui présentent les risques d'un domestique infidèle. Il reflète à la fois les avertissements de Camus, mais également ceux des auteurs de manuels de domesticité. Colman enfreint le devoir de fidélité si cher aux moralistes³³⁹.

À l'opposé de Colman, se trouve Flaminio, l'exemple idéal de la fidélité selon Camus. Celui-ci, malgré tous les obstacles, place l'intérêt et l'honneur de la famille qu'il sert avant

³³⁹ Camus présentait le même genre de domestiques à la fin de l'histoire d'*Élise, ou l'innocence coupable*, où un domestique ayant servi la même famille pendant plusieurs années tombait amoureux de la fille de son maître. L'auteur ne le considérait toutefois pas comme un mauvais domestique parce qu'il était seulement la victime d'un désir qu'il ne pouvait supprimer. Cependant, au moment où il révéla son amour à la jeune fille et où il tenta de l'amener à l'épouser contre la volonté de son maître, Camus en fit un domestique infidèle et lui réserva le même sort que les autres domestiques agissant de la sorte. Jean-Pierre Camus, *Élise ou l'innocence coupable. Événements tragiques de notre temps*, Paris, Claude Chapelet, 1621, 527 p.

tout. La plus grande partie des événements se déroulent alors que le domestique et sa sœur sont au service de la même famille depuis de nombreuses années. Leurs maîtres leur font grandement confiance et ils les ont mis en charge de la maison. Flaminio avait commencé au service de la maison comme page et avait été élevé en même temps que Théodule, le fils de son maître. Avec les années, le domestique avait monté dans la hiérarchie et pris le poste de maître d'hôtel. Il fait alors engager sa sœur, Cléorite qui, ayant les mêmes qualités que son frère, est appréciée immédiatement de sa maîtresse. Il n'était pas rare de voir des domestiques d'une même famille engagés dans une maison. En effet, Fairchilds évoque que c'était l'un des moyens les plus fréquents et les plus sécuritaires pour les domestiques de se trouver un emploi³⁴⁰. Cette pratique se reflétait même dans les manuels de domesticité. En effet, Fleury, dans la section sur les devoirs des maîtres, recommandait de toujours préférer des domestiques dont le maître connaissait la naissance et la vie jusqu'au moment de l'embauche³⁴¹. Il n'est donc pas surprenant de constater que Camus ait présenté un tel lien familial.

Alors que Flaminio devient maître d'hôtel, Cléorite dirige le « département des dames », soit la partie féminine de la maison. Pendant ce temps, le père des deux domestiques meurt, ce qui augmente l'attachement de ceux-ci pour la famille qu'ils servent. Nous pouvons observer ici que Flaminio et sa sœur s'intègrent à la maison comme s'il s'agissait de leur famille, suivant la relation idéale présentée aux maîtres par les moralistes. Tout bascule lorsque le domestique apprend que les enfants du maître, Théodule et Pauline, sont respectivement amoureux de sa sœur et de lui. Les circonstances font que Flaminio et son maître apprennent d'abord l'amour de Théodule pour la servante. Le domestique demande alors que sa sœur soit congédiée, mais ses maîtres refusent. « [...] ceste Dame [la maîtresse de la maison] disant

³⁴⁰ C. Fairchilds, *op. cit.*, p.66-67.

³⁴¹ C. Fleury, *op. cit.*, p. 12.

qu'elle sçavoit bien les moyens de conserver ceste fille malgré les poursuittes de son fils, & Cleomede [le maître] qui estoit impérieux & altier, se promettant de ranger ce jeune garçon à son devoir autrement qu'en envoyant une servante fidele³⁴². » Théodule poursuit cependant ses intérêts amoureux pour la jeune femme, au grand découragement de ses parents et de Flaminio.

La situation du domestique se détériore au moment où Théodule lui annonce que Pauline est amoureuse de lui³⁴³. Flaminio est sidéré par cette nouvelle et craint que si cette information vient à être découverte par Cléomède, il ne soit renvoyé. En vain, il tente d'expliquer à Théodule que ce n'est pas les aider que d'essayer de les élever au-dessus de leur rang³⁴⁴. Cléorite tient à peu près le même discours à Pauline alors que cette dernière lui parle de l'amour que Théodule lui porte. En effet, elle lui dit qu'elle préfère vivre pauvre avec de l'honneur que riche, mais déshonorée³⁴⁵. Quelque temps plus tard, Pauline confesse à Cléorite qu'elle est amoureuse de Flaminio et demande à la servante d'en avertir le domestique. Cléorite se trouve alors devant un grand dilemme.

D'un costé il lui sembloit que ce seroit une espece de sacrilege de deceler celle qui s'estoit avecque tant de confiance remise à sa fidelité : de l'autre, que ce seroit une perfidie & desloyauté inexcusable, de n'avertir pas sa Maistresse d'une chose de telle importance, & qui regardoit l'honneur & le repos de sa maison; que ceci venant à se descouvrir, estant impossible que ce feu de Pauline se cachast encore longtemps, Cléomede & Aleria auroient raison de l'accuser de trahison, & de changer pour elle leur amitié en haine; que de se rendre messagere de ces nouvelles à son frère, ce seroit se mettre au hazard d'encourir son indignation, de ne l'en avertir pas, un extreme manquement de devoir, outre le desplaisir qu'en recevroit Pauline qui l'en prioit avec instance³⁴⁶.

³⁴² J.-P. Camus, *Flaminio et Colman*, op. cit., p. 100.

³⁴³ *Ibid.*, p. 124-125.

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 124-127.

³⁴⁵ *Ibid.*, p. 140-142.

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 144-145.

Le débat de Cléorite résume bien les enjeux liés à ces événements. D'un côté, elle souhaite garder la confiance de Pauline et ne pas révéler son secret par fidélité à la jeune fille. D'un autre côté, la fidélité qu'elle doit à ses maîtres est tout aussi importante, sinon plus, surtout sachant qu'il en va de l'honneur de toute la famille. Enfin, elle a également un devoir envers son frère, qu'elle doit informer par devoir familial. Il s'agit de l'un des seuls moments où Camus propose un réel dilemme à un personnage de domestique. En effet, Flaminio et Cléorite se questionnent sur la bonne marche à suivre et se demandent s'ils doivent garder le secret de la confiance ou encore respecter la fidélité qu'ils doivent à leur maître. Le domestique n'est plus ici un objet, un élément de décor, mais un être pensant qui est responsable de sa conduite devant Dieu et les hommes.

Cléorite décide d'informer son frère, sachant qu'il quitterait plutôt le service de son maître plutôt que de le trahir. Sachant que la situation ne changera pas, Flaminio décide de retourner dans son pays, avec l'approbation de son maître, pour aller marier sa sœur. Une fois parti, Flaminio annonce à son maître qu'il ne reviendra pas tant que ses enfants ne seront pas mariés selon leur état³⁴⁷. La famille se trouve dans une bien difficile situation lorsque Flaminio quitte puisque Cléomède ne sait où trouver un homme de la même fidélité et vigilance pour s'occuper de son bien. Il demande au domestique de revenir, et quand il refuse, Cléomède est irrité et trouve Flaminio ridicule de laisser sa fortune sans raison. Cependant, lorsque Pauline annonce à ses parents qu'elle est amoureuse du domestique, ceux-ci comprennent la fidélité du domestique, fidélité à la fois pour avoir maintenu l'honneur de la famille, mais également pour avoir bien tenu les comptes de la maison pendant toutes ces années.

Après plusieurs péripéties, les deux jeunes maîtres sont tellement convaincus dans leur désir de se marier aux domestiques que Pauline est malade d'amour et Théodule perd la

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 193.

raison. Cléomède réalise que ses enfants ne prendront pas d'autres époux que les domestiques et il décide de marier ses enfants aux domestiques, « [...] sans que jamais Flaminio lui en touchast une parole, n'en ayant pas eu seulement la moindre pensée³⁴⁸. » Les deux serviteurs se trouvent donc mariés aux enfants de leur maître, sans qu'ils aient cherché cette situation. D'ailleurs, leur attitude change peu après le mariage. En effet, Camus note que Flaminio « [...] fut en vie plustost en qualité de serviteur & de negociateur que de gendre, ni lui ni sa sœur ne changeant point de mœurs pour se voir eslevez en fortune, & ne mesconnoissans point leur origine & la bassesse de leur premiere condition³⁴⁹. » Ainsi, si l'auteur permettait d'augmenter le statut des domestiques à des fins narratives, il insistait tout de même sur le fait qu'ils n'étaient pas égaux à leurs époux. Cette solution était contraire aux conventions sociales, qui insistaient sur un mariage entre deux époux venant de statuts sociaux similaires. Toutefois, elle respectait tout à fait les décisions tridentines sur le mariage, où le consentement mutuel des époux primait sur toutes autres considérations, même l'accord des parents³⁵⁰. Par le mariage des domestiques avec les enfants de leur maître, Camus faisaient primer les idées émises par le Concile de Trente au-dessus des conventions sociales qui étaient en pratique en France à l'époque.

Au sein de cette histoire, Flaminio, dans sa fidélité, est prêt à sacrifier sa fortune et son bonheur pour la famille qu'il sert. Il aurait eu plusieurs occasions de profiter de la situation, mais il reste fidèle à son maître. Il est récompensé pour cette fidélité par le mariage avec la fille de son maître. Ce qui est intéressant, c'est que l'histoire de Flaminio illustre peu le débat moral de celui-ci. En effet, Flaminio est fidèle à son maître et tente de garder l'honneur de la famille de son mieux, mais Camus suit beaucoup plus les actions et les états d'âmes des

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 220.

³⁴⁹ *Ibid.*, p. 221-222.

³⁵⁰ S. Minvielle, *op. cit.*, p. 13-15.

enfants du maître plutôt que ceux des domestiques. Ce qui semble important pour l'auteur, c'est le fait que Flaminio et sa soeur ne cèdent pas et non leur questionnement moral, alors que, pour les enfants du maître, leurs actions et leurs questionnements sont importants. Enfin, alors que Flaminio devient le mari de la fille de son maître, il reste son serviteur. La distinction entre le statut de domestique et de maître surpasse ici les hiérarchies familiales et les conventions sociales.

Il est possible de trouver des thèmes similaires dans l'histoire d'Oléastre. Ce domestique est élevé avec le fils de son maître et devient peu à peu son domestique de confiance lorsque ce gentilhomme devient majeur. Il sert fidèlement ce maître jusqu'à ce que ce dernier meure. Malgré la mort de son maître, Oléastre reste au service de la famille puisque sa relation de confiance l'a amené à être tuteur des enfants de son défunt maître. Cependant, Oléastre commence à développer des sentiments pour la veuve du gentilhomme. Camus note qu'alors qu'il n'aurait jamais même osé regarder cette femme du vivant de son maître, les relations de proximité qu'il a avec elle et la vulnérabilité dans laquelle elle se trouve font qu'Oléastre la voit d'un autre œil³⁵¹. Cet amour devient réciproque lorsqu'Oléastre tombe malade. C'est alors qu'Aldegonde, la maîtresse, réalise l'importance que le domestique a dans sa vie, de même que ses bonnes qualités et sa fidélité. Toutefois, ses sentiments sont brimés par la nature servile d'Oléastre. En effet, comme elle est veuve, elle ne veut pas perdre son indépendance et « cette affection, qui ne se pouvoit terminer que dans un legitime mariage, de maistresse elle deviendroit servante, & femme d'un serviteur³⁵² ». Ici encore il y a une tension entre les hiérarchies familiales et le caractère servile du personnage. Toutefois, contrairement à

³⁵¹ J.-P. Camus, *Le Sainct desespoir d'Oléastre*, op. cit., p. 127-128.

³⁵² *Ibid.*, p. 152-153.

l'histoire de Flaminio, la veuve ne révélera pas son amour pour le domestique en raison de cette perte de pouvoir de sa part. Oléastre choisira donc de se réfugier dans un monastère où il sera le serviteur de Dieu au lieu d'être celui de sa maîtresse. Camus sacrifiait donc le bonheur du domestique pour celui de la maîtresse. Il semble que l'auteur n'avait pas trouvé d'autres solutions où les deux personnages pouvaient vivre heureux et dans le respect des principes religieux. De plus, contrairement à l'histoire de Flaminio, l'évêque de Belley avait choisi de ne pas aller à l'encontre des conventions sociales et d'éviter le mariage d'Oléastre et de la veuve de son maître.

Oléastre, contrairement à Colman, ne tire pas avantage de la situation. Il s'éprend d'une femme qui est disponible et, s'il sait qu'un mariage avec sa maîtresse ne serait pas d'assez haute qualité pour elle, il n'en souhaite pas moins un mariage légitime. De plus, lorsqu'il réalise qu'une liaison légitime n'est pas envisageable, le domestique quitte le service de la maison, tout comme Flaminio, afin de ne pas nuire à l'honneur de la famille. Camus évoquait dans cette histoire la crainte qu'un domestique épouse une veuve. Selon Fairchilds, alors que la société craignait beaucoup que les veuves soient séduites par leurs domestiques, il était rare qu'il y ait réellement des relations – illicites ou légitimes – entre un domestique et sa maîtresse. Il était toutefois beaucoup plus commun d'observer des relations entre un maître et sa servante, même si ces relations ne se terminaient qu'exceptionnellement par un mariage³⁵³.

Ainsi, le domestique avait une responsabilité morale envers ses maîtres qui relevait de son devoir de fidélité. Cependant, son influence positive était beaucoup moins marquée par Camus que dans les cas où les domestiques avaient un impact néfaste. Alors que les domestiques fidèles étaient les victimes des circonstances, les domestiques immoraux avaient toujours une certaine part à jouer dans leur malheur. Ces serviteurs auraient pu simplement

³⁵³ Fairchilds, *op. cit.*, p. 179-184.

éviter leur sort en démissionnant ou en respectant l'honneur des jeunes femmes, mais ils choisirent autrement et, par cette décision, ils amenèrent sur eux les conséquences d'avoir désobéi au devoir de fidélité. Si le débat moral du domestique était peu présent, Camus fournissait tout de même un choix à ses personnages et illustre comment ce choix pouvait être respecté ou non. Il préférait toutefois présenter les conséquences de mauvais choix plutôt que faire la description du domestique idéal.

Pour Camus, les domestiques n'étaient pas les fers de lance de la réforme post-tridentine. Cependant, l'auteur ne pouvait ignorer leur rôle au sein des familles. À l'instar d'autres personnages types, tels que la marâtre ou les ambitieux prétendants, les domestiques de l'évêque de Belley constituaient surtout des obstacles possibles à une vie vertueuse et dévote. Même lorsqu'ils faisaient les bons choix moraux, c'était en évitant une conduite dangereuse et en sacrifiant leur propre destinée. Camus faisait comprendre aux dévots que parmi toutes les tentations qui les menaçaient et dont ils seraient spectaculairement punis s'ils y succombaient, se tenaient les domestiques. Les maîtres dévots se devaient de saisir cet avertissement et d'encourager un comportement moral chez leurs serviteurs, tout en surveillant leur influence sur le reste de la famille.

Conclusion : Camus, les moralistes et la communication de la dévotion.

Que pouvons-nous conclure du rôle moral qui était attribué aux domestiques par Camus et par les moralistes? D'abord, il faut constater que tous les auteurs considéraient que les domestiques avaient principalement une influence négative sur la morale de leur maître, particulièrement sur les femmes et les enfants. Cet impact pouvait être limité, à la fois par la vigilance des maîtres, mais également par ceux qui en étaient la cause. Ainsi, les moralistes notaient que les domestiques pouvaient limiter leur impact sur les membres de la famille qu'ils servaient en surveillant leur comportement et leurs paroles lorsqu'ils étaient en compagnie de leurs maîtres. Si les auteurs de manuels de domesticité doutaient de la possibilité pour les serviteurs d'être dévots, ils leur accordaient tout de même une responsabilité morale. En effet, il était de leur devoir de ne pas faire de tort à la famille qu'ils servaient. De son côté, Camus ne s'était pas attardé beaucoup à la question des domestiques et la plupart de ses histoires n'avaient pas de domestiques dans un rôle principal. Ceci ne signifie pas qu'il n'accordait aucune importance à la question de la morale des domestiques. Si l'auteur traitait parfois des domestiques dans ses histoires courtes, et qu'il en faisait les personnages principaux de certains de ses romans, c'est que l'opinion des moralistes rejoignait la sienne puisqu'ils étaient tous d'avis que les domestiques pouvaient avoir une mauvaise influence. L'ascendant que pouvaient avoir les domestiques sur leur maître était assez considérable pour amener les personnages de Camus, et par extension ses lecteurs, dans le péché. C'est pourquoi, malgré leur nombre limité, il y avait tout de même certaines histoires de l'auteur qui abordaient le sujet des domestiques.

Ainsi, l'évêque de Belley avait accordé aux domestiques le même genre d'influence sur la morale des femmes et des enfants des familles que les moralistes leur accordèrent quelques années plus tard. Cependant, l'estimation du risque que posaient les domestiques n'était pas la même. Camus était beaucoup plus sceptique quant à la capacité des domestiques à contrôler leur comportement et à restreindre leurs désirs. En fait, l'auteur évoquait beaucoup plus de situations mettant en scène des domestiques infidèles, nuisant à la morale familiale. Il faut mentionner que si l'objectif des moralistes et de Camus était de diffuser les idéaux de la Contre-Réforme, l'évêque de Belley s'y était pris différemment puisqu'au lieu de proposer un idéal à suivre, il montrait ce qui arrivait lorsque les principes qu'il présentait n'étaient pas respectés. Ainsi, Camus montrait les conséquences de l'infidélité des domestiques, à la fois aux serviteurs qui auraient pu lire ses récits, mais également aux maîtres qui devaient s'assurer de surveiller leurs domestiques pour limiter l'impact qu'ils pouvaient avoir sur la famille. Camus priorisait donc le contre-exemple pour faire passer son message et il faisait appel à des procédés rhétoriques beaucoup plus spectaculaires. La manière dont l'auteur traitait des domestiques illustrant la fidélité explique qu'il ne leur accordait pas beaucoup de pouvoir décisionnel. En fait, il laissait peu de place au débat moral des serviteurs qui restaient fidèles à leurs maîtres et se concentrait plutôt sur leurs actions, alors qu'il illustrait beaucoup plus le dilemme moral qui était vécu par les enfants des maîtres, ou encore la maîtresse dans le cas d'Oléastre.

Camus et les moralistes avaient choisi différentes méthodes pour exprimer les idéaux de la Contre-Réforme. S'ils utilisaient tous l'écrit pour transmettre leur message, l'évêque de Belley avait tenté de rejoindre les fidèles par une variété de moyen, dont la fiction. Cette différenciation dans les modes de communication utilisés illustre aussi une volonté d'atteindre

différents lectorats. En effet, si les moralistes écrivaient surtout pour les maîtres de grandes maisons, ainsi que les domestiques les dirigeant, Camus avait souhaité rejoindre un public plus varié. S'il est peu probable que les lecteurs de l'évêque de Belley aient été des domestiques, et si l'auteur se doutait probablement que ses œuvres étaient peu lues par des serviteurs, il écrivait tout de même pour un public plus large. Le fait même que Camus ait écrit des histoires mettant en scène des serviteurs illustre qu'il pensait que ses récits pourraient rejoindre un public composé en partie de domestiques.

Les idées et les méthodes de l'évêque de Belley et des moralistes avaient leurs différences, mais l'objectif restait le même. Tous ces auteurs étaient inspirés par la même ferveur religieuse et ils souhaitaient réformer dévotement la société française. L'objectif de Camus était de ramener les fidèles qui auraient pu s'écarter de la voie dévote et de rendre les principes de la Contre-Réforme accessibles à tous. Son intention était de créer de meilleurs catholiques. L'évêque de Belley écrivait avec une grande passion. L'ampleur de son œuvre est une marque de sa grande volonté et son ardeur à la tâche. Il s'agissait d'un homme qui ne vivait que pour son devoir religieux et qui avait trouvé une voie de prêcher par le roman. Peu importe la réelle intégration des idées de l'évêque de Belley au sein de la société, la démarche de l'auteur illustre par elle-même la détermination et l'énergie apportée par la Contre-Réforme. Par ses objectifs de communication d'idéaux moraux, l'entreprise de création de Camus s'intégrait dans le grand tout qui formait le mouvement dévot.

Toutefois, il est intéressant de noter que les moralistes ne faisaient pas référence à Camus, qui écrivit avant eux. Tous ces auteurs s'intégraient dans les idéaux de la Réforme catholique, ils abordaient le même type de sujet et leurs œuvres s'inséraient dans le même moule culturel, toutefois, ils ne dialoguaient pas entre eux. Cet élément illustre que, bien que la Contre-Réforme ait amené une réponse dans tous les milieux de la société française, l'action

des dévots ne se faisait pas de manière unique. En effet, la variété des initiatives montre qu'il n'y avait pas un seul parti ou encore une ligne précise à suivre lorsqu'il s'agissait de réformer dévotement la société française. Il était tout simplement question pour chacun d'illustrer à sa manière le comportement que tous devaient avoir. Si Camus avait choisi la fiction, c'était selon lui le meilleur moyen d'influencer ses lecteurs à avoir un comportement dévot. Il croyait que ses histoires dévotes contenaient autant de vérité que s'il avait écrit un manuel de pratiques dévotes. À l'inverse, les moralistes s'étaient contentés de tenter d'influencer les attitudes des maîtres et des domestiques par des conseils pratiques et plus concrets.

La comparaison entre la démarche de communication de Camus et celle des moralistes nous permet de constater que la Contre-Réforme a eu un grand impact sur la société française du XVII^e siècle. Elle nous indique également que la Réforme catholique offrait une grande autonomie aux auteurs dans la diffusion des principes qui régissait la morale catholique. L'étude de l'œuvre de Camus nous en dit beaucoup sur les motifs qui poussaient l'auteur à écrire et sur les idéaux qu'il tentait de communiquer. Les fictions moralisatrices de l'évêque de Belley nous montrent un exemple précis de l'œuvre d'un homme à travers l'ensemble de la production dévote de l'époque. L'auteur avait tenté d'innover et de sortir des sentiers battus pour s'assurer que le message de la Contre-Réforme atteignait tous les membres de la société, même ceux qui s'étaient perdus en chemin. En ce sens, l'œuvre de Camus nous indique que l'auteur s'inscrivait dans un mouvement à grande échelle qui n'aurait pu exister sans la volonté et les efforts de chaque individu.

Bibliographie

Sources

Anonyme. *Devoirs généraux des domestiques de l'un et l'autre sexe envers Dieu, et leurs maîtres et maîtresse*. Paris, Vve de G. Saugrain et P. Prault, 1713. 168 p.

Anonyme. *Avis salutaires aux peres et aux meres qui veulent se sauver par l'éducation chrétienne qu'ils doivent à leurs enfans*. Paris, François H. Muguet, 1719. 148 p.

AUDIGER. *La maison réglée et l'art de diriger la maison d'un grand seigneur*. Paris, Nicolas Le Gras, 1692. 167 p.

CAMUS, Jean-Pierre. *La mémoire de Darie. Où se voit l'idée d'une devotieuse vie & d'une religieuse mort*. Paris, Claude Chapelet, 1620. 500 p.

CAMUS, Jean-Pierre. *Élise ou l'innocence coupable. Événements tragiques de nostre temps*. Paris, Claude Chapelet, 1621. 527 p.

CAMUS, Jean-Pierre. *Le Sainct Désespoir d'Oléastre*. Lyon, Jacques Gaudion, 1624. p. 306.

CAMUS, Jean-Pierre. *Flaminio et Colman. Deux miroirs, l'un de la fidélité, l'autre de l'infidélité des Domestiques*. Lyon, Antoine Chard, 1626. 309 p.

CAMUS, Jean-Pierre. *Casilde ou le bonheur de l'honnesteté*. Paris, Jean Morau, 1628. 230 p.

CAMUS, Jean-Pierre. *Les spectacles d'horreur. Où se descouvrent plusieurs tragiques effets de nostre siecle*. Genève, Slatkine Reprints, 1973 (1630). 552 p.

CAMUS, Jean-Pierre. « Éloge des histoires dévotes », *Agatonphile ou les martyr siciliens Agathon, Philargyrippe, Tryphine et leurs associéz*. Paris, Claude Chapelet, 1638 (1620). p. 837-938.

COLLET. *Instructions et prières à l'usage des domestiques et des personnes qui travaillent en ville*. Paris, Les Libraires associés, 1758. 331 p.

CORDIER, Jean. *La Famille sainte. Où il est traicté des devoirs de toutes les Personnes qui composent une famille*. Lyon, G. Chaunod, 1678(1643). 666 p.

FLEURY, Claude. *Les Devoirs des maistres et des domestiques*. Paris, Jean-Pierre Mariette, 1736 (1688). 249 p.

FURETIÈRE, Antoine. *Dictionnaire universel*. 3 tomes. La Haye, Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690.

LIANCOURT, Jeanne de Schomberg, duchesse de. *Règlement donnée par une Dame de haute qualité à M*** sa petite fille, pour sa propre conduite, & pour celle de sa Maison*. Paris, A. Leguerrier, 1698. 234 p.

VARET, Alexandre-Louis. *De l'Education Chrestienne des Enfants selon les maximes de l'écriture sainte et les instructions des Saints Peres de l'Eglise*. Paris, Pierre Prome. 1666. 399 p.

Études sur Jean-Pierre Camus

DESCRAINS, Jean. *Bibliographie des œuvres de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley (1584-1652)*. Paris, Publications de la Société d'Étude du XVII^e siècle, 1971. 80 p.

DESCRAINS, Jean. (dir) *Essais sur Jean-Pierre Camus*. Paris, Klincksiek, 1992. 192 p.

FERRARI, Stéphan. « Camus comique. L'ivresse d'écrire et de raconter dans l'Amphithéâtre sanglant », *Dix-septième siècle*, no 251 (2011). p. 189-196.

GARREAU, Albert. *Jean-Pierre Camus, parisien, évêque de Belley, 1584-1652*. Paris, Éditions du Cèdre, 1968. 324 p.

JOUHAUD, Christian. « Roman historié et histoire romancée : Jean-Pierre Camus et Charles Sorel ». *Dix-septième siècle*, no 215 (2002/2). p. 307-316.

LAVOCAT, Françoise. « Fait et Fiction dans l'œuvre de Jean-Pierre Camus : la frontière introuvable », *Dix-septième siècle*, no 251 (2011), p. 263-270.

ROBIC DE BAECQUE, Sylvie. *Le Salut par l'excès. Jean-Pierre Camus (1584-1652), la poésie d'un évêque romancier*. Paris, Honoré Champion, 1999. 456 p.

VERNET, Max. *Jean-Pierre Camus : Théorie de la contre-littérature*. Ste-Foy, Griffon d'Argile, 1995. 206 p.

WORCESTER, Thomas. *Seventeenth-Century Cultural Discourse: France and the Preaching of Bishop Camus*. Berlin, New York, Mouton de Gruyter, 1997. 306 p.

ZUFFEREY, Joël. *Le Discours fictionnel: autour des nouvelles de Jean-Pierre Camus*. Louvain, Édition Peeters, 2006. 223 p.

ZUFFEREY, Joël. « Un cas de positionnement générique. Les récits brefs de Jean-Pierre Camus ». *Poétique*, no 152, vol 4 (2007). p. 423-434.

ZUFFEREY, Joël. « Le piège du récit : aspects de la coénonciation dans les nouvelles de J.-P. Camus », *Dix-septième siècle*, no 251, vol 2 (2011). p. 221-231.

Autres études

BRÉMOND, Henri. *Histoire littéraire du sentiment religieux en France. Depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*. Tome 1. Paris, Librairie Armand Colin, 1967(1916). 552 p.

BUTTERWORTH, Emily. *Poisoned Words: Slander and Satire in Early Modern France*. London, Legenda, 2006. 112 p.

CHARTIER, Roger. *Lectures et lecteurs dans la France d'ancien régime*. Paris, Éditions du Seuil, 1989. 370 p.

DUCCINI, Hélène. « Les médias de la Contre-Réforme en France au XVII^e siècle », *Le Temps des médias*, no 17, vol. 2 (2011). p. 11-20.

FAIRCHILD, Cissie. *Domestic Enemies: Servants and Their Masters in Old Regime France*. Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1984. 325 p.

GUTTON, Jean-Pierre. *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien régime*. Paris, Aubier Montaigne, 1981. 252 p.

GUTTON, Jean-Pierre. *Dévots et société au XVII^e siècle : construire le ciel sur la terre*. Paris, Éditions Belin, 2004. 219 p.

LEVER, Maurice. *Canards sanglants: naissance du fait divers*. Paris, Fayard, 1993. 517 p.

MAZA, Sarah C. *Servants and Masters in Eighteenth-Century France, The Uses of Loyalty*. Princeton, Princeton University Press, 1983. 368 p.

MINVIELLE, Stéphane. *La famille en France à l'époque moderne : XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris, A. Colin, 2010. 299 p.

ODDO, Nancy. « L'invention du roman français au XVII^e siècle : littérature religieuse et matière romanesque ». *Dix-septième siècle*, no 215, vol 2 (2002). p. 221-234.

SABATTIER, Jacqueline. *Figaro et son maître : maîtres et domestiques à Paris au XVIII^e siècle*. Paris, Perrin, 1984. 338 p.

SALVADORI, Philippe. *La vie culturelle en France aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*. Paris, Éditions OPHRYS, 1999. 265 p.

SARTI, Raffaella. « Dangerous Liaisons : Servants as 'Children' Taught by their Masters and as 'Teachers' of their Masters' Children (Italy and France, Sixteenth to Twenty-first Centuries).» *Pedagogica Historica*, vol 43, no 4 (août 2007). p. 565-587.

VENARD, Marc et Anne BONZON. *La religion dans la France moderne : XVI^e- XVIII^e siècle*. Paris, Hachette Supérieur, 2008 (1998). 192 p.